

Ville de Sevran

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Présenté au Conseil municipal le 19 décembre 2019



Ce présent rapport est présenté selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et conformément à la LPFP de 2018, ainsi que la circulaire préfectorale du 25 janvier 2018.

Il comprend un document d'orientation et des rubriques détaillées présentant l'ensemble des pièces obligatoirement à inscrire dans un rapport d'orientation budgétaire ainsi que le rapport égalité femmes-hommes.

Table des matières

Introduction	3
Partie I : un choc d'égalité(s).....	10
I) Le budget, outil de l'égalité et de la démocratie.....	11
A) <i>Vers un budget d'égalité entre les femmes et les hommes</i>	<i>11</i>
B) <i>Vers une construction partagée du budget.....</i>	<i>12</i>
II) Le budget, outil du vivre-mieux	13
A) <i>Diminuer le recours aux énergies fossiles.....</i>	<i>14</i>
B) <i>Créer de la nature dans la Ville.....</i>	<i>15</i>
C) <i>Développer une filière industrielle vertueuse</i>	<i>16</i>
III) Le budget, outil de l'égalité territoriale	16
A) <i>Une situation économique globale difficile et ses conséquences pour les collectivités territoriales</i>	<i>17</i>
B) <i>Le désengagement de l'État : contractualisation et absence de politique fiscale.....</i>	<i>18</i>
C) <i>Un budget 2020 offensif et responsable.....</i>	<i>20</i>
Partie 2 : au quotidien, exiger l'égalité	24
I) L'exigence d'une relation de confiance avec les habitants.....	24
A) <i>Au quotidien, « mieux » de services publics.....</i>	<i>24</i>
B) <i>Au quotidien, la mobilisation des agents municipaux</i>	<i>25</i>
C) <i>Au quotidien, la démocratie locale</i>	<i>27</i>
D) <i>Au quotidien, une commande publique à l'écoute des besoins des habitants.</i>	<i>28</i>
II) L'exigence d'une Ville écologiste, vivante et sûre	31
A) <i>Au quotidien, la protection de notre environnement</i>	<i>31</i>
B) <i>Au quotidien, l'entretien et le développement des équipements publics.....</i>	<i>32</i>
C) <i>Au quotidien, veiller à la qualité de l'habitat</i>	<i>34</i>
D) <i>Au quotidien, la tranquillité publique et la prévention</i>	<i>37</i>
III) L'exigence de la solidarité	38
A) <i>Au quotidien, l'emploi et l'insertion</i>	<i>38</i>
B) <i>Au quotidien, l'accès à la santé.....</i>	<i>40</i>
C) <i>Au quotidien, les retraités et les seniors.....</i>	<i>42</i>
D) <i>Au quotidien, la solidarité.....</i>	<i>42</i>
IV) L'exigence de bien grandir et de travailler à Sevrans.....	43
A) <i>Au quotidien, la petite enfance.....</i>	<i>43</i>
B) <i>Au quotidien, nos enfants et les écoles.....</i>	<i>44</i>
C) <i>Au quotidien, agir pour un développement économique vertueux.....</i>	<i>46</i>
V) L'exigence de loisirs de qualité.....	48
A) <i>Au quotidien, la culture</i>	<i>48</i>
B) <i>Au quotidien, les sports.....</i>	<i>49</i>
Annexe 1 : Dette	52

Annexe 2 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement.....	55
Annexe 3 : Engagements budgétaires pluriannuels.....	57
Annexe 4 : Programme pluriannuel d'investissements	60
Annexe 5 : Evolution de la masse salariale et ses composantes....	63
Annexe 6 : Rapport égalité Femmes – Hommes.....	72
Annexe 7 : État de mise en application des rappels à la loi et des recommandations du rapport relatif au contrôle organique rendu en 2018 par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France.....	88

Introduction

Étape importante du cycle budgétaire 2020, le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour but de renforcer la démocratie locale, en instituant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière. Il s'agit avant tout d'orientations, le calibrage des dotations budgétaires pour 2020 étant susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines avant le vote du budget prévu le 6 février 2020.

À Sevrans, l'écriture du ROB s'appuie sur les travaux de la Commission des finances tout au long de l'année. En lien étroit avec la Direction Générale et la Direction des finances, présidée par M. le Maire et, depuis juin 2018, vice-présidée par un élu d'opposition elle est ainsi un outil efficace de transparence et de prise en compte démocratique de la diversité des opinions.

La commission finances

La commission finances regroupe des élus du Conseil municipal. Présidée par M. le Maire, elle est vice-présidée par un conseiller municipal d'opposition. Elle s'est réunie tous les mois depuis le début de l'année 2019 et a eu à connaître entre autre des suites données aux rapports de la Chambre régionale des comptes, de la mise en place du quotient familial, de la ZAC Terre d'Avenir, de l'exécution budgétaire, du compte administratif, les principales décisions présentées au Conseil municipal et, comme dans le cas présent, du rapport d'orientation budgétaire.

L'environnement financier et notamment fiscal des collectivités locales demeure incertain en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Dès 2018, le ROB de la Ville de Sevrans remarquait que « *la réforme de la décentralisation ne peut plus attendre. Il est temps de décider. Il est temps d'engager une refonte globale de l'organisation territoriale de l'État pour restaurer le dialogue et la confiance entre les différents acteurs de cette scène qui s'est alourdie au fil des lois, des ajouts, des réformes conjoncturelles* ». Force est de constater que cette réforme, alliée à celle de la fiscalité locale, se fait toujours attendre. Ceci met en péril la pérennité des solutions financières dégagées par les collectivités locales, surtout les plus fragiles d'entre elles, pour répondre aux besoins pressants de leurs habitants.

En outre, placé sous la contrainte de l'endettement dû aux investissements de l'ANRU, la Ville a engagé depuis 2017 une stratégie de maîtrise des dépenses, en accentuant la recherche de recettes. Le ROB 2017 rappelait que « *la maîtrise des finances locales représente un enjeu continu* ». Le ROB 2019 présentait par ailleurs la recherche de recettes comme une priorité. Cela a conduit la Ville à vouloir stabiliser, voire sanctuariser ses dotations de droit commun.

Dans ce contexte, la contractualisation avec l'État, voulue par la loi de finances 2018, est venue institutionnaliser ce cadre budgétaire que la Ville s'était déjà donné.

La contractualisation avec l'État et les collectivités pour les inciter au redressement des finances publiques à hauteur de 13 Md€ sur le quinquennat continue de s'appliquer pour la Ville de Sevrans. Après une négociation soutenue et en plaidant les besoins du service public local avec les services de l'État, la Ville a obtenu un taux 1.35% d'augmentation de ses dépenses de fonctionnement, calculé sur la base de 2017, au lieu des 1.2% prévus. Il s'agissait pour la Ville de rétablir l'équilibre de son budget, de retrouver plus de marge de manœuvre pour soutenir le service public et de crédibiliser ses arguments face aux services de l'État et aux banques. En bref, il s'agissait pour la Ville d'être plus forte dans ses combats pour rétablir l'égalité.

La mise en œuvre de la contractualisation budgétaire en 2018 a donc permis de confirmer la trajectoire de stabilisation déjà engagée et de sécuriser le niveau des dotations de l'État de droit commun. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) a alors progressé de 468 000€ en 2019 et devrait progresser encore de un million d'euros en 2020. De même la Dotation politique de la ville (DPV), après avoir été remise en question dans son

montant, a été stabilisée à 3,5 millions d'euros. En revanche le montant de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) a connu une baisse conséquente. Cette situation n'est pas acceptable pour le Conseil municipal qui a adopté un vœu d'interpellation et de saisine des services de l'Etat.

A cette occasion, le Maire a convenu avec le Préfet d'organiser une conférence budgétaire entre les services de l'État et les services de la Ville dès le mois de janvier. Le Conseil municipal a mandaté le Maire de présenter le vœu au Préfet pour que celui-ci garantisse l'attribution des dotations d'investissement dont la Ville a besoin.

Un outil de contrôle citoyen réside dans le respect du principe de l'annualité budgétaire. En effet, la vigilance accrue dans le respect des règles des finances publiques permet tout à la fois d'améliorer la transparence des comptes de la Ville et une meilleure gestion de la dépense et des ressources.

Les données de la DGFIP

« La commune de Sevrans compte 50 753 habitants en 2018. La collectivité bénéficie d'une situation géographique favorable, à mi-chemin entre deux aéroports internationaux et à proximité de grands pôles régionaux. De plus, l'accès à la ville devrait être renforcé par deux lignes de métro Grand Paris. Les employeurs principaux sont la ville et le CHI Robert Ballanger. Le taux de chômage en 2015 s'élève à 14,5%. En 2017, la ville est composée de 25 550 foyers fiscaux dont 67% non imposés. Le revenu fiscal moyen par foyer est 19 288€ contre 19 700€ pour la strate départementale ». Analyse financière, Trésorerie municipale - 2019

Le Conseil municipal a donc validé un calendrier d'élaboration qui permet de respecter ce principe fondamental de la comptabilité publique.

La commission des finances se réunit régulièrement et assure un suivi attentif de l'exécution budgétaire. La Direction Générale et les services entretiennent un dialogue constructif avec les services de la trésorerie. Ainsi, la Ville a pu disposer des principaux éléments du compte de gestion dès la fin du mois de janvier.

Les conséquences positives sont triples :

- Transparence citoyenne en mettant en conformité les engagements pris dans le vote du budget avec leur réalisation réelle dans l'année,
- Amélioration de la situation budgétaire par la suppression des reports, ce qui permet d'éviter de faire peser les mêmes dépenses sur plusieurs exercices,
- Meilleure activité du service public par un lissage réel sur 12 mois de l'activité, et donc amélioration du traitement et du délai global de paiement des factures (DGP), la moyenne de paiement s'étant réduite à deux mois en 2019. La dématérialisation totale de ce service en 2020 devra permettre de conforter ce processus.

- L'amélioration du délai global de paiement

La Ville connaît depuis plusieurs années des difficultés de trésorerie, notamment en raison des investissements importants consentis en particulier dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

Cependant, le versement en « douzième », c'est-à-dire tous les mois et non plus par trimestre ou deux fois par an des avances des impôts et des dotations de l'État, qui représentent

	Fin 2017	Fin 2018	Estimation fin 2019
<i>DGP</i>	<i>86 jours</i>	<i>67 jours</i>	<i>60 jours</i>
<i>Paiement à échéance</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>47%</i>

Figure 1 - Délais de paiement - 2017-2019 - DRF

l'essentiel des recettes de la Ville, a permis à la Ville de régler plus régulièrement les prestataires.

Sur instruction de la Direction générale, une mise en paiement hebdomadaire est effectuée par les services de la Ville afin de respecter le délai global de paiement imposé aux collectivités (trente jours).

Sur instruction de la Direction générale, une mise en paiement hebdomadaire est effectuée par les services de la Ville afin de respecter le délai global de paiement imposé aux collectivités (trente jours).

La diminution des délais globaux de paiement est réelle depuis 2017.

La Ville demeure au-delà de la réglementation en vigueur, mais l'amélioration est affirmée avec un taux de mandats payés à date d'échéance de l'ordre de 44 % (0 % en 2018).

Cependant, les recettes en dehors des versements de l'État demeurent faibles (vente de services) ou très irrégulières (subventions de fonctionnement ou d'investissement), ce qui

limite la capacité de la Ville à régler automatiquement les mandats en cours.

Pour pallier ces difficultés de paiement, la Ville a dû souscrire un contrat avec une banque pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Pour + d'égalité

L'amélioration du délai de paiement bénéficie en premier lieu aux petites entreprises, celles dont les lignes de trésorerie sont les plus dépendantes de la célérité de leurs clients et permettre à la Ville d'avoir de meilleures offres dans le cadre des marchés publics.

Par ailleurs, les délais globaux de paiement sont également tributaires de la gestion administrative des factures. Actuellement, les factures sont pour une grande part (plus de 80%) encore transmises par courrier ce qui retarde leur traitement au sein

des services.

En 2020, il sera demandé aux prestataires de déposer sur une plateforme dédiée « CHORUS » leurs factures, afin d'en accélérer les délais de traitement. La transmission des factures aux services gestionnaires, pour validation du « service fait », aujourd'hui tributaire du circuit du courrier interne, s'effectuera de façon dématérialisée accélérant de facto le temps de traitement des factures.

La dernière étape, la signature électronique, par M. le Maire ou les élus délégataires, des bordereaux, présentant les mandats de facture avant transmission au Trésor Public pour paiement, sera mise en place après le renouvellement du Conseil municipal.

La dématérialisation de la chaîne de traitement comptable des factures devrait permettre de diminuer de façon conséquente le délai global de paiement.

Enfin, le délai global de paiement est dépendant également du traitement effectué par le Trésor Public, qui doit, pour sa part, respecter un délai de dix jours. Or la moyenne se situe en 2019 autour de quatorze jours, ce qui n'est pas confortable pour la Ville.

- Spécificité du contexte sevranaise

Depuis les années 1990, la Ville de Sevrans a été confrontée aux conséquences durables de la désindustrialisation avec la fermeture des ateliers de la Marine, de l'usine Westinghouse, des établissements Kodak et également des usines PSA dans la ville voisine.

Pour + d'égalité

Sur les mécanismes financiers de l'ANRU, le rapport public annuel 2019 de la Cour des Comptes relève que : « Les subventions ne sont reçues qu'une fois les opérations d'investissement engagées. Les communes concernées doivent donc en faire l'avance et, à cette fin, recourir à des lignes de trésorerie génératrices de charges d'intérêts ».

Ceci n'est pas un gage d'égalité entre les communes riches qui peuvent faire l'avance des subventions et les communes les plus fragiles pour qui l'avance de trésorerie les oblige à emprunter et donc à alourdir le poids de leur dette.

Sevrans appelle l'État à améliorer ce dispositif.

Cette situation a provoqué un triple choc par l'aggravation de la précarité de la population, l'augmentation des besoins sociaux et un appauvrissement des recettes de la commune.

Malgré cela, avec des ressources budgétaires dégradées, Sevrans s'est attachée à préserver et enrichir le service public : écoles, centre social, PMI, centre de santé, médiathèques, équipements de sports et de loisirs, crèches, centres de loisir, foyers seniors.

Elle s'est inscrite dans le renouvellement urbain pour préserver la qualité de l'habitat et de la vie dans les quartiers. Alors que le programme de l'Agence nationale de la Rénovation urbaine (ANRU) 1 se termine, elle a approfondi en 2019 la concertation pour engager l'ANRU2 et obtenir de l'État le soutien financier dont les quartiers ont besoin. En 2020, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) sera lancé après avoir achevé et soldé l'ANRU 1.

En 2019 le Conseil municipal a conforté l'engagement de la commune pour la sécurité et la reconquête républicaine avec la réalisation de la première tranche de vidéoprotection.

	Montant TTC en euros	Montant HT en euros	Subvention en euros	Part de la subvention dans le montant HT	Total payé en euros	Reste à payer en euros
Rougemont	53 040 155,87	44 200 096,56	23 989 594,50	54%	21 064 970,97	2 473 408,20
Beudottes	35 904 513,86	29 820 761,55	20 301 280,31	68%	16 609 598	3 203 969,82
Montceleux Pont-Blanc	39 946 195,66	33 183 846,38	23 799 445,28	72%	19 175 639,37	1 793 748,44
Total	128 890 865,39	107 204 704,49	68 090 320,09	64%	56 850 208,05	7 471 126,46

Figure 2 - Coûts de la rénovation urbaine depuis 2003 - DRF - PU

2019 est aussi l'année d'approfondissement du projet structurant Sevrans Terre d'Avenir. Vingt ans après le choc de la désindustrialisation il permet à Sevrans de reconstruire la ville en introduisant des activités créatrices d'emplois tertiaires (sports, culture, loisirs, recherche, santé, formation) et des nouveaux emplois de l'économie circulaire (Cycle Terre).

Les deux rapports de la Chambre régionale des comptes publiés en 2018 ont confirmé les particularités de Sevrans : niveau important d'endettement lié au mécanisme de financement de l'ANRU, potentiel fiscal faible, niveau de ressources propres limité, forte dépendance vis-à-vis des dotations de l'État. Ils ont établi une liste de recommandations et de préconisations que la Ville s'est attachée à respecter. (cf annexe N°7)

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire comprend des axes forts, pour un budget d'égalité qui sera soumis au vote du Conseil municipal en février 2020.

- Le budget 2020 : l'égalité au cœur des finances sevranaises

C'est un budget de combat pour l'égalité. Le rapport parlementaire remis le 31 mai 2018 a souligné la situation inégalitaire de la Seine-Saint-Denis. Il montre l'importance des enjeux et des combats à mener pour Sevrans.

Le premier Ministre Édouard Philippe a présenté le 31 octobre 2019 à la Préfecture de Bobigny, devant les parlementaires, les élus locaux et les corps de l'État, une série de mesures pour « *un État plus fort en Seine-Saint-Denis* ». Il en ressort un certain nombre d'engagements notamment dans l'accompagnement des investissements des communes. Ces engagements ne sont pas encore à la hauteur de nos besoins quotidiens et ne permettent pas de rattraper un retard certain dans les dotations en termes de santé, de sécurité et d'éducation.

Qu'il s'agisse des investissements pour l'école, le sport, la culture, la sécurité, la garantie de l'égalité femme homme, la commune portera auprès des services de l'État l'exigence d'une redistribution équitable des ressources pour la Ville de Sevrans et sa population

	Sevrans	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil	Bobigny	Puteaux
Population	50 753	84 174	16 318	70 206	10 539	36 691	35 581	55 671	52 020	45 437
Total des produits de fonctionnement	96 322	161 073	25 259	115 708	28 695	69 576	121 683	111 455	122 707	191 443
Total des produits de fonctionnement par habitant	1 898	1 914	1 548	1 648	2 723	1 896	3 420	2 002	2 359	4 213
Total des charges de fonctionnement	84 161	154 953	22 388	109 181	23 978	64 053	110 057	110 289	110 408	175 746
Total des charges de fonctionnement par habitant	1 671	1 841	1 372	1 555	2 275	1 746	3 420	1 981	2 122	3 868

Figure 3 - Comparaison des produits et charges de fonctionnement - Budgets 2018 en euros - DGFiP

C'est un budget d'égalité et de justice sociale, d'égalité entre les femmes et les hommes, parce qu'il permet l'accès de toutes et de tous au service public. La mise en place du quotient familial à la rentrée 2019 en est l'illustration. Il permet de prendre en compte la particularité des familles et particulièrement de soutenir les familles monoparentales. Ce combat pour l'égalité est le fil rouge des choix des politiques publiques sevranaises. Il sera poursuivi et approfondi en 2020.

C'est un budget d'égalité citoyenne, un budget participatif. Pour toutes les décisions importantes, la Ville s'appuiera sur la concertation auprès des habitants. Pour cela, la Ville dispose des outils précieux de la coélaboration, conseils citoyens, conseils de quartiers. L'implantation dans l'Hôtel de Ville des services consacrés au développement de la vie citoyenne permet de renforcer cette démarche. Ainsi, les délibérations porteront dans leurs visas ou dans leurs « considérants » leur source : commission, avis du conseil citoyen, pétition... C'est ainsi que, concrètement, le budget sera de plus en plus participatif.

C'est un budget d'égalité et de dignité : pour le vivre ensemble pour tous les quartiers.

La dignité, c'est de répondre à la progression de la démographie scolaire dans les quartiers sud par l'ouverture de nouvelles classes et aux besoins spécifiques du nouveau quartier Westinghouse.

C'est aussi le maintien et le développement du service public dans tous les quartiers de la ville, porter la deuxième tranche de la vidéoprotection. C'est protéger le droit à la tranquillité publique dans tous les quartiers.

La dignité, c'est aussi préparer et créer les conditions financières du lancement du nouveau programme de rénovation urbaine fortement attendu dans le quartier des Beaudottes.

C'est un budget d'égalité et de justice climatique. Car c'est au niveau local que l'on doit agir pour protéger l'environnement. C'est au niveau local que la lutte contre le réchauffement climatique bénéficie le plus concrètement à la population : baisse de la facture de chauffage, maîtrise de la dépense énergétique, baisse de la facture d'eau. « Lutter contre la fin du monde, c'est améliorer la fin du mois ».

Partie I : un choc d'égalité(s)

Parce que la ville de Sevran est située au cœur de la Seine-Saint-Denis, dans ces territoires oubliés de la République, comme le note le récent rapport parlementaire, transpartisan, dit « *Cornut-Gentille Kokouendo* », parce que ses habitantes et habitants ne doivent plus être victimes du désengagement de l'État, le budget proposé au Conseil municipal pour 2020 doit être un choc d'égalités. Égalités au pluriel, tant les besoins sont nombreux.

- Le niveau de vie

La population de Seine-Saint-Denis dispose du plus faible niveau de vie de la France métropolitaine. Le revenu disponible par unité de consommation s'établit à 16 726 euros (France : 20 369 euros ; Île-de-France : 22 522 euros). Le département présente au 4^e trimestre 2017 le taux de chômage le plus élevé de la région Île-de-France (et le 8^e plus élevé de France) avec 11,4% (France : 8,6 % ; Île-de-France : 7,7 %).

	Seine-Saint-Denis	Hauts-de-Seine	Île-de-France	France métropolitaine
Revenu disponible médian mensuel par UC	1 394 €	2 163 €	1 877 €	1 697 €
Taux de chômage	12,7 %	7,5 %	8,7 %	9,7 %
Taux de pauvreté	28,6 %	12,2 %	15,6 %	14,7 %
Part des familles monoparentales pauvres	34,1 %	20 %	23,9 %	29,9 %
Taux de ménages bénéficiaires de minima sociaux	23,5 %	9,6 %	12,7 %	13,6 %
Allocataires du RSA	81 283	29 742	321 253	1 621 422
<i>Dont RSA avec majoration isolement</i>	10,5 %	3,3 %	5,1 %	5,1 %
% de population vivant dans un quartier de la politique de la ville (QPV)	39 %	6 %	15 %	13 %

Figure 4 - Observatoire départemental des données sociales (ODDS) de Seine-Saint-Denis, janvier 2018 (données 2014 et 2016)

- La sécurité

La Seine-Saint-Denis a un taux de criminalité le plus important de France métropolitaine. Elle rassemble en 2017 18% des faits de trafic et revente de stupéfiants.

- La santé

C'est en Seine-Saint-Denis que l'on souffre plus qu'ailleurs de maladies respiratoires, où les enfants souffrent le plus de saturnisme.

	Nombre de plombémies	dont primo-dépistage	Nombre de cas incidents
Paris	1 232	737	20
Seine-et-Marne	96	85	1
Yvelines	99	84	1
Essonne	48	37	1
Hauts-de-Seine	237	196	3
Seine-Saint-Denis	1 296	865	10
Val-de-Marne	357	263	11
Val-d'Oise	96	75	4
Total Ile-de-France	3461	2342	51
Total France métropolitaine	4795	3 452	103

Figure 5 - Système national de surveillance des plombémies chez l'enfant – Observatoire régional de santé - 2018

- L'accueil des tout-petits

C'est aussi le département où le taux de couverture d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans est de 31,2 % en Seine-Saint-Denis contre 51,6 % dans la métropole du Grand Paris selon l'INSEE. Sevrans souffre d'un déficit hérité de sa situation dans l'ancien département de la Seine et Oise. C'est une rupture d'égalité sur un même territoire.

Mais ces chiffres, qui sont souvent stigmatisants, ne reflètent pas les difficultés que la population vit au quotidien.

C'est pour cela qu'un engagement massif de l'État est urgent, pour produire, en Seine-Saint-Denis et à Sevrans un choc d'égalités Pour Sevrans le budget doit être soutenu par un engagement fort de l'État.

Il s'agit, pour 2020, de lancer les bases d'un budget d'égalité, pour aboutir à un budget partagé par les habitants (I) et de combattre les inégalités territoriales, qu'elles soient écologiques (II) ou financières (III).

I) Le budget, outil de l'égalité et de la démocratie

Le budget doit permettre de répondre à l'urgence démocratique. Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes (A). Mais, bien vite, on s'aperçoit que pour arriver à cet objectif, de nouvelles façons de travailler et de construire le budget vont devoir émerger (B).

A) Vers un budget d'égalité entre les femmes et les hommes

Il s'agit, pour 2020, de poursuivre les lignes tracées dès 2019 et de les accentuer en faisant de l'égalité entre les femmes et les hommes la colonne vertébrale de la construction budgétaire.

Il s'agit de parvenir à l'égalité **réelle** entre les femmes et les hommes, en analysant chacune des dépenses à l'aune de leur utilité et de leurs conséquences dans la construction d'une relation égalitaire Tel équipement

va-t-il profiter davantage aux garçons qu'aux filles ? Les subventions données aux associations profitent-elles de la même façon aux deux sexes ? Les exemples sont nombreux.

Pour + d'égalité

La construction d'un budget égalitaire dès le premier euro est une recommandation du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Dans son avis du 11 janvier 2019, le HCE préconise que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un « nouveau critère de la validité du budget de l'État qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes ».

Cette nouvelle façon de construire un budget ne peut se faire instantanément. Elle nécessite de la formation pour le personnel, une participation active des habitantes et des habitants. C'est la raison pour laquelle une ligne budgétaire dédiée a été créée.

Ainsi, vu de cette façon, parce que l'on se place du côté des habitants, ce budget égalitaire devient un outil de transparence et de meilleure allocation des ressources et donc aussi une source d'économies.

Il devient aussi, et surtout, un outil primordial dans la lutte contre la réduction des services publics, en s'adaptant dans tous les domaines aux besoins *réels* de la population.

Il ne peut ensuite déboucher que sur un budget « partagé », c'est-à-dire un budget qui sera construit avec la population qui, à terme, dans le cadre d'une concertation, proposera des axes d'investissements que la Ville devra mettre en œuvre prioritairement.

B) Vers une construction partagée du budget

Depuis 2018, la Commission finances a adopté un nouveau mode de fonctionnement. Sa vice-présidence a été confiée à un élu d'opposition, ce qui garantit son pluralisme et sa transparence. Des pistes sont à trouver pour continuer et accentuer ce travail de transparence, avec la mise à disposition d'un bureau dédié et par l'intervention régulière au sein du Bureau municipal du vice-président, afin de faire un point et d'apporter des éclairages nouveaux voire contradictoires, mais toujours dans le but d'alimenter la réflexion.

Il faut désormais aller plus loin et intégrer au mieux les habitants dans le processus d'élaboration du budget.



Figure 6 - Exemple de mise en œuvre du budget participatif - Angers 2018

Là, le budget d'égalité prend tout son sens et toute sa place. Parce qu'il implique une approche évaluative importante, il rend nécessaire la participation des habitantes et des habitants à sa construction. Ainsi, à terme, il est envisagé de faire entrer dans la démarche budgétaire le conseil citoyen – dont le fonctionnement est lui-aussi appelé à se renouveler – avec une audition par la Commission finances.

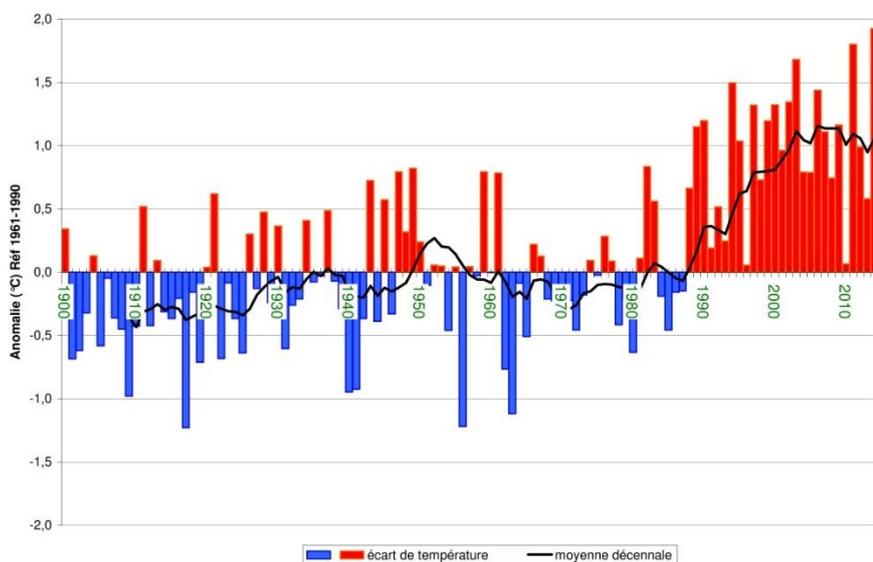
Ceci doit avoir pour but de mettre en avant l'expertise de terrain et d'usage, inhérente aux habitantes et aux habitants, c'est-à-dire ceux-là même pour qui le budget est voté.

C'est un gage de démocratie et, aussi, d'égalité territoriale, car, en plaçant les habitantes et les habitants au cœur du processus de création budgétaire, des besoins concrets vont s'exprimer. L'État devra les entendre.

II) Le budget, outil du vivre-mieux

Le budget doit permettre de répondre à l'urgence écologique et climatique.

Car vivre mieux, c'est améliorer la qualité de l'air, de l'eau. C'est proposer une ville apaisée et sûre. C'est aller vers une ville « résiliente », c'est-à-dire qui s'adapte aux effets du dérèglement climatique, qui les anticipe dans son urbanisme, dans son quotidien, dans les services qu'elle rend aux habitants. C'est aussi une ville qui va plus loin et qui « crée » de la biodiversité, qui



créée de la nature. C'est une ville qui mise sur l'économie circulaire, qui recrée de l'emploi, qui favorise les politiques de prévention en termes de santé.

Tous les ans, désormais, les records de température sont battus. Les mois sont toujours plus chauds d'une année sur l'autre.

Figure 7 - Courbe des anomalies - Écart de température et moyennes décennales - MétéoFrance 2019

Le 4 décembre 2019, le *Global Carbon Project* publiait son analyse annuelle des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) fossile : les émissions mondiales de CO₂, un gaz à effet de serre, devraient augmenter de 0,6% en 2019.

Selon une étude de 2019 menée par *Climate Central*, si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, 300 millions de personnes risquent d'être inondées au moins une fois

par an d'ici 2050. C'est 3,7 fois plus que les précédentes estimations. Même avec des réductions modérées des gaz à effet de serre, plusieurs pays d'Asie devraient être durement touchés dès 2050. Par exemple, en Chine, 93 millions de personnes sont menacées d'inondations annuelles.

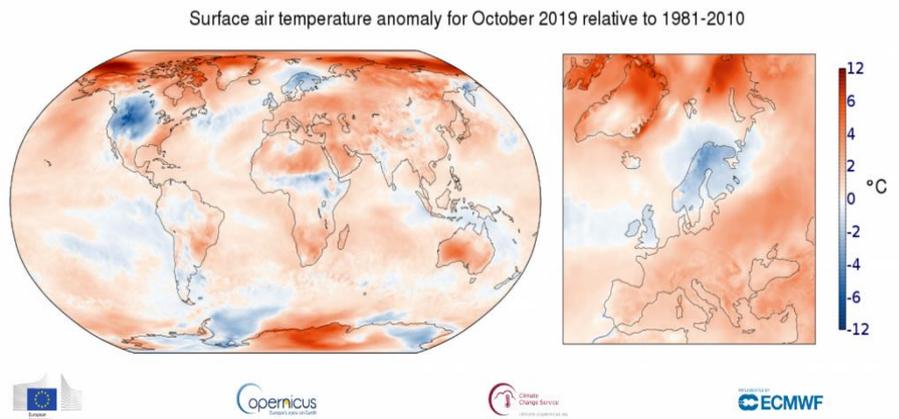


Figure 8 - Comparaison des mois d'octobre - Météo France 2019

En France, le Centre Européen de Prévention des risques d'inondation (CEPRI) estime les dommages moyens annuels générés par les inondations dues à la montée des eaux de mer entre 3.9 et 5 milliards d'euros d'ici 2100 et à 11.5 milliards par an pour les inondations dues à la montée des eaux fluviales soit un total de 16.5 milliards d'euros par an, soit l'équivalent des dépenses annuelles de l'État en matière de logement et de cohésion des territoires en 2018.

C'est donc aujourd'hui qu'il faut agir, selon trois axes : diminuer la part des énergies fossiles dans la vie de tous les jours (A), créer plus de nature dans la ville (B), renforcer l'attractivité du territoire en proposant un projet vertueux de retour de l'industrie (C).

A) Diminuer le recours aux énergies fossiles.

Sevrans s'engage dans le principe d'une ville vertueuse avec notamment :

- un investissement fort sur le photovoltaïque en 2020 : quatorze sites : Crétier maternelle, écoles Perrin, Claude Bernard, Marie Curie, Saint Exupéry, Anatole France, Voltaire, crèche des Colibris, Atelier Poulbot, ateliers du CTM, halle du marché alimentaire, bâtiment Paul Eluard, Pôle Urbain, bâtiment de la DRH et la salle des mariages.
- les deux chaufferies biomasse
- l'agriculture urbaine au Parc Kodak et la biodiversité (ruches et pépinière)

Cet engagement se traduira pour les services, par un projet d'écomobilité sur les trajets des agents entre les services.

Il est aussi prévu d'installer des bornes de recharges électriques sur le territoire communal, dès 2020. Ainsi, par l'électricité produite par les quatorze sites, les véhicules pourront rouler en grande partie grâce aux énergies renouvelables.

L'accélération des travaux des deux gares du Grand Paris Express, le projet d'étude de transports en communs de petite taille électriques et autonomes, le développement du vélo

ainsi que le plan de circulation et de stationnement permettront un accès facilité aux transports hors automobile personnelle.

Concernant les chaufferies biomasse, le réseau de chaleur Rougemont Perrin Chanteloup est passé de 13 550 tonnes de CO₂ en 2014 à 9 378 tonnes en 2018.

Utiliser la biomasse pour se chauffer,

c'est faire baisser la facture d'énergie pour les habitants reliés au réseau de chaleur (732€ par an et par logement en moyenne pour le réseau Rougemont).

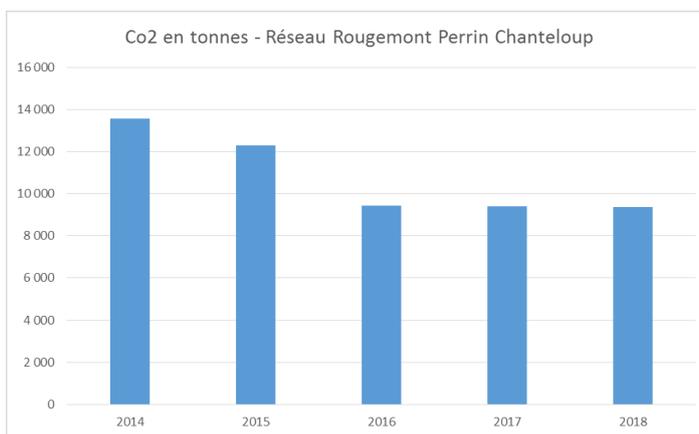


Figure 9 - CO₂ en Tonnes du réseau de chaleur Rougemont Perrin Chanteloup - SEAPFA 2019

B) Créer de la nature dans la Ville

Concernant le parc « Kodak », la Ville a signé avec CDC Biodiversité, émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations, une convention d'application du programme Nature 2050. Ce programme fait du site Kodak une réserve de biodiversité et un lieu d'observation de l'adaptation de la nature au changement climatique, tout en favorisant l'accès des habitants à ce nouveau cœur vert en bordure du canal de l'Ourcq. Parallèlement, un programme d'agriculture urbaine est à l'étude sur les deux hectares de la Friche Kodak pour développer

Pour + d'égalité

Terre d'Eaux est aussi un outil d'égalité en ouvrant la pratique de la nage à toutes et à tous. En effet, parmi les pratiquants de la natation sportive en France, les femmes sont substantiellement majoritaires : 55,7 % de femmes contre 44,3 % d'hommes sur les 288.000 licencié(e)s.

Ensuite, les équipements prévus seront utilisés par les acteurs de la santé dans le cadre de programme de rééducation post traumatismes.

Enfin, les tarifs seront adaptés à la population sevranaise.

un projet de cultures hors-sol en liaison avec CDC Biodiversité. Ce programme d'agriculture urbaine et le fléchage d'un investissement s'inscrivent sur le budget 2020 pour accompagner l'installation d'une pépinière.

Le projet Sevrans Terre d'Eaux, inscrit dans la ZAC Sevrans Terre d'Avenir, connaît des avancées

significatives : le bilan financier de la ZAC et celui du programme des équipements publics sont désormais équilibrés, notamment grâce au concours de l'EPT, de la Métropole, de la Région et de l'État pour près de 22 millions d'euros ; de nombreuses réunions publiques, des séminaires ont radicalement changé le projet. Ainsi, avec une piscine publique, le théâtre de la Poudrerie, une Maison sport et santé soutenue par l'ARS, une crèche et un partenariat fort et volontariste avec l'Université Paris 13 pour y organiser un cursus universitaire et de

recherche autour du sport, de la santé, de la logistique et des matériaux issus de la filière écologique. Sevrans Terre d'Eaux et de Culture s'intègre dans la ville et dans la vie quotidienne des habitantes et des habitants de Sevrans.

C) Développer une filière industrielle vertueuse

Cycle Terre est un projet financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Union Européenne. Son objectif est de promouvoir par le biais d'un démonstrateur une nouvelle filière écologique limitant fortement l'empreinte carbone des grands projets sur le territoire (Grand Paris Express, Projets Urbains) par la réutilisation d'une partie des terres excavées.

Cette fabrique de matériaux de construction en terre crue verra le jour à Sevrans dès 2020, avec à la clef la création d'une dizaine d'emplois directs et d'une centaine d'emplois indirects. La

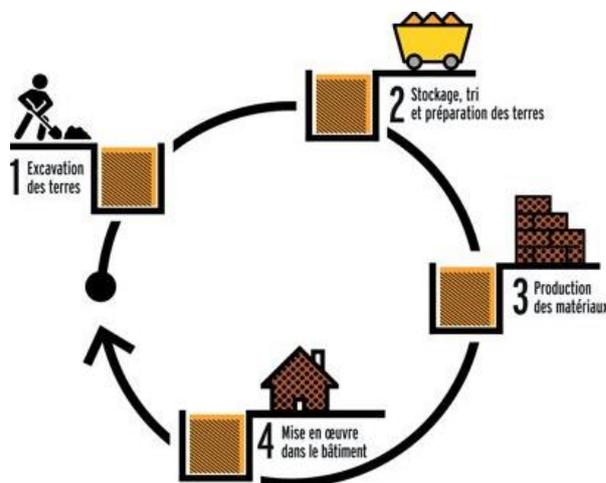


Figure 10 - Cycle de la Terre - Cycle Terre 2019

La mise en place de l'installation du démonstrateur dans ZAC Vergnaud à proximité du site BEMA, sera un point d'évolution fort de ce projet en 2020. De même qu'il offrira, par l'intermédiaire de Compétences emploi, des formations aux métiers de la construction.

Ainsi, Cycle Terre devient un exemple d'économie circulaire : les terres sont prises à proximité, ce qui évite des transports routiers lourds et polluants. Par un processus non invasif et non thermique, ces terres sont transformées en briques et en enduits, qui seront utilisés à proximité.

Des parcours de formations autour des matériaux sont aussi prévus, par l'intermédiaire notamment de Compétences Emploi et des fédérations du bâtiment.

III) Le budget, outil de l'égalité territoriale

Dans un contexte international incertain (A), l'environnement financier des collectivités territoriales est de plus en plus menacé par le désengagement de l'État (B). Ainsi, pour porter des exigences crédibles, la Ville doit s'appuyer sur un budget offensif (C).

A) Une situation économique globale difficile et ses conséquences pour les collectivités territoriales

La prévision de la croissance mondiale s'établit à 3% pour 2020. Ceci s'explique par un contexte de très fortes tensions dans les pétromonarchies, dans les relations commerciales entre la Chine et les États-Unis, mais aussi par les replis nationalistes d'Europe centrale, de la Russie et de certains pays d'Amérique du Sud. Le *Brexit* a aussi des conséquences sur la croissance européenne.

Autre écueil, l'impuissance à prendre au niveau global, les mesures qui s'imposent dans la lutte pour la préservation du climat.

En France, la loi de finances de 2020 se fonde sur une croissance de 1.3% et sur une inflation de 1.2%. Pour les collectivités territoriales, l'État prévoit une hausse des dotations de 0.9%, soit moindre que l'inflation.

Face à cette stagnation de l'activité économique, les collectivités locales ont préféré maintenir leur capacité d'épargne, alors même qu'elles ont continué à investir, certes à un rythme moindre que les années précédentes.

La tendance à la limitation des dépenses d'équipement des communes et de leurs groupements devrait se poursuivre en 2020.

Alors que les besoins de maintenance des structures existantes sont forts, il est essentiel que les élus locaux disposent de visibilité, mais les conditions ne sont pas réunies, du fait de la réforme de la fiscalité locale qui tarde à venir.

La croissance mondiale devrait se stabiliser à un niveau bas

Prévisions du taux de croissance annuel du PIB réel mondial (en %)



Figure 11 - Évolution de la croissance mondiale - OCDE

B) Le désengagement de l'État : contractualisation et absence de politique fiscale

Le désengagement de l'État se situe à plusieurs niveaux : moins de policiers nationaux, abandon de certaines missions, moins de services publics de proximité, en particulier le « redéploiement » du réseau des Trésoreries et le risque de ne plus pouvoir y payer ses impôts.

Mais, si la contractualisation a donné lieu à un dialogue exigeant avec l'État, la Ville doit rester très vigilante

quant à son application. En effet, alors que la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) était de 578 575€ en 2018, elle n'a été de 166 182€ seulement en 2019 bien que la ville ait déposé des dossiers de même niveau que les années précédentes. Ici, l'État n'a pas respecté ses engagements.

La Ville demeure financièrement dépendante de l'État, les recettes issues des dotations ou des impôts et taxes représentent près de 85% du budget de fonctionnement de la collectivité. Seuls les produits exceptionnels, comme en 2018 la subvention Cycle Terre, ou les cessions de biens en 2017, permettent de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour financer les investissements.

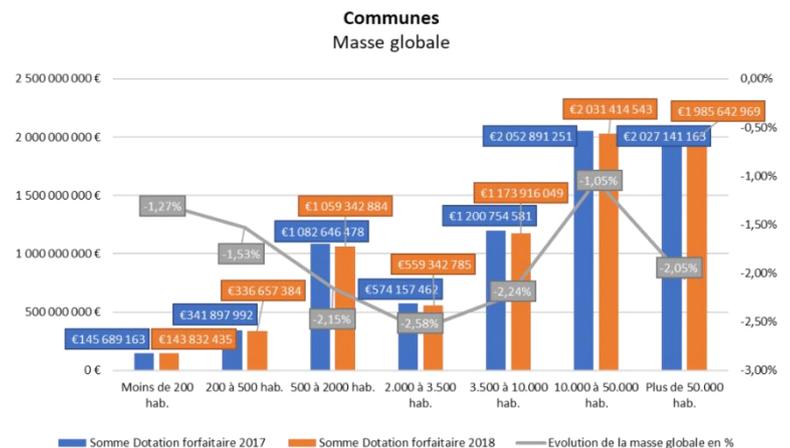


Figure 12 - Évolution de la DGF - DGFIP

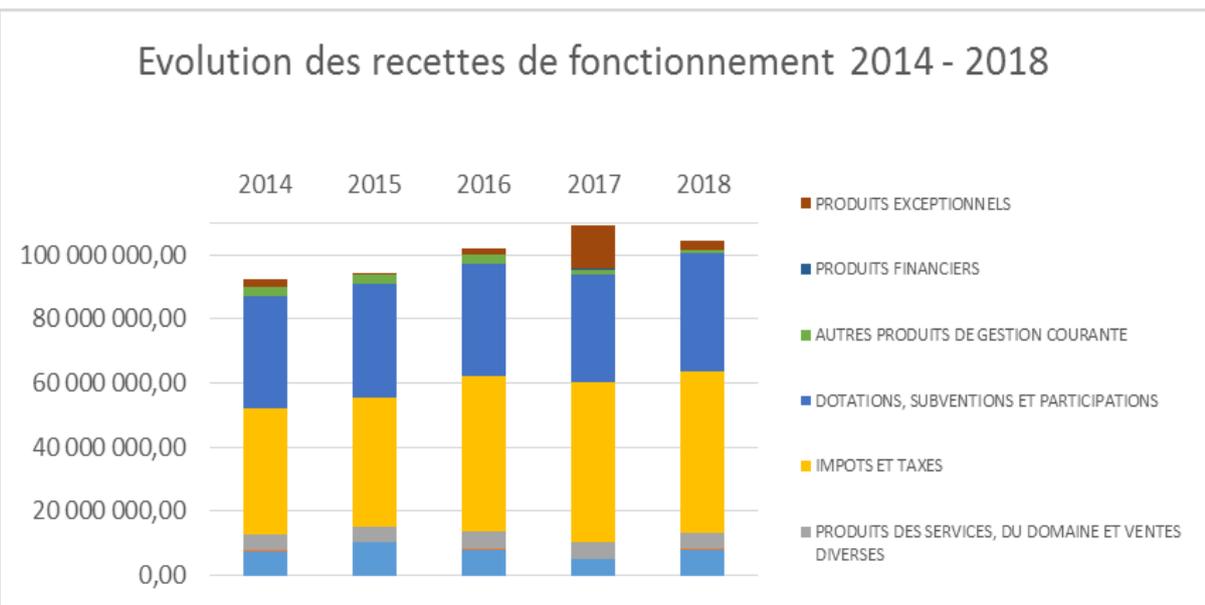


Figure 13 - Evolution des recettes de fonctionnement 2014-2018 - DRF

Ceci pose question, alors même que les ressources des communes sont menacées de toutes parts :

- Par la baisse des dotations de l'État, mais aussi par leur éclatement, entre les différentes strates administratives et la complexité et la multitude des fonds et organismes gestionnaires
- la disparition progressive de la part des impôts directs dans le budget de l'État et des collectivités est porteuse d'inégalités dans la mesure où la suppression d'un impôt direct se traduit soit par la suppression de personnels et de services, soit par une compensation par les impôts indirects qui pénalisent plus fortement les catégories populaires. Le risque donc est de compenser la taxe d'habitation, impôt souvent injuste par un impôt encore plus injuste comme une taxe sur les carburants ou la TVA. Ainsi le Gouvernement prévoit de compenser la disparition de la taxe d'habitation par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière à la commune. Le département quant à lui sera financé par une part de la TVA. Pour la commune, le Gouvernement a imaginé un système appelé « coco » (coefficient correcteur) pour compenser à l'euro près la perte pour la commune de la taxe d'habitation. En 2022 il prévoit la suppression de l'exonération de taxe foncière pour les bailleurs sociaux. Il conviendra d'être vigilant pour que cette disparition ne se traduise pas par une baisse du « coco » en réduisant le financement de la gestion urbaine de proximité

	Sevran	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil
	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018
Produits de fonctionnement total par habitant	1 898	1 914	1 548	1 648	2 773	1 896	3 420	2 002
Impôts locaux par habitant (% produits CAF)	620	741	712	602	833	739	1 114	670
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	33,55%	40,13%	46,00%	39,02%	36,82%	39,00%	33,87%	38,10%
DGF par habitant	463	145	99	282	411	133	12	276
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	25,02%	7,87%	6,37%	18,28%	18,18%	7,03%	0,36%	15,71%
Charges de fonctionnement par habitant	1 671	1 841	1 372	1 555	2 275	1 746	3 093	1 981
Charges de personnel par habitant	938	1 090	747	824	1 145	1 679	1 522	893
Charges de personnel en % des charges (en % des charges CAF)	59,08	63,12%	56,48%	62,16%	64,26%	56,13%	52,68%	59,76%
Ressources d'investissement par habitant	328	453	396	696	1 134	315	691	895
Excédent brut de fonctionnement par habitant	316	147	257	253	493	244	390	289
Capacité d'autofinancement par habitant	260	120	226	218	481	216	402	264
Encours de la dette par habitant	1 784	1 599	795	1 686	534	633	269	1 366
Annuité de la dette par habitant	238	160	151	154	90	78	9	226
Base TH par habitant	1 066	1 090	1 426	1 369	1 175	907	1 091	1 187
Base TFB par habitant	912	1 549	1 842	1 194	1 386	1 580	3 740	1 400
Produit TH par habitant	376	273	360	298	318	237	272	319
Produit TFB par habitant	239	224	347	300	512	497	857	346

Figure 14 - État des lieux des Villes du Territoire Paris Terres d'Envol - DGFIP

- Par le gel des bases de la taxe d'habitation, prévu par l'avant-projet de la loi de finances 2020, et, en conséquence, le gel des taux de la taxe foncière, au nom de la liaison des taux.
- Les nouvelles constructions, et donc les nouveaux arrivants ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la compensation de la taxe d'habitation. Or, il y aura besoin, dans les années à venir, de plus d'équipements, de plus de services publics,

de plus d'investissements à financer. Ici encore, l'État doit assumer ses responsabilités.

- Par l'incertitude qui pèse sur la redistribution des taxes sur l'activité économique, lorsque que celles-ci ne seront plus perçues par le territoire.

C) Un budget 2020 offensif et responsable.

Concernant la dotation globale de fonctionnement :

En K€	2017	2018	2019	2020	Var. 2019/2020 en K€	Var. 2019/2020 en %
Dotation forfaitaire	7 841	7 885	7 901	7 901	0	0,0%
+ DSU	13 524	14 142	14 671	15 217	546	3,7%
+ DNP	1 359	1 450	1 489	1 472	-17	-1,2%
+ FSRIF	6 481	6 600	6 485	6 912	427	6,6%
= DGF	29 204	30 078	30 546	31 502	956	3,1%

Figure 15 - Composition de la DGF de Sevrans 2017 à 2019 et projection 2020 - DRF

- Au niveau national, l'enveloppe de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) a progressé en 2019 de 90 millions d'euros passant de 2.2 milliards à 2.3 milliards d'euros. Il est prévu par le projet de loi de finance pour 2020 une autre augmentation de 90 millions d'euros. Cette augmentation a permis à Sevrans de bénéficier d'une DSU de 14.6 millions d'euros, soit une hausse de 3.5% par rapport à 2018.
- L'enveloppe du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) est passée de 6.4 millions d'euros en 2017 à 6.6 millions en 2018 et 6.4 millions en 2019.
- La fiscalité n'a pas augmenté

Sevrans n'a pas augmenté ses taux communaux de fiscalité locale depuis 2010. Sevrans a en revanche baissé sa taxe foncière en 2019.

Il est impératif, dès à présent, d'anticiper sur la fin de la taxe d'habitation, prévue pour 2022. La taxe d'habitation représente, pour 2018, plus de 19 millions d'euros, soit 20% du budget de fonctionnement de la Ville. À horizon 2022, ce produit sera inscrit sur la ligne des dotations, et devra, en toute hypothèse, être compensé à l'euro près, avec les difficultés indiquées plus haut.

Outre le fait que cette mesure enlève une part d'autonomie financière de la commune, elle doit pousser à un dialogue renforcé avec l'État. Ce dialogue est rendu encore plus nécessaire du fait de la disparition annoncée des trésoreries de proximité. C'est un coup dur pour le service public du quotidien que Sevrans doit anticiper. En effet, le service public des finances est un outil indispensable et un atout pour la Ville.

C'est la raison pour laquelle la signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie et la DGFIP est en préparation.

COMMUNES	Nombre de foyers soumis à la taxe d'habitation (TH) pour résidence principale	Nombre de foyers concernés par la suppression de 65 % de la TH pour 2019	Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression de 65 % de la TH en 2019
AUBERVILLIERS	30 755	19 053	381 €
AULNAY-SOUS-BOIS	29 429	17 971	384 €
BAGNOLET	15 134	9 087	436 €
BOBIGNY	18 162	12 134	408 €
BONDY	19 679	12 400	393 €
CLICHY-SOUS-BOIS	8 711	5 552	345 €
COUBRON	1 844	1 044	558 €
DRANCY	27 359	17 935	397 €
DUGNY	3 925	2 765	488 €
ÉPINAY-SUR-SEINE	19 113	12 650	390 €
GAGNY	15 662	9 548	458 €
GOURNAY-SUR-MARNE	2 916	1 426	680 €
L'ÎLE-SAINT-DENIS	2 976	1 842	354 €
LA COURNEUVE	14 668	9 108	294 €
LE BLANC-MESNIL	19 647	13 321	407 €
LE BOURGET	6 226	4 158	459 €
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	7 725	4 589	339 €
LE RAINCY	6 541	3 068	509 €
LES LILAS	10 463	5 789	553 €
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	9 342	5 761	445 €
LIVRY-GARGAN	17 689	11 429	541 €
MONTFERMEIL	8 980	5 627	667 €
MONTREUIL-SOUS-BOIS	46 590	26 475	443 €
NEUILLY-PLAISANCE	8 934	4 896	390 €
NEUILLY-SUR-MARNE	13 985	9 193	400 €
NOISY-LE-GRAND	27 840	16 732	465 €
NOISY-LE-SEC	16 753	10 960	427 €
PANTIN	24 655	14 725	419 €
PIERREFITTE-SUR-SEINE	10 528	7 167	467 €
ROMAINVILLE	11 872	7 241	366 €
ROSNY-SOUS-BOIS	19 360	12 176	506 €
SAINT-DENIS	42 714	26 263	339 €
SAINT-OUEN	22 516	12 813	431 €
SEVRAN	17 690	11 824	456 €
STAINS	13 044	8 685	423 €
TREMBLAY-EN-FRANCE	13 213	8 297	403 €
VAUJOURS	2 671	1 694	376 €
VILLEMOMBLE	12 492	7 044	395 €
VILLEPINTE	12 147	7 803	372 €
VILLETANEUSE	4 229	2 862	334 €
TOTAL	618 179	383 107	420 €

SOURCE : DGFIP. LPYNOGRAPHIE

Figure 16 - Évolution de la TH et gains moyens - Le Parisien, 19 novembre 2019

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'applique depuis 2018 et a permis de diminuer le montant des versements effectués par Sevrans à Paris Terres d'Envol au titre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT). Le taux de 2.8% reste le plus bas de l'EPT ; il est de 8.6% pour les autres communes. La mise en place de cette TEOM, par l'EPT Paris Terres d'Envol est largement compensée par la disparition de la taxe d'habitation sur une période de trois ans. **Dès cette année 87% des sevransais ont vu leur taxe d'habitation baisser de 456 euros en moyenne** comme l'indique le journal Le Parisien du 19 novembre 2019.

- Une réduction de 25% de la dette par habitant

Entre 2017 et 2018, l'annualité de la dette est passée de 22.2 ans à 7.1 ans.

En 2018 et en 2019, aucun emprunt nouveau n'a été contracté, même si l'emprunt ARKEA de 2017 a été imputé sur les comptes de 2018. Ceci a permis d'apurer une partie de l'encours de la dette, et **d'alléger le poids de la dette par habitant, passant de 319€ par habitant en 2017 à 238€ par habitant en 2018, soit une diminution de près de 25%**. Cette tendance devrait se confirmer pour 2019.

Evolution de la dette (capital à rembourser) 2014/2021

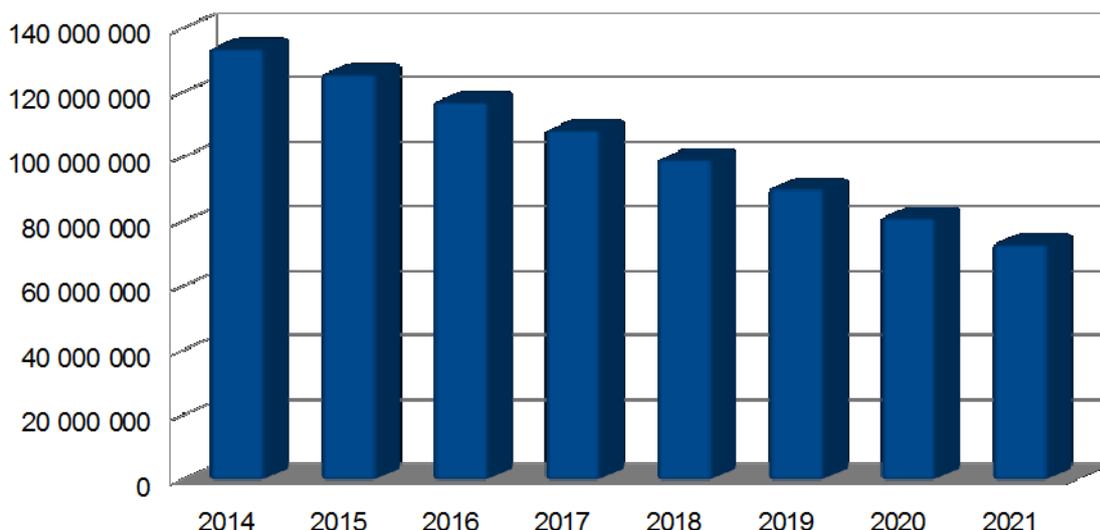


Figure 17 - Évolution de la dette 2014-2021 - DRF

Il faut alors se concentrer sur les emprunts « Caisse d'Épargne », aux taux les plus élevés, afin de trouver une solution pour diminuer leurs impacts négatifs sur les remboursements annuels de la dette.

Sur le mandat, l'encours de la dette a diminué de 40% en 6 ans.

L'absence d'emprunt sur les prochains exercices permettrait de limiter le poids du remboursement du capital de la dette et donc d'augmenter les marges de manœuvre pour investir.

Cependant, la Ville doit encore supporter les emprunts « Caisse d'Épargne », aux taux les plus élevés, issus du rachat de crédits DEXIA. Du fait de leur structuration, leur rachat impliquerait non seulement de

dégager de fortes liquidités, et ne permettrait pas de réaliser une économie réelle. La renégociation du prêt auprès du prêteur pourrait s'engager, en valorisant notamment les ratios financiers positifs du dernier exercice.

TAUX D'INTERÊT

%	2018	2019p	2020p
Euribor 3 mois			
Moyenne annuelle	- 0,32	- 0,35	- 0,39
Fin d'année	- 0,31	- 0,39	- 0,38
OAT 10 ans			
Moyenne annuelle	0,78	0,10	- 0,09
Fin d'année	0,70	- 0,24	- 0,08

p : prévisions
Source : IHS, prévisions La Banque Postale (septembre 2019).

Figure 18 - Taux d'intérêts - La Banque Postale 2019

De plus, les taux bas peuvent permettre d'emprunter pour investir si besoin, sans alourdir pour les habitants le poids de la dette.

Par ailleurs, la situation de Sevran est dépendante des orientations choisies par le gouvernement.

Alors que le rapport d'information AN n°1149 du 10 juillet 2018, servant de base au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale, rappelait que le Gouvernement avait annoncé vouloir déposer « au premier semestre de l'année 2019 » un projet de loi spécifique à la fiscalité locale, rien à ce jour n'a été fait.

L'échec de la Métropole du Grand Paris, la complexité anti-démocratique du montage financier des reversements entre la Métropole, l'EPT et la commune, ainsi que les incertitudes qui pèsent sur la fiscalité économique font que la situation de l'ensemble des communes les plus pauvres reste très fragilisée. Dans les faits, le mécanisme de la loi NOTRe n'a pas permis de redistribution. Au contraire, il a pénalisé les dépenses de la commune en sanctuarisant le Fonds

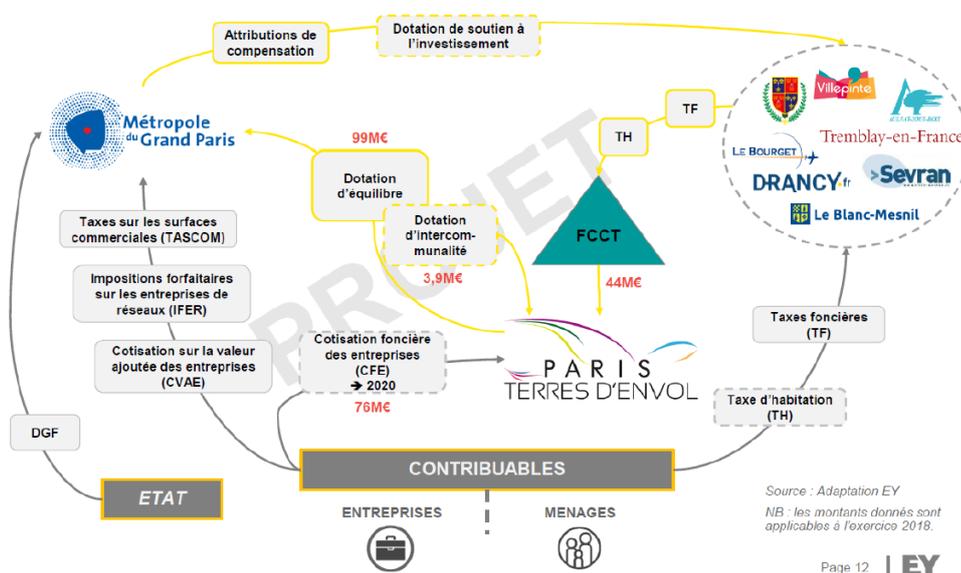


Figure 19 - Mécanisme budgétaire État-Métropole-EPT - EPT Terres d'Envol - 2019

de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Il est grand temps de remettre en cause ces mécanismes, de décider et d'agir pour plus d'égalité.

La situation financière de Sevran s'améliore, comme le rappelle la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Il convient de souligner que la baisse de l'endettement, la gestion serrée des budgets des services administratifs ne se sont pas fait au détriment des services qui sont rendus à la population.

Ceci est dû en très grande partie à une mobilisation des agents de l'administration, à leur sens du service public ainsi qu'à leur grand professionnalisme.

Partie 2 : au quotidien, exiger l'égalité

L'égalité doit se vivre au quotidien, dans l'ensemble des compétences de la Ville et dans l'ensemble de ses services. Elle doit s'exprimer par un certain niveau de qualité des services publics, par un dialogue et une concertation renforcés (I). Cette exigence doit se retrouver aussi dans le vivre-mieux, avec une ville écologiste, vivante et sûre (II) ; une ville solidaire (III), où l'on grandit et où l'on travaille (IV), où l'on se divertit (V).

I) L'exigence d'une relation de confiance avec les habitants

Cette relation passe par l'amélioration continue des services publics (A) et par le renforcement des mécanismes de concertation et de démocratie locale (B).

A) Au quotidien, « mieux » de services publics

À l'heure où l'État revendique une dématérialisation à tout-va en supprimant les accueils au guichet (carte grise, impôts...), la Ville de Sevran poursuit son engagement, et cela déjà depuis plusieurs années, dans une démarche globale de modernisation du service rendu aux usagers qui place ces derniers au centre du processus.

Pour + d'égalité

L'égalité passe aussi par le respect des procédures mises en place pour le traitement des demandes des usagers. Passer outre ces procédures, demander à ne pas les appliquer ou ne pas les appliquer, c'est créer une rupture d'égalité.

Il faut noter d'ailleurs que cette action ne néglige aucun type d'accueil. L'offre de services publics se situe en complément, et non en remplacement, de l'existant. Il s'agit d'un parti pris assumé qui répond à

la diversité des pratiques des usagers de la Ville ainsi qu'aux principes qui fondent le service public : égalité, continuité et mutabilité ; le but étant pour la collectivité de proposer à ses citoyens des services qui leur facilitent la vie au quotidien tout en repensant les relations avec eux.

Les points d'amélioration entrepris en 2019 portent notamment sur l'accueil, de l'information, du traitement des demandes des citoyens et sur la simplification des démarches, particulièrement le renforcement des démarches en ligne puis la simplification des inscriptions aux services Enfance et Conservatoire ; la création d'une application mobile « *Sevran l'appli* » avec la possibilité d'effectuer des signalements et dont l'utilisation va s'accroître dans les

prochains mois ; la refonte du site de la Ville ; l'équipement en terminaux de paiement par carte bancaire pour toutes les régies ; le développement des supports « Guide du nouvel arrivant », « Guide des démarches » et plan de ville pour faciliter l'information, notamment auprès d'un public pas encore pleinement familiarisé ou réfractaire aux nouveaux outils numériques ; la mise en place d'une nouvelle organisation dans le routage et le suivi des signalements ; une formation spécifique des cadres sur « l'Amélioration de notre relation aux usagers »...

Nombres de ces actions se poursuivront et s'étofferont en 2020 avec notamment le développement des démarches en ligne pour les inscriptions aux activités d'arts plastiques et sportives ; le paiement en ligne portera sur les régies qui n'en disposent pas : CCAS, Conservatoire et Arts Plastiques ; mise en place de la signature électronique (les circuits de traitement dématérialisé (signature et télétransmission) des mandats, commandes, factures et actes administratifs) ; la centralisation de la gestion du courrier (enregistrer, numériser, diffuser et permettre le suivi des réponses) ; l'établissement d'une traçabilité des demandes quelle que soit leur origine : téléphone, guichet, mail, courrier ou application ; fin de la refonte de la téléphonie engagée depuis 2018...

Pour ce budget 2020, le principe demeure le même face aux attentes toujours grandissantes des citoyens en matière de service public. C'est pourquoi le projet de la Gestion de la Relation Citoyen ne reste pas figé, et s'intègre par définition dans une démarche d'amélioration continue.

Le choix d'améliorer l'accès aux services publics et leur qualité reflète une volonté politique forte de répondre aux besoins de la population.

B) Au quotidien, la mobilisation des agents municipaux

Le poids des ressources humaines sur la section fonctionnement du budget de la collectivité est incontestablement le plus lourd. Pour autant il est chaque jour plus maîtrisé ainsi que le démontre l'annexe jointe spécifique à la masse salariale.

La prise en considération des individus est un souci majeur. En effet pour qu'une collectivité se porte bien, ses acteurs internes doivent y vivre et s'y vivre bien. Cette interaction est primordiale. C'est dans cet objectif qu'au quotidien la gestion des ressources humaines s'exerce, s'exécute, s'ajuste se redéfinit puisque par-delà les services il s'agit bel et bien de femmes et d'hommes qui agissent, réfléchissent, imaginent, créent, se réalisent mais aussi parfois peinent, souffrent, voire subissent. C'est l'univers contraint du travail que la Ville se doit

à chaque instant d'amender dans toute la mesure de nos possibilités et moyens sans nous substituer aux pouvoirs législatif ou réglementaire.

Sevrans dispose d'un effectif global très important malgré les services externalisés (propriété des équipements notamment) attestant là de son fort attachement au service public et à la valeur ajoutée qu'il représente pour la population.

Si le poids des dépenses RH et plus spécialement celui de la masse salariale baisse cela ne traduit pas une réduction des effectifs au contraire. Le nombre d'agents rémunérés est en légère augmentation et si la masse salariale diminue c'est notamment du fait de nombreux départs à la retraite d'agents en fin de carrière remplacés par des agents en début de carrière donc sur des bases salariales moins élevées.

Le renforcement constant du service au public est doublement important puisque les mutualisations de moyens et/ou leurs redéploiements permettent d'élargir nos activités et actions tout comme l'effort soutenu de reclassement des agents sur des postes existants et vacants ou sur des missions nouvelles offrant aux services la possibilité de se développer sans charge salariale supplémentaire les agents étant déjà intégrés au tableau des effectifs.

De surcroît le caractère positif de la démarche améliore la plus-value du service public et permet des reconversions parfois des plus réussies. Ce travail se poursuivra et s'illustre déjà par des formations spécifiques suivies par des agents de la direction des ressources humaines pour accompagner et approfondir la démarche.

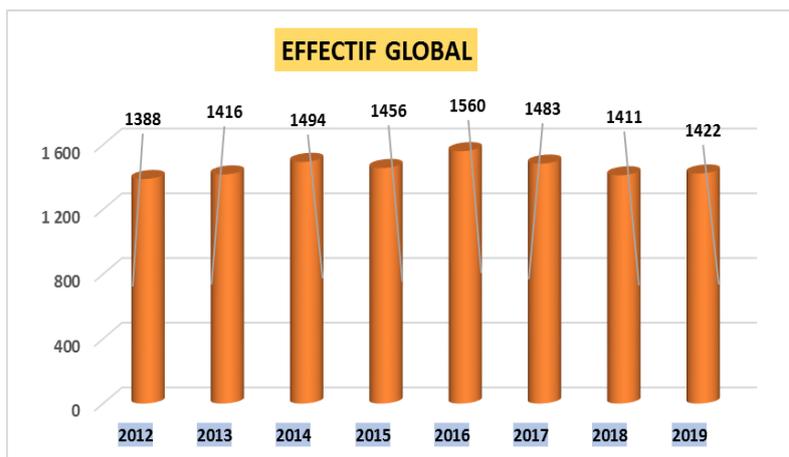


Figure 20 - Effectif global - Mairie de Sevrans - DRH

L'accueil de jeunes ou moins jeunes en contrat d'apprentissage apporte également un souffle nouveau au sein des services qui se sont impliqués dans le dispositif tout en offrant aux apprentis un terrain des plus larges pour leur formation. A cela s'ajoute la gratification des stagiaires étudiants qui dynamisent les services et la réflexion de travail tout en offrant à nos jeunes de côtoyer et déjà d'œuvrer pour le service public tout en étant rétribués ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ces dispositions seront bien entendu poursuivies en 2020.

L'effort en 2020 portera également sur la réflexion engagée cette année quant aux éléments de rémunération des agents et notamment le régime indemnitaire dans un esprit de plus de justice et d'équité, de prise en compte des sujétions spéciales autres que le seul encadrement.

La concertation a prédominé et restera essentielle en ce domaine comme sur les autres. Les critères d'avancement de grade et de promotion interne en sont les exemples.

La finalisation du tableau des effectifs autorisés va rendre enfin possible une mise à plat par un état des lieux exhaustif des services et des moyens alloués et permettre à la collectivité, hors plan de résorption de l'emploi précaire, la mise en place d'une politique de titularisation pour ses agents des premiers grades accessibles sans concours en fonction des besoins identifiés au TEA.

2020 sera également l'année d'un effort important (proposition que le budget 2019 soit plus que doublé) en matière de formation en sus de la cotisation CNFPT afin de répondre aux besoins des services et attentes des agents. Pareillement le souhait de tripler le budget alloué en 2019 à la prévention devrait renforcer l'engagement de la collectivité dans l'amélioration des conditions de travail de ses agents.

C) Au quotidien, la démocratie locale

Novembre 2019 a vu l'installation du pôle citoyenneté, de la direction de la vie associative et de la Gestion urbaine de proximité dans les locaux de l'Hôtel de Ville au deuxième étage.

Placés au sein de la Maison commune, ces services vont être au cœur de la relation entre les habitantes et les habitants, les élus et la Direction générale.

Cette relation devra s'exprimer sous plusieurs formes.

- D'abord, la possibilité offerte aux commissions municipales de s'entretenir avec des représentants du Conseil citoyen afin de recueillir leur expertise.
- Ensuite, avec la possibilité de s'exprimer par la voie d'une votation sur différents projets de la Ville.
- Avec aussi le renforcement de la concertation, déjà mise en œuvre depuis mars 2019, avec la création d'un secrétariat dédié, rattaché au Pôle citoyenneté et à la Direction des travaux des assemblées et de la citoyenneté.
- Enfin, avec un travail constant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour + d'égalité

La première réunion du Conseil local de la Laïcité s'est tenue en présence de M. Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, des représentants de l'État, de la CAF, et des présidents des groupes politiques du Conseil municipal. Il s'agit en 2020 de faire vivre cette instance de dialogue en renforçant ses liens avec le Conseil municipal.

Cette volonté d'une prise de décision plus horizontale s'accompagne d'une réflexion sur la refonte des conseils citoyens et des comités de quartiers et de la révision de leur mode de fonctionnement.

Accompagnée par l'État et en concertation avec les habitantes et habitants, il s'agira de trouver des formes nouvelles à un Conseil citoyen, qui, tout en respectant les particularismes des différents quartiers de la Ville, pourra intervenir sur des questions plus globales, intéressant Sevrans dans son ensemble. Ce renouvellement dans la forme doit être accompagné et doit se faire en concertation avec les Conseillers citoyens et les membres des comités de quartiers déjà en place.

Le lien avec le Conseil municipal devra être régulier, par le biais de vœux ou de délibérations, issus des réflexions menées par le Conseil citoyen.

Concernant la concertation sur les projets urbains, depuis le mois de mars 2019, une quinzaine de réunions avec les habitants se sont tenues, rassemblant près de 980 personnes. La concertation a permis de faire évoluer grandement le projet Terre d'Eaux, de mieux prendre en compte les craintes et les besoins des habitants vivant dans les quartiers en rénovation urbaine.

Cette concertation doit être encore renforcée. Les projets urbains, les opérations d'aménagement doivent

appartenir aux habitants. Ainsi, à travers des mécanismes légaux – votation citoyenne, droit de pétition – et par un processus de décision défini par la Ville, les habitants seront entendus et pourront influencer sur les décisions du Conseil Municipal.

C'est avec l'ensemble des habitantes et des habitants que les décisions se prennent, pour une Ville écologique, vivante et sûre.

D) Au quotidien, une commande publique à l'écoute des besoins des habitants.

Sevrans innove aussi dans la commande publique. 2019 est une année charnière qui voit la Direction de la Commande Publique avec ses services Marchés publics et Achats finaliser la mise en place de ses procédures de suivi et de contrôle afin d'être l'élément régulateur, de sécurisation, de veille juridique, et d'aide à la décision des élus, des services et de la Direction Générale.

L'objectif est de satisfaire à la demande et aux recommandations de la CRC avec :

Pour + d'égalité

La Ville a créé au 1^{er} trimestre 2018 le collectif contre les violences faites aux femmes. Ce collectif touche cinquante et une personnes et rassemble des professionnels, des associations et les partenaires institutionnels de la ville, notamment la police nationale et la justice.

Neuf réunions se sont tenues depuis sa création, et ont abouti à la création d'un guide d'accompagnement à l'usage des professionnels, à l'édition d'une carte discrète regroupant les numéros d'urgence pour les femmes victimes de violences et à la signature de la convention « un toit pour elle » pour faciliter le relogement et l'éloignement des femmes victimes et de leurs enfants.

- L'officialisation du Règlement Intérieur de la Commande Publique permettant à la ville de sécuriser et de standardiser ses procédures liées aux marchés publics. Il a vocation à uniformiser la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics de la Ville, en alliant réponse aux besoins de la collectivité et respect du code de la commande publique.
- La mise en œuvre et la pérennisation de la centralisation des marchés inférieurs à 25 000 euros pour garantir des procédures respectueuses des règles de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, avec pour objectif la bonne utilisation des deniers publics.
- La poursuite du travail sur le patrimoine de la Ville, qui, grâce à la création d'un référent inventaire, permet à la collectivité d'avoir un état de son patrimoine, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.
- La poursuite de l'action vers le « zéro papier » et le « tout dématérialisé ». Sevrans en a été un des précurseurs.

Pour + d'égalité

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi dans la commande publique : en définissant et intégrant des marchés à caractères spécifiques et à parité garantie. Et également, dans la mesure du possible, en prenant l'exemple des vêtements de travail, en tenant compte des morphologies différentes et en associant au maximum nos agents au choix tout en évitant l'imposition unisexe de l'habillement.

Après l'entrée en vigueur en octobre 2018 de la dématérialisation des marchés, celle-ci s'est prolongée par la mise en place de la signature électronique des élus, par la dématérialisation des échanges avec les Archives et par la transmission vers les services de l'état en version dématérialisée des documents Préfecture et des Décisions de l'exécutif.

En étant présent :

- Pour nos entreprises Sevranaises en les guidant dans les procédures et en les informant au mieux des opportunités liées aux marchés de travaux importants que connaît ou va connaître notre commune sur les années à venir.
- Dans l'action permanente de la Ville en faveurs de l'égalité Femmes/Hommes, en rappelant que la loi du 4 août 2014, refuse l'accès aux marchés publics aux partenaires Public/Privé si ceux-ci ont été sanctionnés pour des discriminations ou n'ayant pas engagé de négociation sur l'égalité professionnelle.
- Par la mise en place à l'échelle de la Ville de clauses contractuelles pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.

Et également :

- Inciter au recrutement de femmes
- Privilégier les Actions visant à l'adaptabilité des postes aux contraintes physiques
- Renforcer la mobilisation de femmes dans le dispositif d'insertion professionnelle
- Mettre à disposition dans les équipements sportifs de mobilier en faveur des usagers comme des points « tables à langer » aussi bien dans les vestiaires féminins que masculins afin de garantir une égalité pour tous face à l'accueil de jeunes enfants

Pour l'insertion :

- En utilisant le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion et le retour à l'emploi de personne en difficulté sociale et professionnelle.
- En intégrant dans les marchés, ce qui est déjà fait pour Sevrans, des clauses sociales particulières, avec des critères de choix liés à l'insertion, de l'achat de prestations d'insertions.
- Privilégier également les marchés réservés pour les secteurs :
 - Du handicap
 - De l'économie sociale et solidaire
 - La santé, le social ou culturel
- Améliorer l'action vis-à-vis de l'insertion en ciblant et en affectant des marchés spécifiques aux entités d'insertion associatives ou autres, de la commune. Ainsi trois marchés pour des prestations de peinture, de nettoyage, et d'entretien de nos espaces verts ont été attribués signifié cette année. Cette action sera poursuivie et intensifiée pour participer à la reconquête d'une activité professionnelle par nos SevransaisEs.

En étant attentif

- Aux bons respects des clauses contractuelles des marchés si importants pour la Ville (Nettoyage, Restauration scolaire et communale, ...) afin de résoudre, rapidement, seul ou en liaison avec les autres services, tout contentieux pour assurer la bonne continuité du service public.
- Au développement des technologies propres et innovantes (véhicules hybrides et/ou électriques), afin de poursuivre ses actions dans le respect de l'environnement et dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- Dans le cadre de ses missions d'achats mettre en place une vraie culture de réutilisation en évitant les excès et le gaspillage avec pour objectif non seulement de limiter le consumérisme débridé mais également de protéger l'environnement :
- Pérenniser le réaménagement des offices scolaires dans le cadre du PPI (deux offices par an)

- Assurer la gestion des stocks de produits d'entretien, des EPI, et centraliser pour l'ensemble des services les petites fournitures (piles, vaisselle jetables, ...) au sein d'un magasin-achats.
- Assurer la poursuite et la généralisation de l'inventaire physique et en particulier celui des offices scolaires afin d'y assurer une maintenance réactive et aux coûts maîtrisés.
- Assurer les déménagements et les réaménagements des classes des écoles suite aux nouvelles réglementations
- Privilégier la réutilisation de mobilier récupéré et stocké afin de commander uniquement les besoins spécifiques indispensables.
- Dans ses actions en permanence pour limiter les couts et l'empreinte carbone générée.
- Mutualiser des outillages,
- Réduire des consommables (savon, papier ...) par une gestion centralisée gérée directement par le service achats et non plus à la demande.
- Privilégier les commandes uniques de fournitures de bureau, permettant un gain de temps et un gain financier

II) L'exigence d'une Ville écologiste, vivante et sûre

Il s'agit de protéger l'environnement (A), d'entretenir, de développer les équipements publics (B), de lutter pour de meilleurs logements (C) mais aussi de garantir dans tous les quartiers la tranquillité et la sécurité (D)

A) Au quotidien, la protection de notre environnement

La protection de l'environnement est une priorité absolue : en décembre 2018 les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 2.7% dans le monde. C'est un record. C'est aussi une alarme : plus le réchauffement climatique s'installe, plus les factures énergétiques – pétrole, gaz ou électricité – augmentent. A Sevran, le choix a été fait de prendre en compte le développement durable et la protection du climat comme fil rouge des politiques publiques. En 2020, cela se traduit par la préservation de la Friche Kodak dans le cadre du partenariat avec la CDC biodiversité et dans les mois qui viennent l'implantation d'une pépinière sur le site, la

Pour + d'égalité

En lien avec l'EPT Paris Terres d'Envol, un plan lumière va être mis en œuvre. Il a pour but d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éclairage public, pour que toutes et tous se sentent en sécurité. Ce plan prend d'autant plus d'importance avec l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express.

De plus, la Ville va réactiver, pour les quartiers ANRU, les collectifs sur la place des femmes dans l'espace public.

confortation du plan zéro phyto avec les méthodes alternatives sur les 180 kilomètres de trottoir, l'augmentation du nombre de ruches financées par le ministère de l'environnement, la lutte continue contre les frelons asiatiques et le fonctionnement de la serre aquaponique.

L'année 2020 sera marquée par un grand projet d'équipements de quatorze bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques permettant une économie importante sur le coût de l'électricité des bâtiments, l'objectif étant une autosuffisance en besoin d'électricité. Pour ce projet, la commune s'est portée candidate pour les trophées « éco action » de l'association « Ecomaire ».

En outre, la Ville est engagée dans une *class action* avec d'autres collectivités locales en direction de l'entreprise TOTAL pour qu'elle assume ses responsabilités en raison de sa participation au réchauffement climatique et à la destruction de la planète.

Pour + d'égalité

L'action contre TOTAL regroupe quatorze maires et quatre associations. Elle a pour but d'exiger de TOTAL le respect des accords de Paris sur le climat. C'est pour Sevrans un enjeu de justice et d'égalité : les villes les plus touchées par la pollution industrielle comme l'est Sevrans ne doivent pas être oubliées des grands groupes à l'origine de ces pollutions.

Sevrans est engagée pour réparer les dysfonctionnements provoqués par le réchauffement climatique en investissant avec d'autres partenaires à Kodak, en soutenant diverses initiatives (ruches, panneaux photovoltaïques, compost des biodéchets). Mais cela ne suffit pas. Sevrans ne peut pas, seule, porter ces actions locales. Elles doivent être conjuguées à une action plus globale : faire payer les pollueurs. Voilà pourquoi, début 2020 une assemblée des écomaires aura lieu à Sevrans sur l'action contre Total et le bilan de la COP 25

C'est une urgence pour tous nos jeunes et leurs futurs : une vraie question de justice climatique, environnementale et sociale.

B) Au quotidien, l'entretien et le développement des équipements publics

Les services techniques s'attacheront à poursuivre et renforcer leurs interventions au quotidien dans les écoles, les bâtiments publics, pour la propreté de la Ville, des espaces publics et sur le réseau de voirie et rendre plus agréable chaque jour les espaces verts communaux.

Le personnel a montré une forte cohésion en 2019, ces liens professionnels forts ont permis d'aborder des projets techniques parfois complexes de manière plus participative et avec la montée en charge de la compétence de chacun des métiers présents dans cette direction. La notion de coût global des opérations devient une préoccupation forte pour cette direction

consciente des marges de manœuvre serrées que rencontrent aujourd'hui les collectivités territoriales. En plus des interventions au quotidien, plusieurs projets sont poursuivis pour 2020 et notamment le plan lumière, rénovation de la voirie, poursuite des travaux d'amélioration de l'espace urbain et finalisation des projets ANRU I.

Suite à la réorganisation du centre technique municipal en 2018 et la mise en place de ce dispositif en 2019, les premiers éléments d'une économie globale sur les interventions se font plus évidents. L'exécution budgétaire 2019 le démontre par un taux de réalisation du budget satisfaisante et la qualité des prestations réalisées. La montée en puissance de service permet de ne plus recourir à la prestation privée sur des travaux de moins de 5 000 à 10 000 €. L'intervention quotidienne de ces services dans les écoles, les bâtiments publics, la propreté de la Ville, des espaces publics et sur le réseau de voirie permet une action adaptée au besoin des habitants. La formation préalable des agents avant la prise de poste sera un nouveau levier permettant de mieux asseoir la démarche.

Il est à noter que l'année 2019 a permis d'ouvrir deux nouvelles voies dans le cadre du projet ANRU I (voie Chaplin et Ronsard). Ces voies permettant de désenclaver respectivement les

quartiers Rougemont et Montecelleux-Pont Blanc. La place des Érables a également été réaménagée avec des jeux d'enfants.

Le projet de construction le plus significatif de 2019 est la reconstruction du préau Crétier qui a été mis en exploitation en décembre 2019. La

construction de la salle de Rink Hockey est également un projet important réalisé sur le site Guimier et répond à la demande exprimée par les bénévoles de l'association Rink Hockey Club sevranaise.

En plus des interventions au quotidien et des constructions neuves, plusieurs seront initiés ou réalisées en 2020 :

- Le poste de police municipale, comprenant un Centre de supervision urbain, pour la partie étude technique et démarrage des travaux,
- L'agrandissement des écoles du quartier sud

Pour + d'égalité

Stratégie de développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, respect de la biodiversité... le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'investissement des communes en faveur des projets d'avenir. La deuxième fleur de Sevrans a été confortée cette année, et cette distinction couronne le travail en régie des agents de la commune. Cela renforce l'attractivité de Sevrans.

- Le confortement structurel du bâtiment Nobel en 2020, permettant d'accueillir en 2021 les associations d'anciens combattants,
- Les études du confortement du pignon attenant à l'ancien Commissariat, et le démarrage des premiers travaux permettant de créer un espace public afin d'ouvrir une vue sur l'église Saint Martin en relation avec la place Bussière.
- La programmation du pavillon d'accueil du cimetière et les études techniques correspondantes permettant d'ambitionner une démolition de la maison de l'habitat pour fin 2020, début 2021.
- La finalisation des projets ANRU I pour les quartiers Beaudottes, Montcelleux et Rougemont et notamment l'avenue Dumont d'Urville, le mail Toutain, les espaces verts situés derrière la place des Érables et les espaces publics du centre commercial Charcot,
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public seront poursuivis au titre du CREM, afin de réaliser des économies d'énergie, mais aussi de créer une forme de sécurité.
- Le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur quatorze sites communaux et notamment le site Paul Éluard, le marché alimentaire,
- Des travaux de conservation sont proposés pour la chapelle, par la mise en place d'un enduit de façade en attendant une restructuration complète en liaison avec la Société d'Histoire et de la Vie à Sevrans (SHVS),
- La réalisation de la piste d'athlétisme au stade Guimier,
- Les travaux d'études pour la salle de sports acrobatique en lisière de la friche Kodak
- La poursuite de la valorisation des certificats d'énergie suite aux travaux réalisés permettant de dégager une recette importante.
- La programmation plus précise et la définition de la nouvelle place Crétier. Celle-ci doit adresser de nouveaux commerces qualitatifs et diversifiés sur un cheminement piéton allant de la gare du Grand Paris de Sevrans Livry à l'Hôtel de Ville.

C) Au quotidien, veiller à la qualité de l'habitat

La Ville mène depuis près de 15 ans une action ambitieuse et volontariste en direction des copropriétés dégradées, et en articulation avec les programmes de renouvellement urbain.

Le modèle de rénovation et de développement urbains s'est poursuivi par la Ville et s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel pour contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire.

Pour + d'égalité

La qualité de l'habitat est un marqueur important de l'égalité. Sevrans s'engage contre l'habitat indigne en développant les partenariats avec l'EPT et l'ANAH. Pour l'ensemble des copropriétés dégradées, cela représente 857 euros par logement en complément des 2 000 euros par logement du Territoire, soit 30% du montant total par logement fixé à 2 857 euros

L'objectif premier de la collectivité en 2020 est de terminer l'ANRU 1, avec pour priorités la finalisation de la restructuration du Centre Commercial Charcot à Rougemont (travaux d'espaces publics prévus en 2020), du secteur des Érables, des opérations aux nouvelles Beaudottes (Mail Toutain en 2020).

Sur les 2 659 logements identifiés comme en difficulté à Sevrans, 1 667 sont ou ont été suivis dans le cadre du dispositif ANAH, pour un total d'investissement de près de 40 millions d'euros.

L'objectif de ces actions est d'accompagner les copropriétaires dans le redressement de leur bien, de lutter contre la spirale négative des impayés et de la dégradation progressive du bâti, d'agir pour la rénovation thermique et donc contre la précarité énergétique.

Bien que la compétence habitat ait été transférée au territoire, la ville entend poursuivre son action en direction des copropriétés privées, notamment en finançant pour chaque opération 30% du Fonds d'Aide Territorial.

Pour l'exercice 2020, la Ville apportera notamment son soutien financier à l'OPAH Perrin qui prévoit la réhabilitation de 596 lots au sein de cette résidence insérée dans un écrin vert, en entrée du centre-ville. Certains copropriétaires, les plus modestes, verront ainsi leurs travaux subventionnés à hauteur de plus de 90%.

La Ville a également inscrit des aides pour les copropriétés Chalands 1, Chalands 2 et Marguerite, où les programmes d'accompagnement et de réhabilitation doivent être poursuivis et renforcés.

Enfin, la Ville entend également agir pour le déclenchement au plus vite d'un programme de réhabilitation d'ensemble des copropriétés en difficultés en centre-ville. Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une OPAH Centre-Ville.

Afin de lutter contre les marchands de sommeil, la Ville a mis en place une série d'outils dont certains adoptés récemment par le législateur pour contrôler et mieux maîtriser l'usage du parc immobilier :

- le permis de louer,
- le permis de diviser,
- le permis de louer des meublés touristiques.

Ces dispositifs sont entrés en vigueur depuis le 1er octobre 2019 et la Ville a créé deux postes d'agents supplémentaires afin d'assurer l'instruction des dossiers et la mise en application de ces outils. Lorsque la Ville retrouvera son pouvoir de taux, elle instaurera une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour + d'égalité

Votés à l'unanimité lors du Conseil municipal du 28 mars 2019, le permis de louer et le permis de diviser soumettent à autorisation préalable la location et la division d'habitation. Cette autorisation est délivrée par la Ville, après examen de l'hygiène et de la salubrité. Permettre à toutes et à tous de se loger dans une habitation décente, c'est aussi agir pour l'égalité

En matière d'hygiène et de salubrité, le service a été renforcé et davantage structuré avec la transformation d'un poste d'inspecteur en responsable de service, le recrutement d'une personne spécialisée dans l'hygiène alimentaire pour les contrôles relatifs aux commerces et la création d'un poste pour le permis de louer.

La Ville accentuera ainsi ses actions afin de lutter contre l'insalubrité et l'indécence des logements et agir pour l'hygiène alimentaire.

Enfin, l'acquisition de biens vacants, sans maître et en état d'abandon manifeste sera poursuivie de manière systématique dès lors que les conditions d'engagement des procédures seront réunies. Une veille associant les services de terrain de la Ville a été mise en place à cet effet.

En matière de logement, la Ville poursuit son travail partenarial avec les bailleurs et la commission d'attribution des logements (CAL) agit en toute transparence afin de proposer des candidats sur les contingents communaux à partir d'une grille de critères objectifs.

Concernant son patrimoine de logements, la Ville entend poursuivre sa politique d'optimisation d'occupation du parc, de réhabilitation et de cession, en préservant sa finalité pour les enseignants et le personnel communal sous astreinte.

D) Au quotidien, la tranquillité publique et la prévention

Les Polices municipales d'Île-de-France connaissent toujours des difficultés de recrutement comme le titrait la Gazette des Communes le 29 janvier 2019. Sevran, comme les autres subit, cette situation. La Ville a participé aux commissions sécurité convoquées par la Préfecture dans la suite du rapport parlementaire qui dénonce la rupture d'égalité républicaine faite à la Seine-Saint-Denis. Au cours de ces réunions, des pistes comme la création d'une école nationale de formation des policiers municipaux ou encore l'augmentation de la fréquence du concours ont été défendus par l'élue représentante de la municipalité.

Pour + d'égalité

La reconquête républicaine passe aussi par le respect du patrimoine immobilier de la Ville. En 2019, des opérations, menées conjointement avec la police ont permis d'expulser des occupants illégaux de locaux appartenant à la Ville. L'égalité passe aussi par le respect du droit, pour toutes et tous et dans tous les quartiers. C'est la raison pour laquelle la Ville exige un commissariat de plein exercice.

La Ville a continué d'asseoir l'efficacité du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Cette année ce sont deux séances plénières thématiques (enseignement/sécurité dans les écoles et droits des femmes) qui se sont tenues en présence de Madame la Procureure, de Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement, du Commandant, des bailleurs et de l'ensemble des partenaires. Une autre séance à huis-clos s'est tenue sur le ramassage des seringues usagées et des barbecues sauvages.

Les groupes thématiques bailleurs, transporteurs, éducation nationale se sont réunis selon un rythme régulier pour un partenariat renforcé dans la confiance et l'engagement de tous.

Le Quartier de reconquête républicaine (QRR) des Beaudottes installé par le Ministre de l'Intérieur porte ses fruits. La population est satisfaite de la présence des vingt-cinq

fonctionnaires. Le travail partenarial entre les polices nationale et municipale s'est amplifié notamment sur le parvis de la gare et aux parcs des Cèdres et des Charmilles. La situation évolue favorablement mais il faut rester vigilant. Pour éviter les occupations illégales de l'espace public au sein du parc des Charmilles

Pour + d'égalité

En mettant autour de la même table l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention, les bailleurs, les conseils citoyens et les associations, le CLSPDR est un outil majeur au service du contrat social et donc de l'égalité. Il renforce le partenariat avec la police et la justice et permet, ainsi, un travail de fond sur l'ensemble des sujets intéressant la sécurité.

une réflexion pour le clôturer et le fermer en soirée est à l'étude en lien avec les services de l'État.

Conformément aux engagements pris en 2018, le déploiement de la vidéo protection est aujourd'hui bien entamé. Vingt-six caméras sont opérationnelles. Quinze autres le seront d'ici la fin du premier trimestre 2020 et encore vingt de plus en 2020. Trois agents ont été recrutés pour le Centre de supervision urbaine, et la demande d'autorisation de vidéo verbalisation a été faite auprès du Préfet. Le déport au commissariat est un outil très apprécié des policiers.

En matière de prévention, les actions installées au cours du mandat se sont pérennisées, intervention dans les établissements scolaires sur les thématiques de l'accès au droit, de la prévention des conduites addictives, de la prévention des *fakenews* et des théories du complot...

Depuis plusieurs mois la Ville travaille à un plan de prévention de la prostitution des mineures en lien avec le Substitut du procureur et l'Amicale du Nid association spécialisée sur le sujet. Un plan de formation au repérage des signaux faibles de la radicalisation est en cours de montage en lien avec la Préfecture.

Enfin la municipalité a recruté en partenariat avec le commissariat une intervenante sociale qui officie dans les locaux de la police nationale et accueille la population cinq jours sur sept.

III) L'exigence de la solidarité

Le budget 2020 doit garantir pour toutes et tous l'accès à l'emploi (A) et à la santé (B). Il doit aussi être tourné vers les retraités et les seniors (C) et vers les plus fragiles (D)

A) Au quotidien, l'emploi et l'insertion

Au vu des problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle des habitants de Sevrans, une politique volontariste est menée pour favoriser la mise en œuvre des dispositifs visant à renforcer l'action territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion, particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables.

En 2020, les actions menées au sein de la Plateforme Emploi Initiative Formation regroupant l'association Compétences emploi, la Mission locale intercommunale et le Projet emploi insertion (ex RSA) se poursuivront dans différents domaines :

- maintenir un accueil de qualité, sous forme de guichet unique, permettant aux usagers d'avoir un premier niveau d'information et d'être orientés vers le service adapté.
- animer un cyber espace de recherche d'emploi ouvert au quotidien afin d'aider les sevranaïses quel que soit leur âge et leur statut à structurer leurs démarches.
- animer des ateliers informatiques permettant d'une part de lutter contre la fracture numérique et d'autre part de renforcer des compétences sur les outils bureautiques.
- assurer un accompagnement individualisé et personnalisé par le biais d'un référent de parcours unique garant de la démarche d'insertion.
- élaborer et mettre en œuvre des actions de formation territorialisées répondant aux besoins des publics et des entreprises du territoire dans des filières d'activités porteuses d'emploi et sur des actions linguistiques.
- travailler avec les entreprises du bassin d'emploi et mettre en place des journées de recrutement et des événements type forum favorisant d'une part la rencontre entre les sevranaïses et les acteurs économiques et d'autre part leur accès à l'emploi.
- développer les actions d'insertion par l'activité économique et la clause d'insertion dans les marchés publics au regard des projets de développement économique et urbain du territoire (Grand Paris, NPNRU, JO, Cycle Terre, Terre d'Eau..).

Pour + d'égalité

L'insertion montre que les femmes ont plus difficilement accès à l'emploi. La ville de Sevran et Compétences emploi tentent d'y remédier par une action volontariste. Ainsi, 57% des utilisateurs du cyber espace sont des femmes. 79% des personnes participants aux ateliers de formation en informatique sont des femmes, 62% pour les ateliers de formation à l'anglais professionnel. Les femmes représentent 53% des contrats aidés dans le cadre des Ateliers chantiers d'insertion.

L'engagement de la Ville, qui constitue un levier majeur de mobilisation des financements externes (Europe, État, Région, Métropole, Département), se traduira cette année encore par l'octroi à Compétences Emploi d'une subvention et d'une avance de trésorerie pour pallier les retards de paiements des fonds européens, à la Mission Locale d'une subvention et la reconduction du conventionnement Ville/Conseil départemental pour le « Projet Insertion Emploi ». Le transfert des compétences impose que cet engagement soit suivi avec beaucoup d'attention pour que l'effort de solidarité et d'insertion soit pleinement assuré par la région, le département et la Métropole.

La Ville interviendra également en soutenant les structures d'insertion par l'activité économique par l'attribution de supports d'activité dans les domaines du bâtiment et de certaines espaces verts. Un effort sera tout particulièrement fait sur l'accès au travail des femmes.

Le financement européen (cinq millions d'euros) permet de créer un démonstrateur à Sevrans et de lancer de premières actions de formation visant à une montée en compétences des professionnels : sensibilisation aux promoteurs, formation d'architectes et bureaux d'études, formation de personnes en recherche d'emploi susceptibles de travailler sur des chantiers utilisant la terre crue.

Au vu du succès de ces premières actions, la Ville et ses partenaires, dont l'association Compétences Emploi et le CFA de Noisy-le-Grand, entendent pérenniser un certain nombre d'actions :

- Développer un titre professionnel (bac pro) sur le modèle du bac pro «maçon bâti ancien » en développant davantage la formation aux techniques de la terre crue

Pour + d'égalité

La santé est aussi un enjeu d'égalité. Concernant le nombre de médecins, la Seine-Saint-Denis fait figure de parent pauvre : On compte 257.6 médecins pour 100 000 habitants, contre 858.3 à Paris, 399.2 dans les Hauts-de-Seine, 385.2 dans le Val de Marne et 286.8 Dans les Yvelines. On n'y compte que 65 généralistes pour 100 000 habitants (78 en moyenne régionale).

- Développer des formations pré-qualifiantes, comme celle qui a été réalisée au CFA de Noisy-le-Grand de septembre à décembre 2019, permettant à des personnes en recherche d'emploi d'accéder au bac pro ou à un emploi direct.
- Créer un lieu de formation, de recherche et d'expérimentation, à Sevrans, en lien étroit avec la fabrique Cycle Terre. Il s'agit d'un espace bâti relativement simple, comprenant un plateau technique et des salles de formation. Ce lieu pourra être mutualisé avec d'autres organismes de formation / écoles, sur le modèle des Grands Ateliers de Villefontaine (Isère).

B) Au quotidien, l'accès à la santé

Pour 2020, la démarche de promotion de la Santé, initiée depuis plusieurs années, sera poursuivie par l'offre médicale traditionnelle du CMS et les multiples actions d'informations et de sensibilisation, à destination des habitants proposées par l'Atelier Santé Ville. Sevrans poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins de la population.

Le Contrat Local de Santé 3^{ème} génération 2018/2022 a été signé en cette fin d'année 2019. Il est articulé autour de 6 axes forts définis après un travail transversal inter-institutions et la prise en compte des besoins exprimés par la population au cours des ateliers participatifs et autres rencontres autour de la santé, ils portent sur :

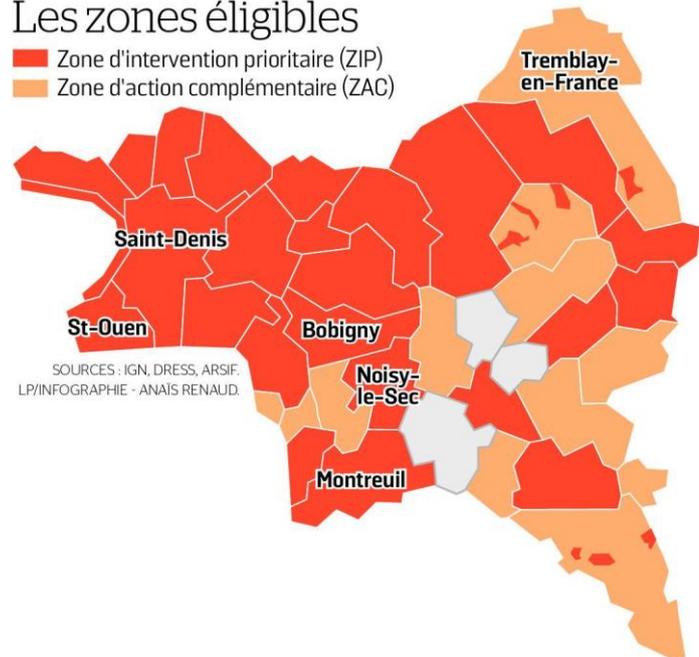
- l'accès aux soins, la prévention et la lutte contre les inégalités

- la promotion des comportements favorables à la santé
- le « Vieillir Bien »
- la prévention des conduites à risques
- la santé mentale
- la place du citoyen en tant qu'acteur de la santé

2020 sera une année également consacrée à la mise en œuvre d'un pré-programme de réalisation d'une maison sport santé intégré au projet « Terre d'Eaux » qui sera co-élaboré avec les partenaires potentiels dont l'ARS, les institutions de santé, les acteurs libéraux et l'Université Paris 13. Le financement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été inscrit au budget 2020 en ce sens.

Les zones éligibles

- Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- Zone d'action complémentaire (ZAC)



La politique volontariste de la Ville dans la lutte contre la désertification médicale s'illustre par le travail partenarial avec le secteur économique pour inciter des partenaires libéraux à s'implanter sur le territoire en les accompagnant dans leurs recherches de lieux, de financements, en favorisant des potentiels regroupements par exemple.

Figure 21 - Zones éligibles aux actions de l'ARS contre la désertification médicale en Seine-Saint-Denis - Le Parisien 19 avril 2018

La Ville développe aussi de nouveaux lieux de santé. À l'ouest de Rougemont, la voie Charlie Chaplin a été achevée fin 2019 et doit permettre l'accueil d'un Équipement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) en continuité du Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes (FAM), dans le secteur de l'hôpital René Muret.

De plus, un travail de prévention et de sensibilisation à l'usage du numérique, temps passé face aux écrans pour les enfants et plus globalement sur les risques liés aux usages va être mené avec l'atelier santé de ville. La ville doit lutter contre le cyberharcèlement et prévenir les menaces liées à l'utilisation des réseaux sociaux.

C) Au quotidien, les retraités et les seniors

La structure intégrée au CCAS chargée de prévenir et lutter contre la perte d'autonomie consolide son assise et ancre le partenariat avec les hôpitaux René Muret et Robert Ballanger, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil Départemental.

Le maintien à domicile répond profondément aux aspirations des personnes âgées et constitue une alternative au placement en établissement, permettant de lutter contre l'isolement et le confinement à domicile, évitant ainsi la rupture des liens sociaux.

La résidence autonomie agit activement dans ce cadre et affiche un taux d'occupation particulièrement satisfaisant. Les travaux sur l'espace restauration avec la mise aux normes de la cuisine réalisée par la Ville – financement ANRU 1 – sont désormais achevés et les résidents et habitants en ont pris possession avec enthousiasme. Le cadre est agréable, lumineux, totalement rénové et modernisé et facilite son ouverture sur le quartier au sens propre – ouverture directe sur l'extérieur – comme figuré.

La nouvelle prestation de restauration et particulièrement le portage au domicile rencontre un vif succès au point qu'en cette fin d'année 2019 le conseil d'administration a été amené à voter une décision modificative pour abonder la ligne de dépenses « portage de repas à domicile » du fait d'une consommation accrue et non prévue à cette hauteur.

Le service Sevrans-Séniors ainsi que l'Université Participative Inter-âges (UPI) contribuent à l'entretien du lien entre les générations et à éviter l'isolement. La fréquentation augmente régulièrement au

fil des années et la participation des seniors, de leurs enfants et petits-enfants y contribuent dans un bonheur partagé.

En 2020, l'UPI devra davantage se développer et devenir un outil de la concertation, en participant aux divers ateliers mis en place dans le cadre du NPNRU.

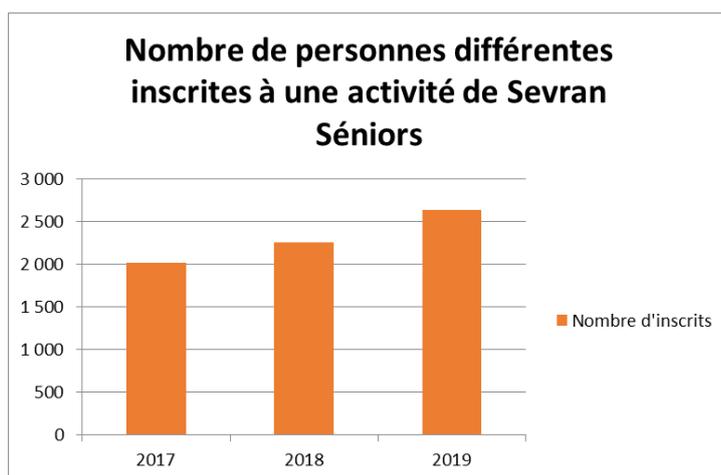


Figure 22 - Nombre de personnes différentes inscrites à une activité de Sevrans Séniors - Sevrans Séniors 2019

D) Au quotidien, la solidarité

La politique de solidarité constitue toujours le fil conducteur de l'action de tous les services et le CCAS en reste l'un de ses principaux outils réglementaires pour développer une « solidarité active » ayant pour objectif de soutenir l'ensemble des familles de la ville.

L'analyse annuelle des besoins sociaux - débattue en conseil d'administration permet de définir, affiner, orienter ou réorienter les actions.

Pour + d'égalité

En 2019, le quotient familial pour la restauration scolaire concerne 2772 familles.

Ainsi La mise en place du quotient a permis de faire entrer cette réduction dans le droit commun car toute famille dorénavant, sans démarche particulière, peut bénéficier du quotient à partir du moment où elle le souhaite (donne les justificatifs) sans faire de démarche particulière et parfois stigmatisante auprès du CCAS. Pour mémoire en 2018, 2624 enfants n'étaient pas bénéficiaires d'une réduction du CCAS. Seuls 838 l'étaient.

L'étude sur le quotient familial engagée en 2018 ayant abouti a pu être mise en place en 2019. Les principes et valeurs défendus de justice sociale, de simplification et de lisibilité ont été atteints selon les résultats de la campagne 2019. La mise en place du quotient a en effet permis de soutenir 1972 familles supplémentaires en sus des 800 familles prises en compte jusqu'ici

par le CCAS.

La solidarité envers les familles va se poursuivre en approfondissant l'accès aux droits, la cohésion sociale et l'égalité femmes/hommes. Le déplacement du Point d'Accès aux Droits (PAD) au sein du pôle administratif Paul Langevin vient le consolider. Ce centre tend toujours plus vers une « maison des solidarités » pour une prise en charge toujours plus globale et professionnelle des difficultés des familles.

Le partenariat formalisé avec la Caisse d'Allocations Familiales principal débiteur des prestations et minimas sociaux et coordonnateur des politiques familiales (Convention Territoriale Globalisée) y a toute sa place et sera dynamisé. Dès janvier 2020 une rencontre est programmée pour définir les axes prioritaires communs pour le bien de la population.

IV) L'exigence de bien grandir et de travailler à Sevrans

Un effort considérable est fait pour la petite enfance (A) les écoles et la jeunesse (B). Le budget 2020 touche aussi l'économie, en protégeant l'emploi local et en le développant.

A) Au quotidien, la petite enfance

2020 sera consacrée :

- au maintien de l'offre d'accueil en lien avec les besoins des familles par la réorganisation de l'activité de la crèche familiale Péri en multi-accueil mixte ; par la signature d'une convention revisitée avec l'hôpital intercommunal Robert Ballanger

pour les onze berceaux au sein de la crèche et par la poursuite du conventionnement pour vingt places d'accueil avec l'association Auteuil Petite Enfance

- au développement de l'offre par la signature d'une convention avec l'hôpital René Muret AP-HP pour trois berceaux dès janvier 2020 puis six supplémentaires à partir de septembre, cette offre, comme celle du CHI R. Ballanger, permettra de répondre à des besoins particuliers d'amplitude horaire large pour certaines familles ; par la signature d'une convention de réservation de trois places avec la jeune maison d'assistantes maternelles MAM « les Galapous » pour des familles en insertion professionnelle par le biais du dispositif « Projet insertion emploi » et bénéficiaires du RSA, par le lancement d'une étude en perspective de la réalisation d'un EAJE, établissement d'accueil du jeune enfant.
- au renforcement des compétences et du « bien-être » au travail des professionnels petite enfance par l'équipement des poussettes des assistantes maternelles de la ville d'un dispositif d'assistance électrique afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques. Les vingt dispositifs acquis en 2019 seront complétés par l'achat de six supplémentaires en 2020, puis encore six en 2021. 80% de ces dépenses seront possiblement subventionnés par la CAF 93 ; par l'élaboration d'un plan de formation soutenu et professionnalisant.
- Par multiplier les actions transversales de planification familiale dans les centres de PMI et au CMS, dans les maisons de quartier, au PIJ – point information jeunesse – au PAD – point d'accès aux droits – ainsi que dans les collèges.

Pour + d'égalité

Le service petite enfance favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi en 2019 quatre agents professionnels masculins diplômés (un cuisinier, un agent auprès d'enfants, un auxiliaire de puériculture, un infirmier directeur adjoint) ont été recrutés et par l'attention particulière portée lors des CAMA (Commission d'attribution des places d'accueil en crèche) à la mixité et la parité fille/garçon au sein des structures.

B) Au quotidien, nos enfants et les écoles

En lien avec l'EPT et la direction de l'urbanisme, la direction Enfance-Enseignement-Jeunesse, a travaillé autour des besoins futurs en équipements scolaires /enfance /jeunesse. En effet, les restructurations urbaines et la densification de certains quartiers de la ville (quartier sud- centre-ville- Montceleux / Pont Blanc notamment) impactent nécessairement les écoles et les accueils de loisirs.

La Ville s'est fait assister pour cela par un cabinet d'études, Menighetti, qui nous permet d'avoir une vue précise des transformations de la carte scolaire à court, moyen et long termes (l'étude va jusqu'à 2030). Cette étude nous permet ainsi d'inscrire, dans le cadre du PPI, les besoins en matière de patrimoine éducatif.

D'ores et déjà, la ville travaille à l'agrandissement des écoles Victor Hugo / Lamartine et Denise Albert. Dès 2020, des travaux seront engagés pour permettre l'accueil de tous les enfants du quartier. En matière d'éducation, la Ville poursuit également ses efforts au bénéfice de tous les élèves, en lien avec l'Education Nationale.

Ainsi, pour lutter contre la fracture numérique en 2020, la ville commencera à renouveler les anciens TNI par des écrans connectés, technologie innovante. Elle équipera également quatre écoles supplémentaires de classes mobiles pour permettre aux élèves de travailler les compétences autour du numérique.

Elle continue d'accompagner l'Education Nationale pour les dédoublements de classes y compris pour les grandes sections maternelles. Elle a investi de façon importante pour équiper les dortoirs dans le cadre de la loi pour une école de la confiance qui rend la scolarisation dès trois ans obligatoire et ajustera en 2020 ses acquisitions en fonction des nouveaux besoins.

Des travaux de rénovation se poursuivent dans tous les groupes scolaires. Parallèlement, pour les écoles Curie, Montaigne, Villon et maintenant Sévigné, la Ville poursuit les travaux de sécurisation préconisés par la Direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis.

Sur le plan éducatif, la priorité est donnée aux projets soutenant le principe de l'égalité femmes/hommes. La deuxième édition Festi-sciences courant le premier trimestre 2020 vient faire écho à cette question. La Ville a obtenu la labellisation du quartier des Beaudottes dans le cadre du programme des Cités Educatives. Elle percevra ainsi des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des actions notamment en faveur de la petite Enfance et des jeunes sans omettre les actions déjà nombreuses pour les 6-15 ans. Elle engagera la discussion avec l'État pour obtenir la labellisation des autres quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, ces questions d'égalité femme/homme et de lutte contre les inégalités de territoire se traduisent aussi par la volonté municipale d'un meilleur accès pour toutes et tous aux activités

proposées par la ville avec la mise en place depuis septembre 2019 d'un quotient familial unique et bénéficiant à l'ensemble de la population.

C) Au quotidien, agir pour un développement économique vertueux

La Ville a pour volonté de développer sur son territoire une économie vertueuse et résiliente, en réponse aux chocs qu'elle a connus au travers de la désindustrialisation et dont elle porte aujourd'hui encore les séquelles. En parallèle, elle agit sur l'ensemble du tissu économique, en matière d'attractivité, de diversification et de vitalité commerciales, et en accompagnant l'implantation de professions libérales, notamment dans le secteur de la santé, alors que les sevranaises et sevranaïses souffrent de la désertification médicale.

L'implantation en 2020 de la fabrique Cycle Terre au sein de la zone d'activités Bernard Vergnaud démontre la capacité de la Ville à développer des filières et des activités d'avenir, respectueuses de l'environnement et ancrées localement, porteuses d'une grande diversité de métiers relevant de l'artisanat, du bâtiment et de la construction, de l'architecture et de l'ingénierie écologique. Cette économie a du sens, au sein d'un territoire dynamique qui génère d'importants rejets de terres excavées et qui doit répondre à la crise du logement par la production d'un habitat durable et adapté aux défis environnementaux et sociaux du vingt-et-unième siècle.

En matière de gouvernance, Cycle Terre propose un schéma alternatif au capitalisme classique d'administration d'entreprise, au travers d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) associant usagers, salariés et collectivités.

Cycle Terre, c'est aussi la promesse concrète de formations professionnelles et d'emplois durables pour les Sevranaïses et Sevranaïses. Compétences Emploi a ainsi déjà lancé ses programmes de formation, avec l'aide du financement européen.

Enfin, c'est l'opportunité de revitaliser la zone Bernard Vergnaud en amorçant une diversification de l'activité économique à proximité du futur quartier de gare Sevrans Beaudottes. Ce démonstrateur fait écho à la politique économique de la Ville, qui vise à intégrer Sevrans aux dynamiques métropolitaines du Grand Paris, mais selon un schéma de développement durable et solidaire agissant comme levier sur l'économie par le sport, la culture et la santé, à l'image des projets Terre d'Eaux, de l'ANRU 2 et des futurs quartiers de gare du Grand Paris Express.

La Ville entend également poursuivre son action en faveur de la vitalité et la diversité commerciale, vectrices d'attractivité économique et résidentielle.

En centre-ville, elle renforce et étend le périmètre commercial par l'implantation du projet urbain et immobilier Crétier. Dans le prolongement de la place Bussière, ce programme adressera sur une nouvelle place piétonne une offre diversifiée et qualitative. A ce stade, sont identifiés l'installation d'une

Pour + d'égalité

La fin annoncée du projet Europacity est synonyme de respiration pour nos commerces de proximité. La Ville s'engage à revitaliser les commerces. Fin 2019, elle a racheté le bail commercial de l'Otarie Gourmande pour y installer un commerce de son choix. L'égalité, c'est aussi développer une offre commerciale qui satisfasse l'ensemble de la population

brasserie de type gastronomie française, une pizzeria artisanale et des professionnels libéraux de la santé. Juste en face, la Ville achète le magasin CATENA afin d'y implanter les nouveaux locaux de la police municipale.

À l'intersection de ces deux places, la Ville reprend le bail commercial de l'ancienne Otarie Gourmande, dont elle est propriétaire des murs, afin d'en maîtriser la future destination. Elle accompagne également le fleuriste dans le maintien de son activité et le Casino dans la rénovation du magasin selon un nouveau concept.

De même, dans le nouveau quartier de Westinghouse, la Ville mène une politique volontariste pour l'implantation de commerces de qualité et diversifiés. En 2020, elle entend achever avec l'EPARECA, la restructuration du centre commercial Charcot qui accueillera un nouveau supermarché, une boulangerie traditionnelle et un cabinet médical.

C'est justement en matière de santé et d'accompagnement des professions libérales du secteur, que la Ville concentre ses efforts. En témoigne, l'inauguration toute récente du pôle mère enfants, accueillant dix-neuf praticiens (dentistes, dermatologues, angiologue, sage-femme...). En 2020, la Ville va renforcer son action en la matière par l'accompagnement à l'installation de spécialistes sur le Centre Commercial Beau Sevran et par le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour développer une Maison Sport Santé sur Terre d'Eaux.

La Ville agit résolument pour améliorer la qualité de l'offre sur son marché forain tout en limitant les nuisances pour les riverains. En 2019, elle a consacré le caractère piéton d'une avenue afin de garantir la sécurité et le confort de tous. Pour 2020, elle poursuivra son action par

l'embellissement de la halle et des étals, la pose de panneaux photovoltaïques, le tri des bio-déchets, le renforcement des campagnes de sensibilisation et des contrôles en matière d'hygiène alimentaire, la diversification de l'offre à l'image de l'installation récente d'un boucher traditionnel. Le Marché de Noël, qui se distingue par ses événements et animations commerciales, sera bien évidemment reconduit.

Enfin, la Ville souhaite mettre en place une commission dédiée afin de renforcer le contrôle des « *foods trucks* ».

À noter que pour 2020, la Ville prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la préemption commerciale.

V) L'exigence de loisirs de qualité

Le budget 2020 doit favoriser l'accès à la culture (A) et aux sports (B).

A) Au quotidien, la culture

À Sevran, la culture se décline sous toutes ses formes : musique, lecture, théâtre, arts plastiques, avec comme points communs l'accessibilité et l'innovation.

Après l'arrivée de la Micro-Folie en 2017, « tiers-lieu » culturel, fruit d'un partenariat entre Sevran, La Villette et sept autres grands musées nationaux (dont Le Louvre, Beaubourg...), l'État a conforté cet engagement en inscrivant le financement de la Micro-Folie en Dotation politique de la Ville (DPV).

De plus, la Ville s'est inscrite dans le Contrat Territoire-Lecture en partenariat avec la D.R.A.C. qui a pour objectif d'approfondir les liens entre les différents lieux de culture et de renforcer le maillage culturel sur l'ensemble de la Ville. Cela représente un accompagnement financier durable et soutenu de l'État qui comprend le financement d'un diagnostic du réseau de lecture

Pour + d'égalité

En 2019, le réseau des bibliothèques a accueilli 58 000 personnes qui ont emprunté 120 000 documents et 284 classes.

Le réseau des bibliothèques participe aussi à la semaine de l'égalité femmes-hommes en organisant une conférence sur la bande dessinée et les Femmes.

publique ainsi qu'une contribution annuelle en fonctionnement d'un montant de 20 000€ de 2018 à 2021 et le financement de nouveaux équipements.

En 2019 l'agrément du conservatoire municipal a été renouvelé par l'État dans le cadre d'un nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique qui prévoit : le développement de méthodes pédagogiques innovantes (pédagogies actives, *e-learning*...), des passerelles entre spectacle vivant et apprentissages (c'est l'objet du projet « IDM » en partenariat avec le Théâtre de la Poudrerie), le fonctionnement en réseau (projet « LFK's », Parcours « ressources numériques » avec la Philharmonie de Paris »), et surtout la création d'un département arts dramatiques.

Pour + d'égalité

Le Théâtre de la Poudrerie a mis en place depuis deux ans un atelier théâtre en partenariat avec Sevrans Seniors et la compagnie Château de Fables (qui intervient également sur les Temps d'Activités Périscolaires). Un metteur en scène anime l'atelier de deux hebdomadaires. La saison dernière il avait écrit un texte sur-mesure à partir des témoignages des participantes.

La Ville s'est attachée à trouver de nouveaux partenaires financiers pour le Théâtre de la Poudrerie (État, Région, mécènes...). Elle participe encore pour un tiers à son budget de fonctionnement, soit 255 000€. Le Théâtre diversifie son activité sur l'ensemble du Territoire Paris Terres

d'Envol. De plus la D.R.A.C a confirmé sa volonté de lui attribuer la labellisation « Arts et territoire».

C'est encore le signe du dynamisme et de l'engagement de la Ville, pour être au plus près des sevranaises et des sevranaï, pour leur rendre, au quotidien, le meilleur service.

Le Festival des Rêveurs éveillés s'impose comme un rendez-vous incontournable pour la petite enfance et l'enfance dans la région Ile de France. L'implantation du campus « SUP de SUB » école supérieure de l'autodidacte à Sevrans marque une étape importante dans le projet culturel, en renforçant le travail lié au lien social.

2020 verra se poursuivre et s'approfondir le travail mené par les services municipaux avec le Théâtre de la Poudrerie, la D.R.A.C., l'association AURORE et le maître d'ouvrage de Terre d'Eaux afin d'implanter sur le site un tiers lieu comprenant une scène de 200 places.

B) Au quotidien, les sports

Paris et la Seine-Saint-Denis ont été désignés territoires hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. C'est pour l'ensemble des collectivités engagées dans ce projet (dont la ville de Sevrans) une opportunité formidable de démontrer que les Jeux peuvent être un accélérateur de progrès pour les territoires et les habitants qui les accueillent. Labellisée « Terre de jeux », la ville de Sevrans contribuera sur l'année 2020, à son échelle, aux trois

grands objectifs des Jeux : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, l'héritage, pour changer le quotidien de chacun grâce au sport et l'engagement, pour faire vivre l'aventure olympique et paralympique au plus grand nombre.

L'opportunité est donc exceptionnelle pour lancer des opérations stratégiques, en lien avec le projet sportif municipal qui fixe comme orientation générale la dynamisation de la vie sportive en investissant dans l'amélioration et la création d'équipements, en soutenant les clubs et en encourageant l'éducation sportive, et en particulier pour l'accès des jeunes filles aux activités sportives.

1. Amélioration et création d'équipements sportifs

La ville de Sevran poursuit ses investissements pour moderniser, améliorer le patrimoine sportif en sollicitant de multiples soutiens financiers (Territoire, Région, CNDS, Département, Métropole...) Parmi les priorités pour l'année 2020 figurent :

- La réfection de la piste d'athlétisme Jean Guimier
- La création d'une salle spécialisée pour la pratique de sports acrobatiques dans la friche Kodak.
- La programmation d'un nouvel équipement sur la plaine Baquet, financé dans le cadre de l'ANRU 2

2. Soutien et accompagnement des associations sportives

Le nombre et la variété des associations sportives est une richesse. Le soutien à ces associations sera poursuivi pour favoriser la pratique sportive. Elle se traduit par :

- La mise à disposition gratuite des équipements sportifs et la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives subventionnées
- Le soutien financier : les subventions aux associations sportives représentent 264 700 €, elles ont augmenté de 70,23 % en 2017. La Ville a la volonté d'augmenter, en suivant les termes du PPI, le global des subventions de 2%.
- Le soutien logistique dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives (le tournoi de Pâques, la nuit de l'eau, l'Intégrathlon, les demi-finales des championnats de France de Trampoline, la fête du sport,..)

3. La pratique sportive : un levier d'éducation et de préservation de la santé

Le service des sports est présent pendant les vacances scolaires par de nombreuses initiatives à dimension éducative parmi lesquelles le dispositif « les vacances sportives » (ticket sport, les stages et séjours sportifs). Ces dispositifs s'adressent à la fois aux filles et aux garçons.

Le savoir-nager et le savoir-rouler sont entrés dans les programmes de l'Éducation Nationale. A ce titre des stages réservés aux élèves de CM2 sont organisés en liaison avec la Direction

Départementale de la Cohésion Sociale au cours des vacances scolaires. Ainsi, le pourcentage de « nageurs » à l'aube du collège a augmenté de façon très significative passant de 40 à plus de 64%.

Annexe 1 : Dette

En 2020, le montant de capital à rembourser devrait être de **8 328 709,36 euros**.

ENCOURS au 1 ^{er} janvier 2020	81 618 659,09
NOMBRE D'EMPRUNTS	46

- **La périodicité**

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Trimestrielle	64 024 021,58	78,44	26
Annuelle	17 594 637,51	21,56	20

- **La répartition par type de taux**

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	62 171 768,45	76,17	33
LIVRET A	10 898 311,76	13,35	7
EURIBOR03M	8 453 176,81	10,36	5
EURIBOR12M	95 402,07	0,12	1

- **La répartition par tranche de taux**

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
5.00% < taux <= 6.00%	17 779 857,81	21,78	4
4.00% < taux <= 5.00%	10 283 739,22	12,60	7
3.00% < taux <= 4.00%	16 434 498,41	20,14	9
taux <= 3.00%	37 120 563,65	45,48	26

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	52 494 872,22	64,32	25
Caisse des Dépôts et Consignations	16 961 638,28	20,78	11
Crédit Mutuel - CIC	11 894 837,07	14,57	4
Autres organismes publics	206 831,52	0,25	5
Collectivités locales	60 480,00	0,07	1

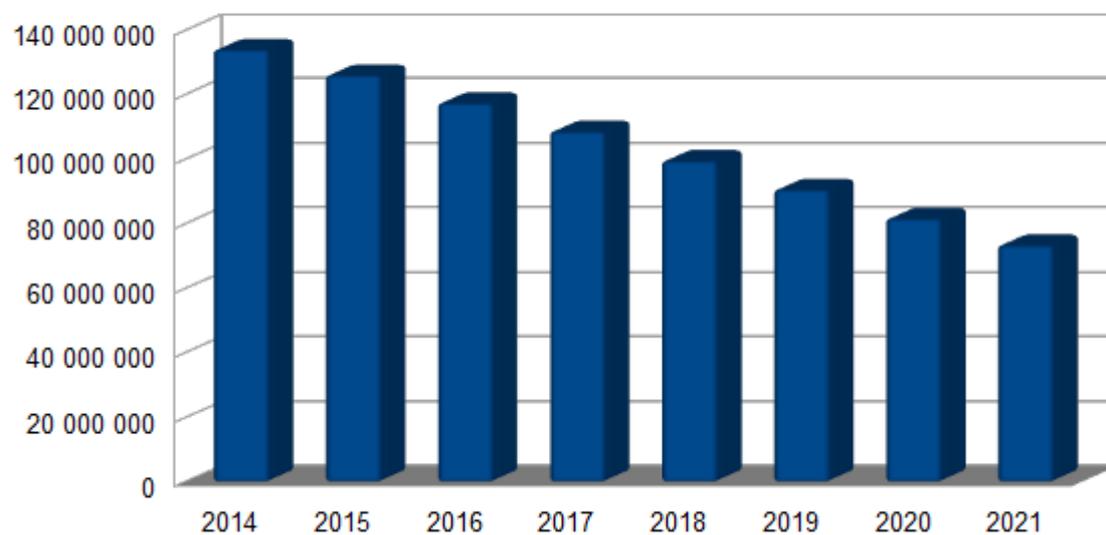
- **L'extinction de la dette**

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2020	81 618 659,09	10 977 068,32	8 328 709,36	2 648 358,96
2021	73 289 949,73	10 944 252,92	8 557 129,52	2 387 123,40
2022	64 732 820,21	10 315 053,41	8 188 887,34	2 126 166,07
2023	56 543 932,87	9 800 263,93	7 931 454,35	1 868 809,58
2024	48 612 478,52	8 980 595,02	7 360 210,58	1 620 384,44
2025	41 252 267,94	8 310 729,34	6 946 020,33	1 364 709,01
2026	34 306 247,61	7 550 153,39	6 432 999,75	1 117 153,64
2027	27 873 247,86	6 670 806,52	5 779 064,25	891 542,27
2028	22 094 183,61	5 338 638,14	4 643 592,74	695 045,40
2029	17 450 590,87	4 626 798,35	4 093 748,71	533 049,64
2030	13 356 842,16	3 922 113,69	3 523 307,70	398 805,99
2031	9 833 534,46	3 562 771,45	3 287 531,73	275 239,72
2032	6 546 002,73	2 563 839,41	2 403 695,26	160 144,15
2033	4 142 307,47	1 534 388,83	1 436 136,30	98 252,53
2034	2 706 171,17	1 114 797,59	1 053 437,05	61 360,54
2035	1 652 734,12	728 070,67	691 408,95	36 661,72
2036	961 325,17	711 321,56	691 408,90	19 912,66
2037	269 916,27	239 241,52	235 446,30	3 795,22
2038	34 469,97	34 585,72	34 469,97	115,75
TOTAL		97 925 289,78	81 618 659,09	16 306 630,69

- **Emprunts perçus de 2014 à 2019**

2014	2015	2016	2017	2018	2019
13 612 960	10 288 590,06	7 320 306,73	2 757 566	5 050 000	0

Evolution de la dette (capital à rembourser) 2014/2021



Annexe 2 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément au II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Pour rappel, la Ville a passé un contrat avec l'État sur le respect d'une prospective des dépenses de fonctionnement sur la période 2018/2020.

La prospective s'appuyait sur une progression autorisée de 1,35 % des dépenses réelles de fonctionnement sur la base des dépenses de 2017 :

Année	BASE 2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	86 256 347 €	87 420 808 €	88 600 989 €	87 797 102 €

L'exercice 2018 a été marqué par une modération des dépenses de fonctionnement qui a permis à la Ville de respecter les dispositions du contrat passé avec l'État.

Pour l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement se maintiennent sur une trajectoire de stabilisation, du fait d'une meilleure efficacité des moyens humains et financiers de la collectivité.

Année	2018	Estimation 2019	Prospective 2020 (+1,35%)
Dépenses de fonctionnement	80 858 545 €	80 531 890 €	81 619 070 €

L'évolution de la DRF s'appuie sur les termes de la contractualisation passée entre la Ville de Sevrans et l'Etat, limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,35 %

Cette évolution de la DRF prend le parti-pris d'un maintien d'un FCCT constant à partir de 2020.

2. L'évolution prévisionnelle du besoin de financement sur la période 2018-2022

Pour le budget principal, l'objectif de la commune de Sevrans est de poursuivre son désendettement sur la période considérée, en améliorant de façon continue son épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
= EPARGNE BRUTE (EB)	4 463	13 220	12 482	12 739	13 178	13 892	14 300
- Capital	9 148	8 967	9 193	8 658	8 896	8 666	8 601
= EPARGNE NETTE (EN)	-4 684	4 253	3 289	4 081	4 282	5 226	5 799

Source : Ressources Consultants Finances – Analyse financière prospective – Décembre 2019

En 2018, l'épargne brute s'est largement améliorée (plus de 13 M€) en raison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes exceptionnelles (subvention cycle terre notamment).

En 2019, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie, mais la Ville n'a pas bénéficié de recettes exceptionnelles et certaines prévisions de recettes n'ont pas pu donner lieu au recouvrement escompté.

L'épargne brute devrait néanmoins rester dans un niveau satisfaisant (autour de 12 M€), soit 15 % des dépenses de fonctionnement, correspondant à la moyenne des collectivités.

Pour la première fois depuis 15 ans, la Ville a dégagée une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive.

La prospective pour les prochaines années devrait être une épargne brute satisfaisante en cas du maintien d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une consolidation des recettes.

Par contre, l'évolution de l'épargne nette dépendra de la capacité de la Ville à autofinancer ses projets d'investissement qui devraient se multiplier dans les prochaines années.

Dans le cadre de la contractualisation, la Ville doit en effet s'engager dans une trajectoire de désendettement avec un encours très important (de l'ordre de 94 M€ en 2018).

L'annuité de la dette a fortement diminué en 2018 : (7 ans au lieu de 21 ans).

En 2019, la Ville de Sevrans n'a pas emprunté, en s'appuyant sur une capacité d'autofinancement importante (11 975 346,94 €) et un transfert du résultat excédentaire en fonctionnement vers l'investissement

(14 470 799,75 €) pour combler le déficit de la section d'investissement (9 181 677,38 €).

Par ailleurs, la Ville a remboursé un capital de la dette de 9 192 555 €.

Cependant, l'ampleur des investissements, envisagés sur le territoire communal dans les dix prochaines années (voir tableau Plal Pluri-annuel d'investissement 2020:2030), devrait impliquer la contraction de nouveaux emprunts, afin de réaliser dans les délais impartis par l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express et par les projets de rénovation urbaine (NPNRU).

Etant donné, par ailleurs, que la Ville doit conserver une marge de manœuvre conséquente en terme d'investissement récurrent pour la rénovation de son important patrimoine bâti et viaire.

Les faibles coûts de recours à l'emprunt (prêt à « zéro »%) devraient permettre à la Ville de souscrire à nouveau à des emprunts sur des montants modérés (2 M€ annuels), en limitant l'accroissement de l'endettement de la Ville.

Annexe 3 : Engagements budgétaires pluriannuels

ANNEXE - Rapport d'orientation budgétaire 2020

Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe porte sur les Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement (AP/CP) votées par la commune de Sevrans, complétant la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2020, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Ces engagements concernent uniquement les dépenses en investissement sur une période pluriannuelle. La commune de Sevrans n'a pas encore mis en place d'autorisation d'engagement crédits de paiement (AE-CP) sur les dépenses de fonctionnement.

L'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP permet également de limiter la charge d'une opération pluriannuelle aux dépenses à régler au cours de l'exercice annuel. L'AP/CP favorise la planification des opérations pour les services et les charges financières afférentes pour la Ville.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Le budget 2020 et l'exécution budgétaire 2019 n'étant pas finalisés, la répartition des crédits de paiement pour les APCP existantes pourra être modifiée et de nouvelles AP/CP seront créées en 2020.

En effet, la particularité de l'exercice 2020 sera la prise en compte du plan pluri-annuel d'investissement (PPI), présenté ci joint.

De fait, plusieurs opérations du PPI feront l'objet en 2020 d'un APCP :

- extension des groupes scolaires du quartier Sud
- démolition de l'ancien commissariat et requalification de ses abords
- démolition du bâti existant (CATENA) et construction de l'antenne de la police municipale

		Crédits de paiement					
		Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	Totaux
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS	DEPENSES	937975,10	195011,38	248693,70	112666,22		1 494 346,40
	RECETTES	486819,11	177331,36	293180,89			957 331,36
REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE	DEPENSES	155256,19	64668,30		67857,99		287 782,48
	RECETTES	58524,17		88091,49			1 466 156,66
TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP	DEPENSES	48039,60	1 003 962,06	1 703 096,60	387 121,76		3 142 220,02
	RECETTES	3 455 936,86		729 326,40	474 735,00		4 659 998,26
SALLE DE TRAMPOLINE	DEPENSES				1 090 331,00	4 468 000,00	5 558 331,00
	RECETTES		500 000,00	20 887,50	100 000,00	296 855,85	917 743,35
TRAVAUX ESPACES PUBLICS CHARCOT	DEPENSES				1 320 000,00		1 320 000,00
	RECETTES	323 292,41			816 781,59		1 140 074,00
EXTENSION DES GROUPE SCOLAIRES QUARTIER SUD	DEPENSES						
	RECETTES						
Démolition de l'ancien commissariat et requalification de ses abords	DEPENSES				336 000,00		1 200 000,00
	RECETTES	83 360,92			50 239,08		133 600,00
Démolition du bâti existant (CATENA) et construction de l'antenne de la police municipale	DEPENSES				250 000,00	1 560 000,00	
	RECETTES						

REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			TOTAL
				2018	2019	2020	
2031	FRAIS D'ETUDES	28069	11 340,00	0,00	0,00	0,00	11 340,00
2313	TRAVAUX	28013	926 635,10	195 011,38	248 693,70	112 666,22	1 483 006,40

RECETTES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			TOTAL
				2018	2019	2020	
1321	SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	28015	486 819,11		293 180,89	0,00	780 000,00
TOTAL			486 819,11		293 180,89	0,00	780 000,00

REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			TOTAL
				2018	2019	2020	
2313	TRAVAUX	27960	155 256,19	64 668,30	0,00	67 859,99	287 784,48
TOTAL			155 256,19	64 668,30	0,00	67 859,99	287 784,48

RECETTES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			TOTAL
				2018	2019	2020	
1321	SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	27962	58 524,83		88 091,49	0,00	146 616,32
TOTAL			58 524,83	0,00	88 091,49	0,00	146 616,32

TOTAL	
--------------	--

937 975,10	195 011,38	248 693,70	112 666,22	1 494 346,40
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement				TOTAL
				2017	2018	2019	2020	
2031	FRAIS D'ETUDES	27937	10 859,18	37 180,42	42 458,01	21 757,25	27 997,54	140 252,40
2313	TRAVAUX	28005		0,00	961 504,05	1 681 339,35	359 124,22	3 001 967,62
TOTAL			10 859,18	37 180,42	1 003 962,06	1 703 096,60	387 121,76	3 142 220,02

RECETTES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	Crédits de paiement		
				2017	2019	2020
1328	SUBVENTION PUP	28028	3 455 936,86		729 326,40	474 735,00
TOTAL			3 455 936,86	0,00	729 326,40	474 735,00

SALLE DE TRAMPOLINE

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	ENV	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
2031	ETUDES	30621	,00	,00	590 331,00	180 000,00	30 400,00	800 731,00
2313	TRAVAUX	30622	,00	,00	500 000,00	4 500 000,00	321 480,00	5 321 480,00
MATERIEL ?							180 000,00	180 000,00
TOTAL			0,00	0,00	1 090 331,00	4 680 000,00	531 880,00	6 302 211,00

RECETTES

NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	2018	2019	2020	TOTAL
	Subvention FIM	30623	0,00	500 000,00			500 000,00
	Subvention CNDS		0,00		20 887,50	100 000,00	120 887,50
TOTAL			0,00	500 000,00	20 887,50	100 000,00	620 887,50

TRAVAUX ESPACES PUBLICS CHARCOT

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	ENV	2018	2019	2020	TOTAL
2315	TRAVAUX	31815	,00	,00	1 320 000,00	1 320 000,00
TOTAL			0,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00

RECETTES

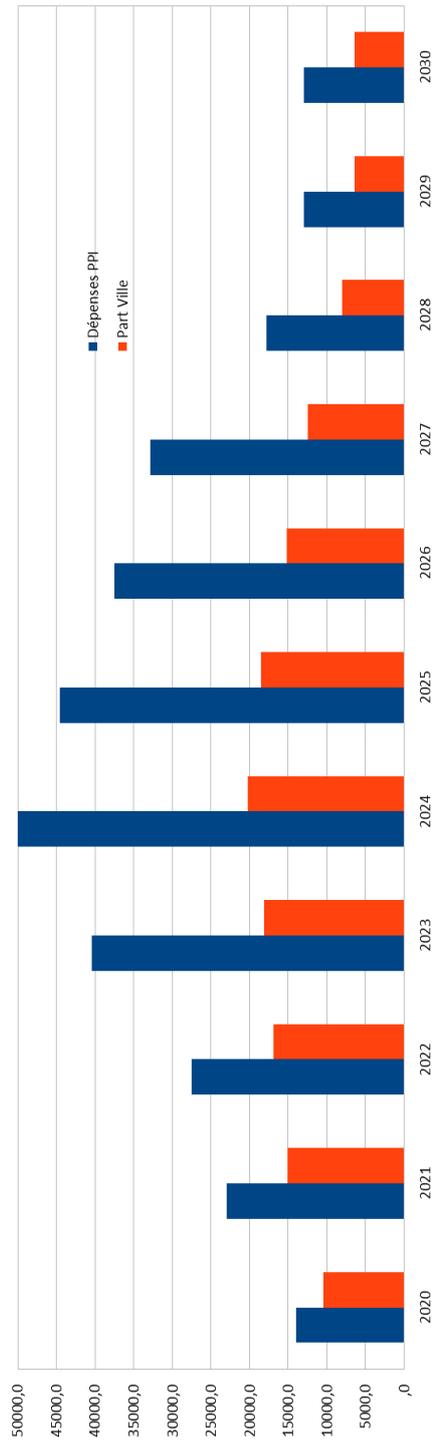
NATURE	LIBELLES	ENV	Réalizations antérieures	2019	2020	TOTAL
	Subvention	21571	323 292,41		816 781,59	1 140 074,00
TOTAL			323 292,41	0,00	816 781,59	1 140 074,00

Annexe 4 : Programme pluriannuel d'investissements

Chgt date: 2024-2026	ANRU	70	15 235 100	3	21 893 000	2024-2026	NRU espaces extérieurs VRD Nouvelles Beaudottes	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
chgt date: 2022-2025	SGP Transports	53	8 700 000	4	16 400 000	2021-2024	pôle d'échanges GPE Gare beaudottes	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
chgt date: 2022-2025	ANRU	70	2 860 942	4	4 087 060	2022-2025	NRU espaces extérieurs VRD Anciennes Beaudottes	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
Chgt date: 2021-2025 interaction avec Bussières 3M	ménagement Eco-responsable)	30	900 000	5	3 000 000	2021-2025	aménagement place Crétier et Autres places Centre	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
contrat de pôle	SGP	38	4 100 000	4	10 900 000	2021-2024	Pôle d'échanges gare Sevran Livry	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
	ANRU	70	1 505 000	4	2 150 000	2023-2026	NRU espaces extérieurs VRD Montcaux Pont B	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
	ANRU	70	10 150 000	5	14 500 000	2022-2026	NRU espaces extérieurs VRD Villa des Prés-Per	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
REEMPLACER PAR 800 000	ANRU	70	2 135 000	6	3 650 000	2021-2026	PRIR espaces extérieurs VRD Rougemont	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
	ANRU	73	880 000	1	880 000	2020	Abords du Centre Commercial Charcot (en reconstruction par l'Espace)	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie
	Biodiversité (Région et MGP) FIM	20	20 000	2	100 000	2021-2022	Plan de la rivière du parc Louis Armand/Végétalisation	Environnement	Développement durable et Cadre de vie
	REGONMGP	60	300 000	2	500 000	2021-2022	Centre de formation Cycle Terre	Environnement	Développement durable et Cadre de vie
trouver un autre titre	Excédent SEAPFAFIM	100	1 400 000	7	1 400 000	2020-2026	Installation de panneaux solaires	Environnement	Développement durable et Cadre de vie
avoir un projet commun Du service culture	DRAC Contrat territoire Lecture	70	14 700 000	4	21 000 000	2024-2027	un tiers-lieu culturel/Equipement socio-culturel	Culture	Educational, sport, culture, vie citoyenne
Enlever la parenthèse	JAC-FIM-Fondation BER	30	30 000	3	100 000	2020-2022	Réhabilitation chapelle (salle exposition)	Culture	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	territoire Lecture (média thématique) DPV	80	5 900 000	5	7 000 000	2021-2025	Construction médiathèque CAMUS	Culture	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ANRU/DRAC	70	1 750 000	3	2 500 000	2022-2024	Réhabilitation et extension Du conservatoire	Culture	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	DRAC	30	300 000	3	1 000 000	2022-2024	Implantation du théâtre de la poudrière	Culture	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ANRU/DPV	70	1 680 000	2	2 400 000	2021-2022	Intégration de la maquette Dolo dans l'école Zo	Educational	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ANRU	70	7 525 000	2	10 750 000	2025-2026	Reconstruction du groupe Scolaire Montaigne	Educational	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ANRU/DPV/FSPIL	70	8 000 500	3	11 800 000	2022-2024	Reconstruction GS Perrin/Bernard	Educational	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	DPV/FSPIL	60	2 400 000	11	4 000 000	2020-2030	Extension groupes scolaires Quartier Sud	Educational	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ZAC STA	100	24 000 000	4	24 000 000	2023-2026	Création 37 classes sur ZAC Terre d'Eaux et CV	Educational	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	CAF	70	1 400 000	2	2 000 000	2023-2024	Création d'un EAJE 40 places Terres d'eau	Petite enfance	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	CAF	70	1 650 000	2	1 500 000	2021-2022	Création d'un EAJE 30 places	Petite enfance	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ANRU/DPV	70	7 210 000	5	10 300 000	2021-2025	Equipement sportif indoor/outdoor Beaudottes	Sport	Educational, sport, culture, vie citoyenne
études	€FIM(500K€)DPV/Hélita	14	100 000	3	7 000 000	2020-2022	Création d'une salle de trampolines Hugo/Kodak	Sport	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	DPV	58	700 000	2	1 200 000	2022-2023	Création terrain synthétique équipé (éclairage, buts, Par-ballon,...) - Guimier	Sport	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	DPV 2018	63	600 000	1	950 000	2020	Réhabilitation de la piste d'athlétisme	Sport	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	TACB3/AGENCE SPORTS	50	5 000 000	3	10 000 000	2024-2026	Construction nouvelle piscine Terres d'eau	Sport	Educational, sport, culture, vie citoyenne
A chiffrer	DPV 2017(226 K€)	19	226 667	3	1 200 000	2020	Aménagement Equipement Séniors et aménagement De la Maisons des Anciens Cont	Vie citoyenne	Educational, sport, culture, vie citoyenne
	ARS					2023-2024	Création d'une maison Sports-Santé Terres d'eau	Santé	Sécurité des personnes et des biens
	à chiffrer 2020	3	103 600	4	3 000 000	2020-2026	Artielle ancien commissariat et Requalification d	Sécurité des bâtiments	Sécurité des personnes et des biens
	à chiffrer 2020	80	480 000	2	600 000	2020-2021	lifton pavillon cimetièrre et création d'un site ciné	Sécurité des bâtiments	Sécurité des personnes et des biens
	DPV 2020	9	24 113	2	275 000	2021-2022	Tranche conditionnelle des travaux des archives A Becquerel	Sécurité des biens matériels	Sécurité des personnes et des biens
	DRAC 2016 DPV/FSL	0		2	500 000	2021-2022	Construction d'un nouveau magasin CTM	Sécurité des biens matériels	Sécurité des personnes et des biens
acquisition terrain + Etudes	Région	38	750 000	4	2 000 000	2020-2023	démolition et installation PIM +Centre superviso	Sécurité des espaces publics	Sécurité des personnes et des biens
		64	132 565 922		207 135 060				
		100	19 254 962	5	19 254 962	2022-2026	Aménagement espaces publics VRD	Aménagement Des espaces publics	Développement durable et Cadre de vie

Axe	Développement durable et Cadre de	2020	partVile	2021	partVile	2022	partVile	2023	partVile	2024	partVile	2025	partVile	2026	partVile	2027	partVile	2028	partVile	2029	partVile	2030	partVile	TOTAUX	ARTVILLE		
Orientation n°1	aménagement des espaces Publics	3 360	2 480	12 492	7 109	15 671	7 420	15 671	7 420	20 050	8 734	13 475	5 725	12 875	4 948	12 625	4 698	9 078	3 634	4 699	2 320	4 699	2 320	4 699	2 320	124 695	56 808
Orientation n°2	environnement	2 548	2 231	2 148	1 831	1 898	1 731	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	1 864	1 711	21 506	19 481
TOTAUX	Développement durable et Cadre de	5 908	4 711	14 640	8 940	17 569	9 151	17 535	9 131	21 914	10 445	15 339	7 436	14 739	6 659	14 489	6 409	10 942	5 345	6 563	4 031	6 563	4 031	4 031	146 201	76 289	
Axe	Education, sport, culture, Vie citoyen	2020	partVile	2021	partVile	2022	partVile	2023	partVile	2024	partVile	2025	partVile	2026	partVile	2027	partVile	2028	partVile	2029	partVile	2030	partVile	TOTAUX	ARTVILLE		
Orientation n°1	Petite enfance	116	36	616	186	616	186	1 783	386	783	236	783	236	116	36	116	36	116	36	116	36	116	36	116	36	5 277	1 446
Orientation n°2	Education	662	408	1 062	568	1 062	568	9 095	2 078	9 095	2 078	13 270	3 331	9 437	2 131	9 437	2 131	4 062	568	4 062	568	4 062	568	4 062	568	65 306	15 047
Orientation n°3	Vie citoyenne	368	292	368	292	2 118	2 042	1 785	1 785	35	35	35	35	535	335	535	335	535	335	535	335	535	335	535	335	6 384	5 556
Orientation n°4	Sport	3 373	2 448	2 448	2 097	2 423	2 097	4 123	1 372	7 456	3 039	3 523	2 787	3 423	1 757	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	27 104	15 957
Orientation n°5	Culture	58	50	125	97	125	97	2 458	563	7 975	2 325	8 808	2 575	6 475	2 108	6 141	1 875	58	58	58	58	58	58	58	58	32 339	9 840
TOTAUX	Education, sport, culture, Vie citoyen	4 577	3 234	4 594	3 240	6 344	4 990	19 244	6 184	25 344	7 713	26 419	8 964	19 986	6 417	16 319	4 467	4 861	1 079	4 361	4 361	4 361	4 361	4 361	136 410	47 846	
Axe	Sécurité des personnes Et des biens	2020	partVile	2021	partVile	2022	partVile	2023	partVile	2024	partVile	2025	partVile	2026	partVile	2027	partVile	2028	partVile	2029	partVile	2030	partVile	TOTAUX	ARTVILLE		
Orientation n°1	Santé	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	117	97	1 287	1 067
Orientation n°2	Sécurité des bâtiments	825	285	625	245	625	245	1 175	730	1 175	730	1 175	730	1 175	730	425	205	425	205	425	205	425	205	425	205	8 475	4 515
Orientation n°3	Sécurité des biens matériels	680		1 181		1 043		543		543		543		543		543		543		543		543		543		7 248	463
Orientation n°4	Sécurité des personnes	1 835		1 835		1 835		1 835		960		960		960		960		960		960		960		960		14 060	822
TOTAUX	Sécurité des personnes Et des biens	3 457	2 483	3 758	2 943	3 620	2 818	3 670	2 803	2 795	2 112	2 795	2 112	2 795	2 112	2 045	1 587	2 045	1 587	2 045	1 587	2 045	1 587	1 587	31 070	23 731	
total global	ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAUX													0	0
	Dépenses PPI	13 942	22 992	27 533	40 449	50 053	44 553	37 520	32 853	17 848	12 969	12 969	313 681														
	Part Ville	10428	15123	16959	18118	20270	18512	15188	12463	8011	6397	6397	147 866														

PPI 2020/2030 : ratio dépenses/Part Ville (en milliers d'€)

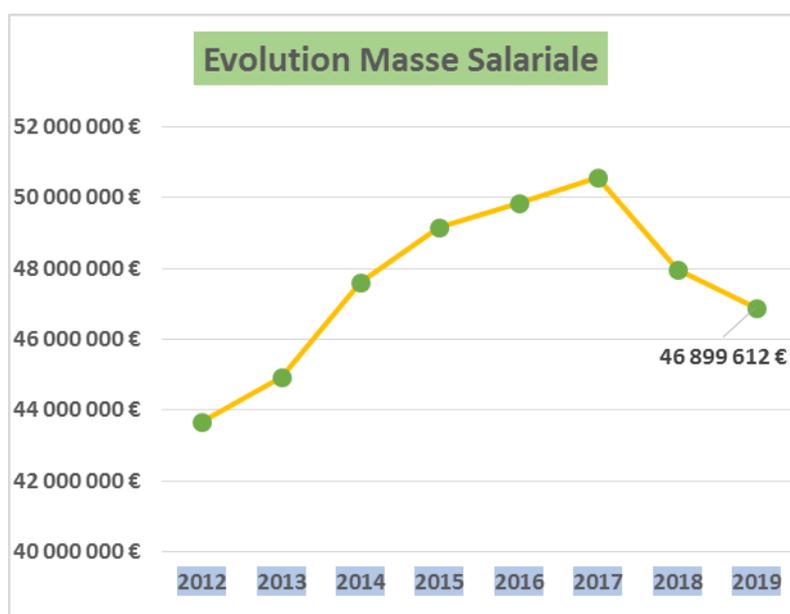


Annexe 5 : Evolution de la masse salariale et ses composantes

I. Evolution de la masse salariale (chapitre 012) entre 2012 et 2019 (partie finances)

Depuis 2016, le suivi régulier des indicateurs et des postes de dépenses a permis de maîtriser l'augmentation de la masse salariale et même de la baisser ces deux dernières années.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chap. 12	43 665 349 €	44 931 332 €	47 614 905 €	49 183 085 €	49 845 583 €	50 585 187 €	47 974 548 €	46 899 612 €
Evolution	6,48%	2,90%	5,97%	3,29%	1,35%	1,17%	-5,16%	-2,24%



Cette baisse de la masse salariale en 2019 s'explique par :

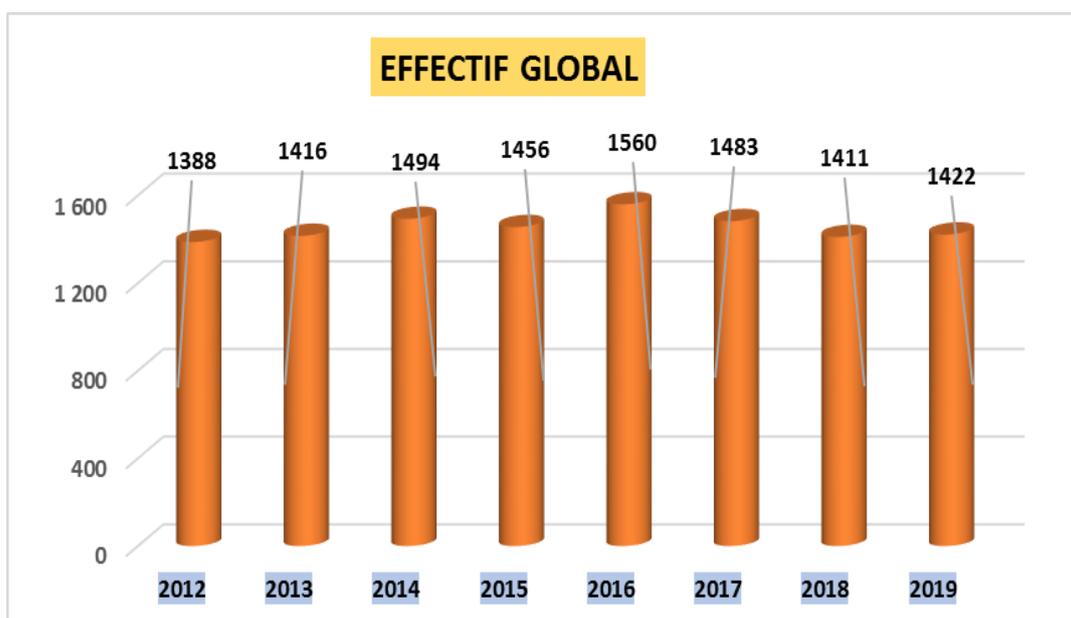
- Mise en place d'un examen attentif des besoins en recrutement
- Mutualisations et/ou redéploiements de moyens
- Recours au pool des agents à reclasser pour les remplacements et affectations sur postes vacants
- Importants départs à la retraite non encore pourvus et pour ceux pourvus, ils l'ont été par des agents en début de carrière.

II. Evolution des effectifs rémunérés entre 2012 et 2019 :

1. Effectif des agents rémunérés

L'effectif au 28/11/2019 est en légère hausse toutes catégories confondues. Il sera ajusté au 31/12/19. Depuis 2018 avec le nouveau logiciel RH mis en place, la distinction des « emplois non classés » peut être opérée.

		/	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	Titulaires		47	57	63	63	71	66	55	70
	Contractuels		95	101	85	86	54	50	48	50
B	Titulaires		89	97	110	110	113	112	113	100
	Contractuels		99	83	78	83	79	77	62	62
C	Titulaires		616	620	624	625	693	663	651	623
	Contractuels		426	441	522	479	529	495	182	215
Autres	Vacataires		16	17	12	10	21	20		
Emplois non classés	Horaires								172	173
	Médecins								17	18
	Ass. Maternelles								43	43
	Apprentis								1	3
	Activité accessoire								67	65
Total			1388	1416	1494	1456	1560	1483	1411	1422



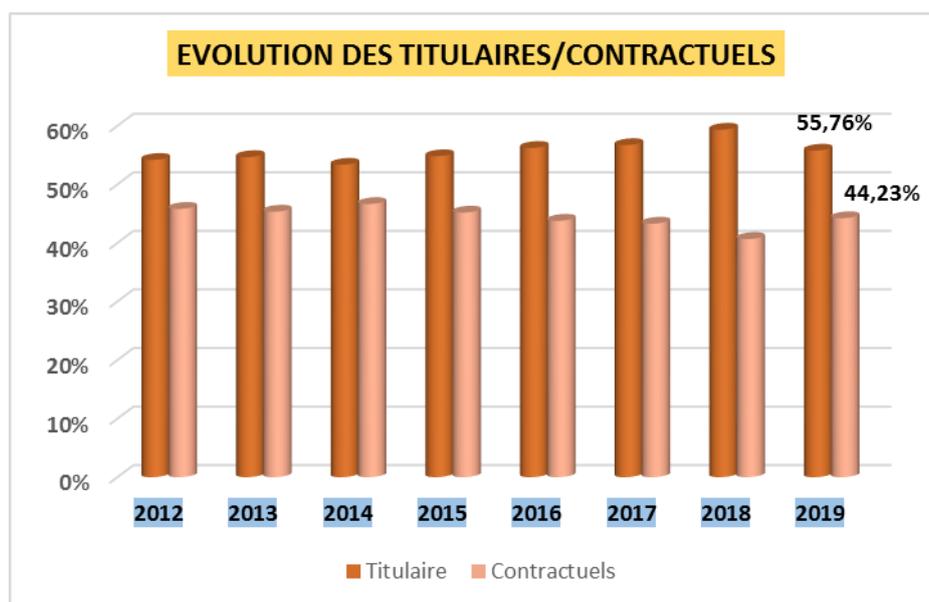
En comparaison avec 2016, le nombre d'agents a diminué de 8,85 % notamment grâce à :

- Une direction générale resserrée
- Des mutualisations/redéploiements de postes suite à un travail important sur les organisations
- Le transfert d'agents à l'EPT
- L'arrêt des TAP/NAP
- Des départs à la retraite
- Des non renouvellements de contrats
- Utilisation du pool des agents à reclasser pour les remplacements

2. Evolution par statut

En 2019, la part des titulaires représente 55.76 % et reste donc toujours supérieure à celle des contractuels. Un plan local de titularisation est en cours en parallèle à la réalisation du tableau des effectifs ; il n'y a pas eu de plan de résorption de l'emploi précaire en 2019 le dispositif lié à la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet » s'étant éteint en 2018 échéance de son ultime prolongation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	54,18%	54,66%	53,35%	54,81%	56,22%	56,71%	59,33%	55,76%
Contractuels	45,82%	45,34%	46,65%	45,19%	43,78%	43,30%	40,67%	44,23%



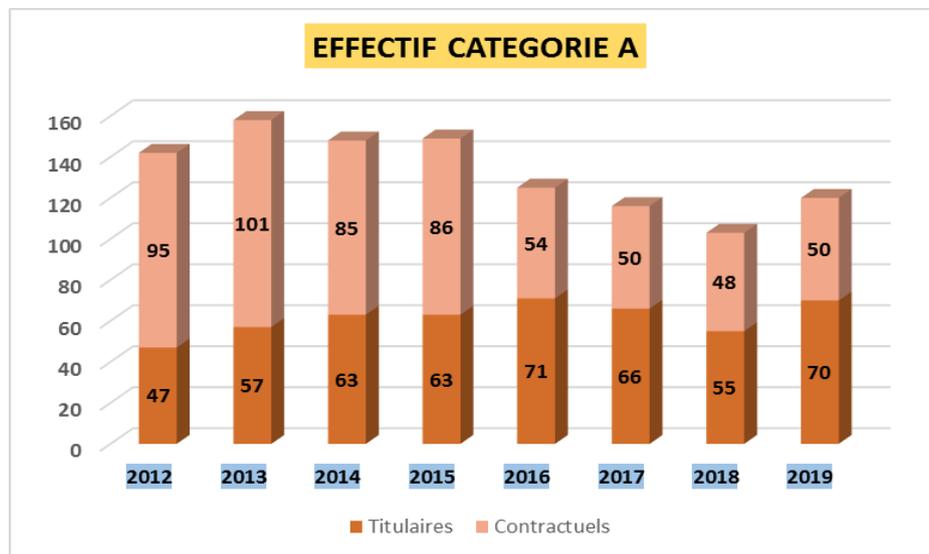
3. Evolution par catégorie depuis 2012.

Catégorie A :

Il est constaté :

- Un renforcement global de l'encadrement supérieur
- Une évolution des titulaires cette année, qui s'explique entre autres par les mises au stage suite à réussite à concours et promotion interne ainsi qu'à des mutations.
- La proportion des contractuels est toujours inférieure depuis 2016 à celle des titulaires sur cette catégorie d'effectifs.

		/	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	Titulaires		47	57	63	63	71	66	55	70
	Contractuels		95	101	85	86	54	50	48	50
	Total		142	158	148	149	125	116	103	120
	Evolution	/		11,27%	-6,33%	0,68%	-16,11%	-7,20%	-6,03%	16,50%

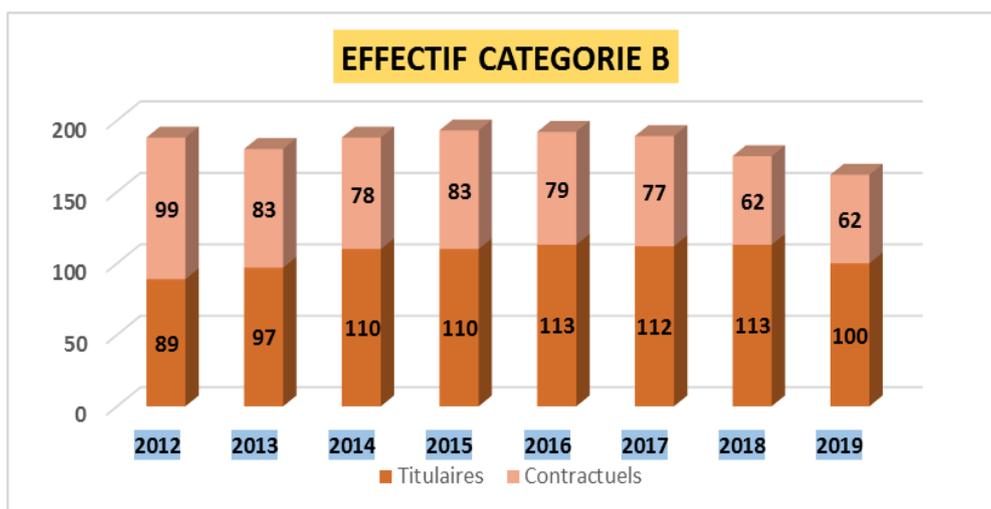


Catégorie B :

Il est constaté :

- Une nette évolution des titulaires depuis 2012 mais une baisse pour cette année, qui s'explique entre autres par les mises en stage suite à réussite à concours et promotion interne vers la catégorie A.
- Une variation à la baisse d'année en année pour les contractuels.

	/	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
B	Titulaires	89	97	110	110	113	112	113	100
	Contractuels	99	83	78	83	79	77	62	62
	Total	188	180	188	193	192	189	175	162
	Evolution	0,0682	-4,26%	4,44%	2,66%	-0,52%	-1,56%	-4,77%	-7,43%

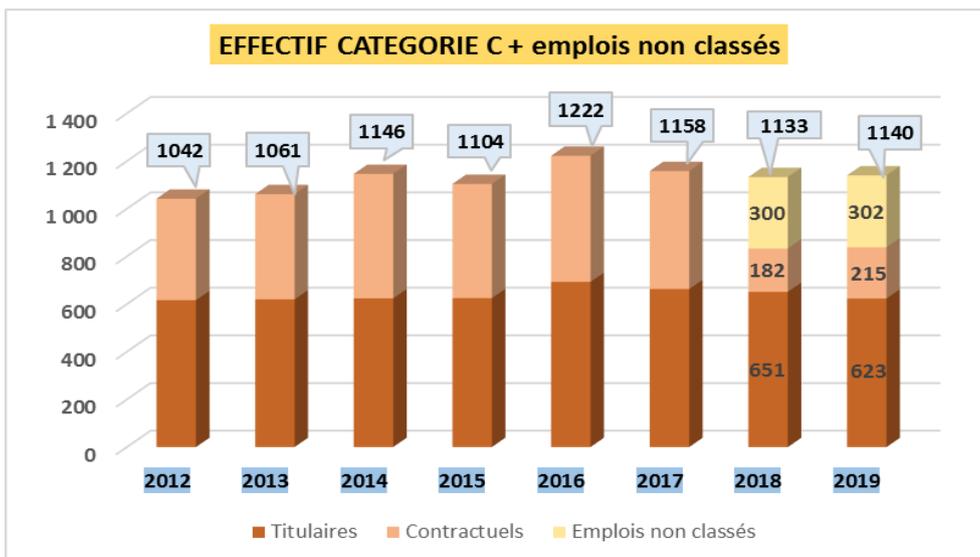


Catégorie C :

Il est constaté :

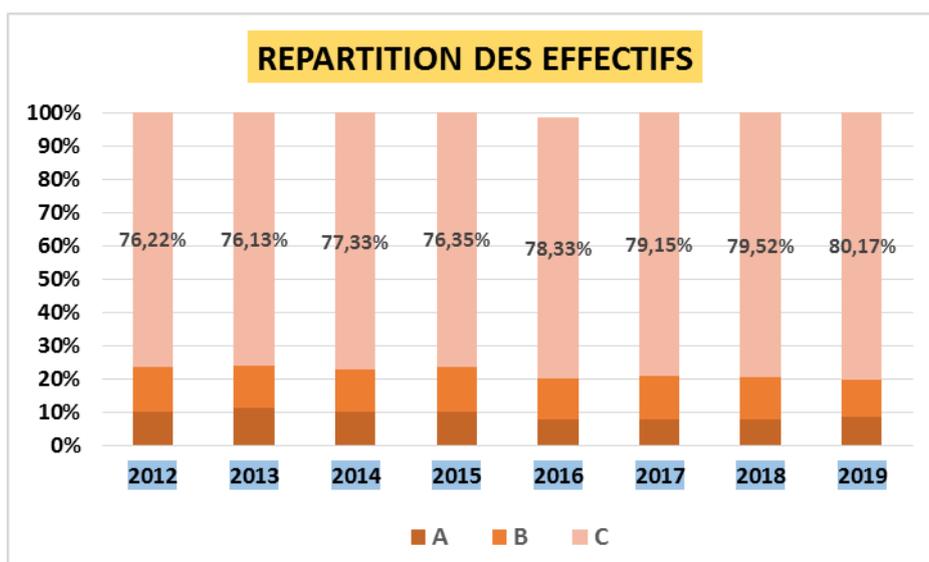
- Une baisse des titulaires dans cette catégorie depuis 2017 suite à :
 - de nombreux départs en retraite non remplacés ou remplacés principalement par des contractuels de part des difficultés de recrutement d'agents titulaires ;
 - des mutations (EPT, autres communes...) ;
 - une politique volontariste en faveur de la mobilité interne et du reclassement professionnel ;
 - Une politique favorable à l'évolution des carrières, pour exemple : plus de 10 agents sont passés de la catégorie C à B suite à réussite à concours ou promotion interne.
- Une évolution irrégulière des contractuels depuis 2014

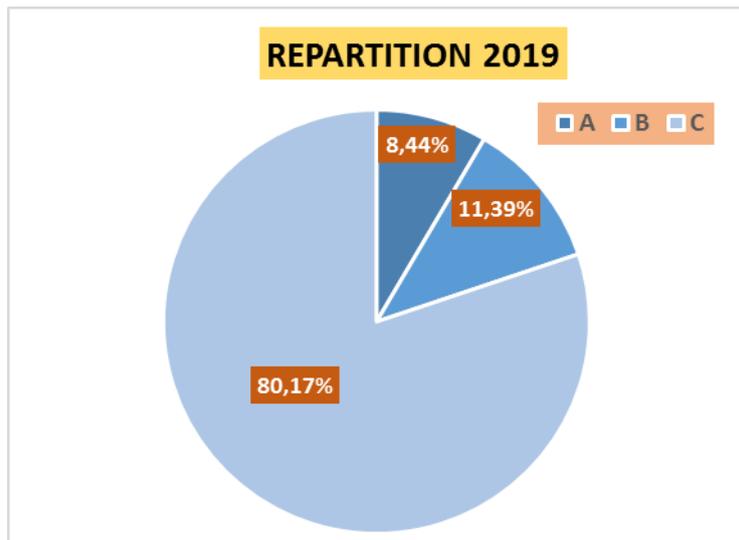
	/	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
C + emplois non classés	Titulaires	616	620	624	625	693	663	651	623
	Contractuels	426	441	522	479	529	495	182	215
	Emplois non classés							300	302
	Total	1042	1061	1146	1104	1222	1158	1133	1140
	Evolution	0,95%	1,89%	6,31%	-3,66%	10,70%	-5,24%	-2,16%	0,62%



D'une manière générale, la part de la catégorie C est importante, elle représente en 2019 plus de 80% de l'effectif total de la Ville contre 11% pour la catégorie B et 8% pour la catégorie A.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	10,23%	11,16%	9,99%	10,30%	8,01%	7,93%	7,72%	8,44%
B	13,54%	12,71%	12,69%	13,35%	12,30%	12,91%	12,76%	11,39%
C	76,22%	76,13%	77,33%	76,35%	78,33%	79,15%	79,52%	80,17%



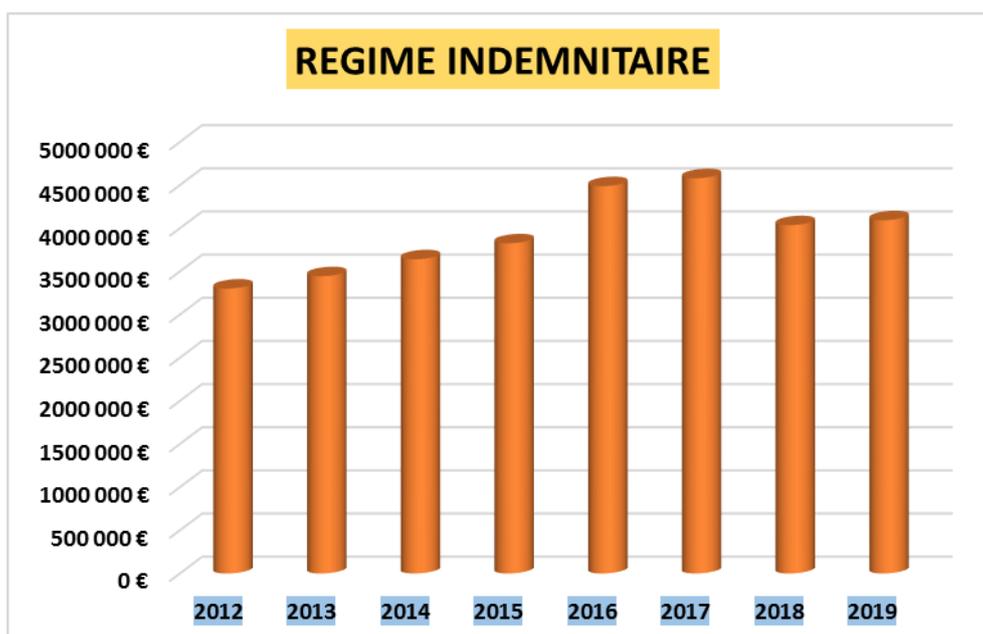


III. Evolution du régime indemnitaire entre 2012 et 2019

La part du régime indemnitaire est en légère hausse cette année (+1,52 %).

Le RI est en partie basé sur la fonction et le niveau de responsabilité et d'encadrement des agents.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RI	3 301 168 €	3 444 197 €	3 640 545 €	3 825 552 €	4 487 585 €	4 579 749 €	4 036 213 €	4 093 131 €
	4,36%	4,33%	5,70%	5,08%	17,30%	2,05%	-11,86%	1,41%



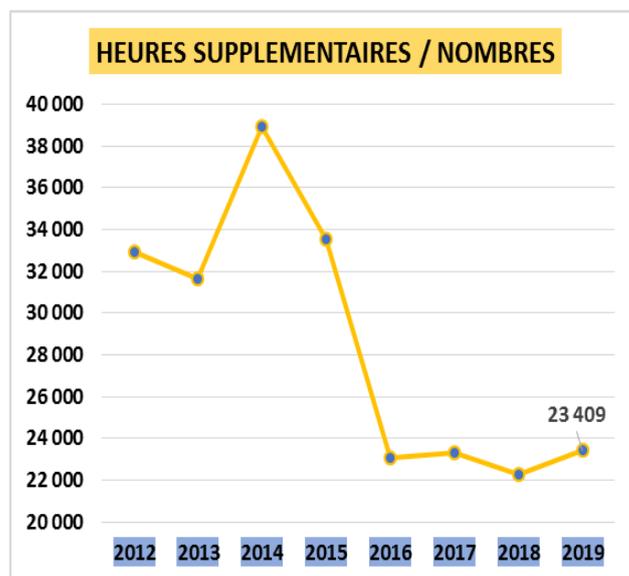
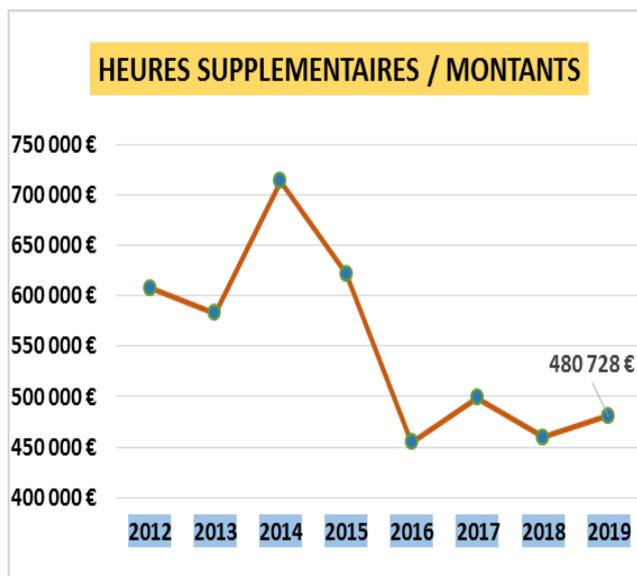
IV. Evolution des heures supplémentaires entre 2012 et 2019

Un suivi régulier de ces indicateurs a permis de maintenir le niveau des heures supplémentaires à celui de 2016.

Mais on constate une légère augmentation des heures supplémentaires (en nombre et en montant) cette année surtout dans certains secteurs en lien direct avec la sécurité et la prévention, le milieu associatifs, la maintenance quotidienne des mobiliers sur voies urbaines et suite à l'intégration du service Sevrans-Seniors sur la Ville.

Pour autant la hausse reste maîtrisée et modeste.

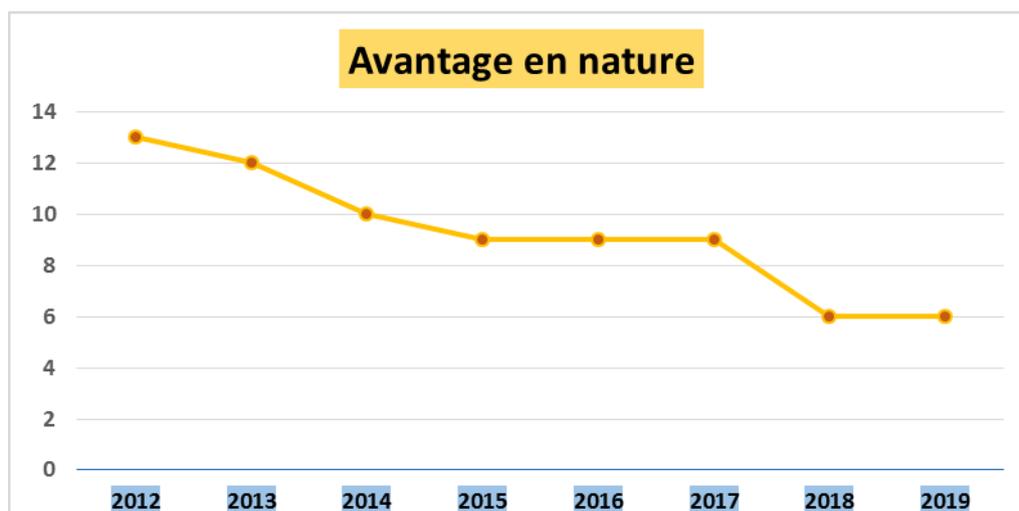
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	32 898	31 618	38 939	33 504	23 098	23 299	22 293	23 409
	-5,20%	-3,89%	23,15%	-13,95%	-31,06%	0,87%	-4,30%	5,00%



V. Evolution du nombre d'agents bénéficiaires de logement de fonctions :

Il s'agit de logement de fonctions attribué pour nécessité absolue de service et par concession de logement pour astreintes.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Avantage en nature	13	12	10	9	9	9	6	6



Annexe 6 : Rapport égalité Femmes – Hommes

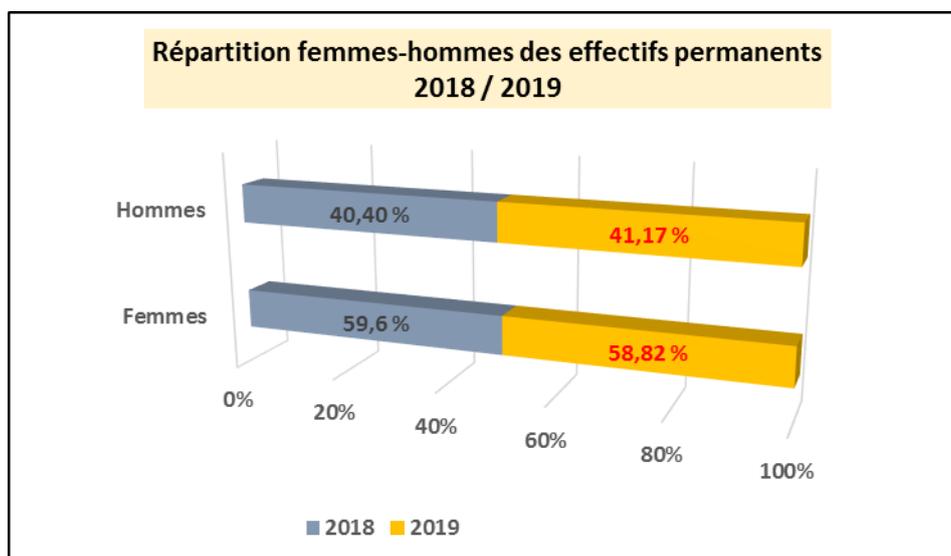
I – Volet Ressources Humaines

Les femmes ont globalement un taux d'activité inférieur à celui des hommes (74 % versus 81%).

Au sein de la FPT, les femmes représentent 62 % des effectifs contre 46 % des effectifs dans le secteur privé.

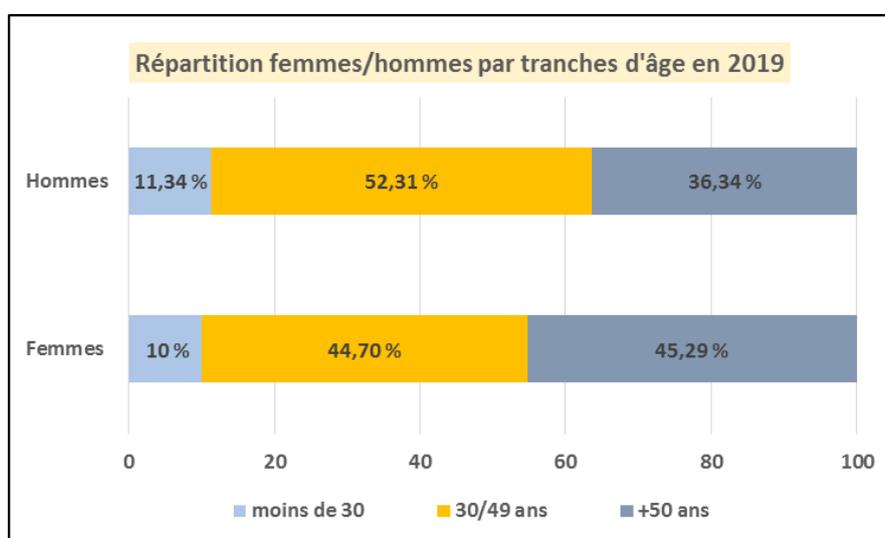
Vous trouverez ci-après la situation comparative des agents municipaux en matière d'égalité femmes/hommes à la Ville de Sevrans.

Le profil général des agents permanents (titulaires et contractuels)



58,8 % des effectifs permanents de la Ville de Sevrans sont des femmes, en diminution de 0,78 points par rapport à 2018.

Une pyramide des âges proche de la moyenne nationale

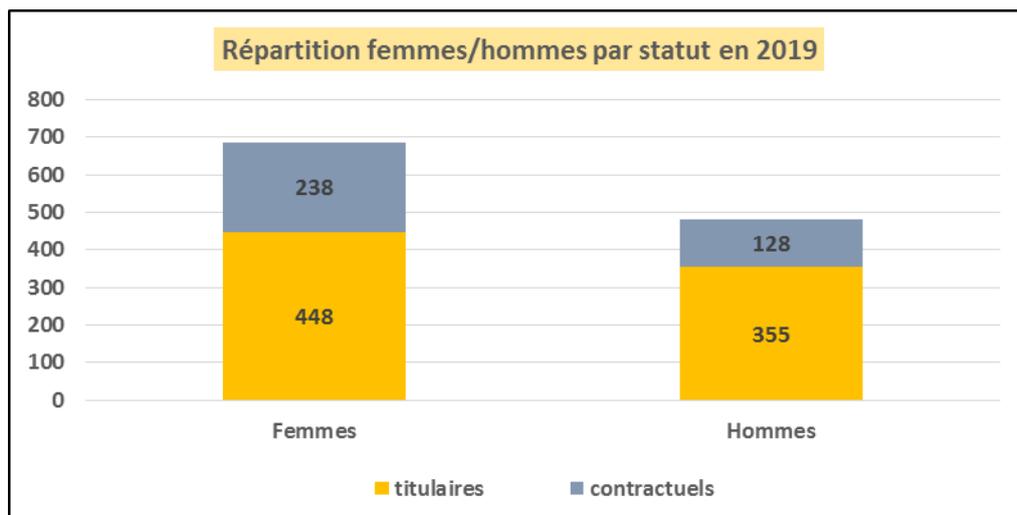


Par contre, les femmes de plus de 50 ans représentent 45 % des agents féminins, en augmentation par rapport à 2018 : elles étaient 43 %.

C'est une donnée importante à prendre en considération notamment dans une perspective de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

45 ans : c'est l'âge moyen de l'ensemble des agent-e-s municipaux permanents de la Collectivité, correspondant à l'âge moyen dans la FPT.

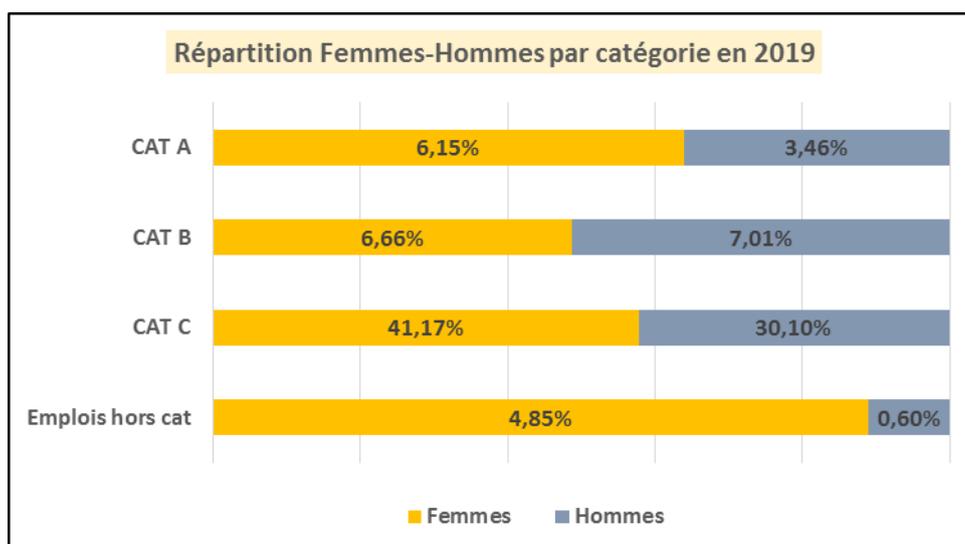
Une proportion de contractuels plus important dans les effectifs féminins



La proportion d'agents contractuels est plus importante chez les femmes (34%) que chez les hommes (26.50%) : 7,5 points de différence.

Pour les titulaires, le constat est inversé : 9 points de plus pour les hommes (73 %), les femmes (65 %).

Une proportion équilibrée du rapport femmes/hommes au sein de la catégorie B



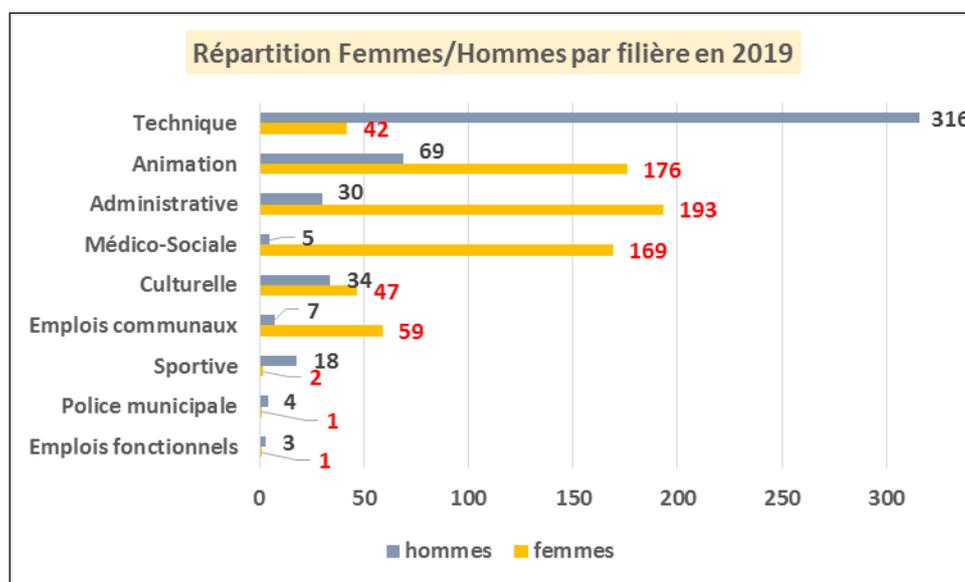
Hors Catégorie : Assistantes maternelles, médecins...

Proportionnellement, les femmes, à la Ville de Sevrans, sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans chacune des catégories hiérarchiques, mais sans surreprésentation marquée à la différence de la moyenne nationale.

Au vu de la répartition par catégorie hiérarchique et par sexe, les femmes ne sont pas, à la Ville de Sevrans, confrontées aux limites d'accès aux postes d'encadrement. Au niveau de la catégorie C, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes : +11 points.

Pour mémoire, si la FPT compte un nombre important de femmes dans la catégorie A (64%), elles ne représentent que 38 % des fonctionnaires les mieux rémunérés et les plus diplômés et n'occupent qu'un tiers des postes d'encadrement supérieur ou de direction.

Une répartition par filière encore très sexuée :



EC = emplois communaux (69 postes) : assistante maternelle, les médecins...

EF = Emplois fonctionnels (4 postes)

Les filières globalement mixtes :

- Animation et Culture.

Les filières dépourvues de mixité :

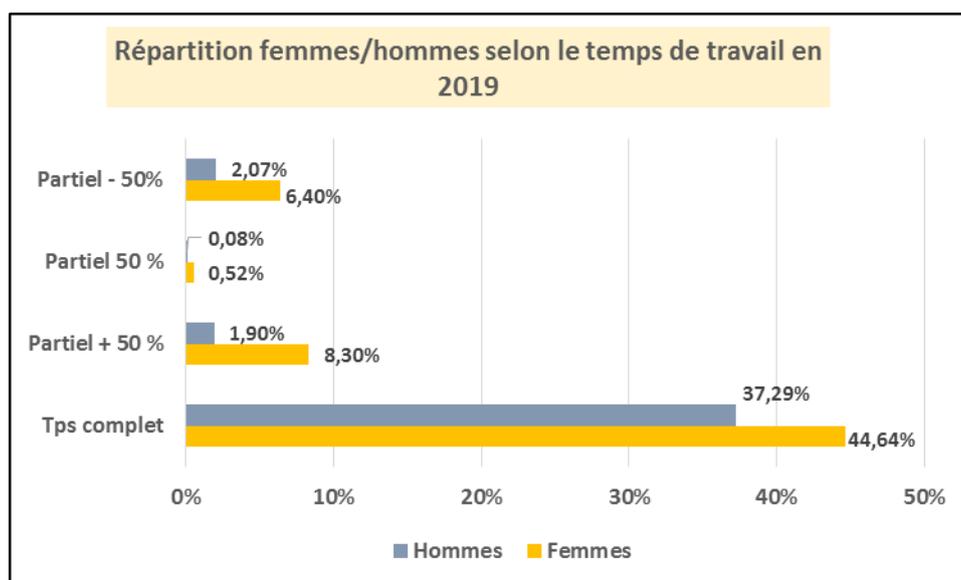
- Effectif majoritairement féminin :
 - médico-sociale : 97,12 % des effectifs
 - administrative : 86,54 % des effectifs (les hommes : 13,45 %)
 - emplois communaux : 100 % d'assistantes maternelles

Pour rappel : le métier assistante maternelle est le 1^{er} métier féminin. Or c'est un métier pour lequel il n'existe pas à ce jour de cursus diplômant.

- Effectif majoritairement masculin :
 - sportive : 90 % des effectifs
 - technique : 88.27 % des effectifs (les femmes : 11.73 %)
 - Police Municipale : 1 seul agent féminin au sein de la PM (5 agents)

Globalement, le nombre de grades au sein des filières féminisées étant souvent moins élevé que dans les filières masculinisées, les perspectives de progression de carrière sont plus faibles.

2) L'organisation du temps de travail



A la Ville de Sevrans, les femmes sont moins à temps partiel qu'à l'échelle nationale, à contrario des hommes qui le sont plus.

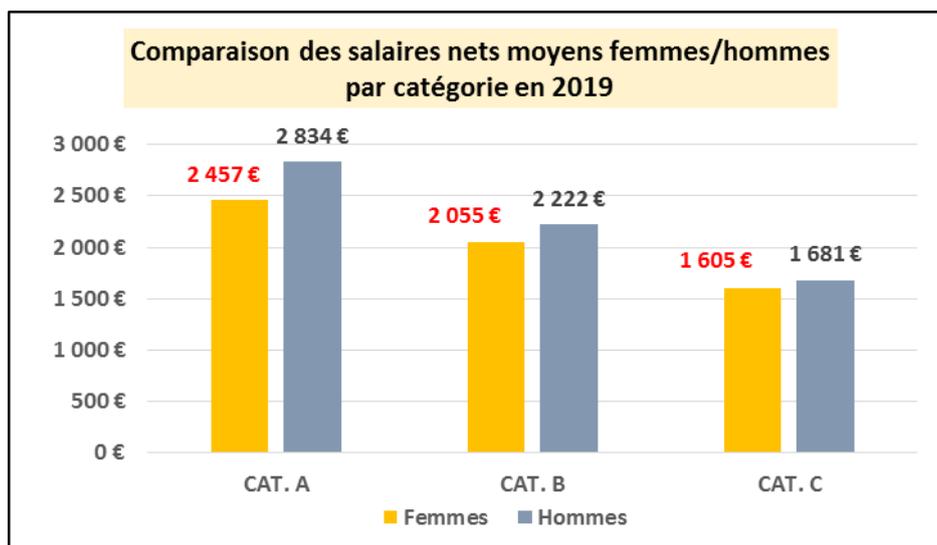
Cette particularité concernant les femmes peut s'expliquer par le fait qu'il est possible à Sevrans de réaliser les 35 heures légales sur 4,5 jours, libérant ainsi une demi-journée (mercredi ou vendredi après-midi par exemple).

Les temps partiels sont majoritairement sollicités par des femmes exerçant des fonctions de catégorie C.

3) Les rémunérations

Si l'égalité salariale existe dans la loi depuis 1983, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours effectives et sont renforcées par le fait que les femmes occupent plus d'emplois à temps partiel et que les filières « féminisées », telles que celles de la petite enfance ou du médico-social, ne bénéficient pas encore de grilles de rémunérations avantageuses, notamment en matière de régime indemnitaire.

Par ailleurs, les agents intégrant ces filières rencontrent certains freins au déroulement de leur carrière puisque très souvent leur cadre d'emploi correspond à un métier et à un diplôme (auxiliaire de puériculture, puéricultrice, infirmière, agent social). Aussi, en cas d'usure professionnelle, la mobilité vers un nouveau parcours professionnel est difficile pour les agents et doit continuer à s'anticiper par la collectivité.



Selon l'INSEE, en 2017, le salaire net mensuel moyen est de 1 944 €/mois chez les agents publics (titulaires + contractuels) en équivalent temps plein.

A Sevran, avec les mêmes éléments de comparaison :

- Salaire moyen net global : 1904 €
- salaire moyen net des agents féminins : 1 838 €
- salaire moyen net des agents masculins : 1 978 €

Par l'adoption du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), les écarts de rémunérations tendraient à diminuer :

- Parce que le régime indemnitaire de la filière administrative, peu favorable et majoritairement occupée par des femmes, a été supprimé au profit du RIFSEEP ;
- Parce que de nombreuses femmes sont positionnées sur des postes à fort taux d'encadrement et de technicité ;

Au niveau national, le RIFSEEP n'a pas été adopté pour tous les cadres d'emplois : les filières médico-sociales, notamment, restent donc rémunérées sur la base de l'ancien régime indemnitaire, moins favorable.

Il est à préciser qu'à Sevrans, le droit à l'avancement se fait sans distinction de genre.

4) Les congés parentaux

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la FPT. Cette tendance est confirmée, à la Ville de Sevrans, où il est constaté que toutes les réintégrations après un congé parental concernent les femmes. Au 2 décembre 2019, 7 congés parentaux sont comptabilisés sur 2019 et 100 % d'entre eux ont été attribués à des femmes.

En conclusion :

Le panorama de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Sevrans laisse apparaître une situation nuancée :

- Une surreprésentation marquée dans la répartition des effectifs en fonction des filières d'emplois
- Une relative homogénéité dans les différents statuts
- La même reconnaissance, par les agents, de la nouvelle parentalité, mais une surreprésentation des femmes dans la prise de congé parental.
- Une réponse favorable de la ville aux demandes de temps partiel pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée ;
- Une féminisation des postes : annonces de recrutement, organigramme...

II) Actions de la ville de Sevrans favorisant l'égalité Femmes - Hommes

La ville, dans son programme de mandature, s'est engagée à promouvoir l'égalité femmes/hommes et à lutter contre les violences faites aux femmes, une réalité au combien dramatique. Monsieur le Maire a d'ailleurs réaffirmé cette priorité en mai 2018 lors de son discours d'engagement.

La municipalité développe ainsi une politique ambitieuse visant à agir sur les racines profondes des inégalités entre les femmes et les hommes.

Elle peut s'enorgueillir de voir avancer, année après année, les nombreuses initiatives qui se concrétisent. Les mentalités commencent à changer petit à petit, l'égalité femmes/hommes n'est plus une chimère, elle s'installe lentement mais sûrement. La municipalité est consciente que cette question n'est pas l'affaire d'un jour, mais un travail à long terme semé certes d'embûches mais avec des résultats palpables qui vont dans le bon sens.

Ainsi, la ville continue sans relâche à faire en sorte que la promotion de l'égalité femmes/hommes soit une réalité assumée et qu'elle soit un miroir du progrès des relations humaines.

A/ Les initiatives sur l'année 2019

I/ La signature de la convention « Un toit pour elle » le 8 mars 2019

La Signature de la convention relative au dispositif un toit pour elle en salle du conseil municipal. Ce moment solennel souhaité par Monsieur le Maire et Madame Thoraya Amrani s'est déroulé dans la salle du Conseil en présence des trois bailleurs signataires (Batigère, I3F et OSICA), des deux associations impliquées (l'Amicale du Nid et SOS Femmes 93), de l'Observatoire des violences envers les femmes, du Conseil Départemental, de la Vice Présidente du C.D. chargée de la lutte contre les discriminations et des violences faites aux femmes, de la déléguée de la Préfète à l'égalité, du représentant du commissariat de Sevrans, des élus de Sevrans, des responsables de services et des habitants de la ville.

II/ Le recrutement d'une intervenante sociale au commissariat

L'intervenante sociale du commissariat, Madame Nolvenn Lakhial a été recrutée dans le début du second semestre 2019. Elle dépend administrativement du C.C.A.S. et elle est en relation très étroite avec la direction du commissariat de Sevrans.

Par ailleurs, ses actions sont en lien direct avec le Point d'Accès aux Droits et sont centrées autour des violences conjugales faites envers les femmes.

Ainsi depuis sa prise de fonction, Madame Lakhial a animé 9 entretiens physiques avec des personnes victimes de violences conjugales (homme et femme). Elle s'est entretenue téléphoniquement avec 12 personnes victimes de violences conjugales.

En termes de Partenariat :

- Rencontre et travail en lien avec les intervenantes sociales le 11/10 et le 08/11. Je me suis rendue sur les commissariats d'Aulnay, de Clichy et d'Aubervilliers, l'intervenante sociale de Bondy est venue à Sevrans,
- Participation au collectif violences faites aux femmes de Sevrans,
- Rencontre avec le service social de Sevrans et les 2 DCPOP (délégués cohésion population) le 4 octobre 2019,
- Rencontre avec la conseillère conjugale du CCAS le 4 octobre 2019,
- Rencontre avec les directions des maisons de quartier de Pont Blanc et de Marcel Paul,
- Rencontre avec la PMI des Erables et échange téléphonique avec la PMI des Beaudottes,
- Temps de travail avec les responsables du service social, la responsable du CCAS, la BLPF (Brigade Locale de Protection de la Famille), l'agent d'accueil et les 2 Délégués Cohésion Police Population,
- Rencontre avec l'association « Etap ado » de Pantin, en cours d'organisation,
- Rencontre avec l'association SOS Femmes 93 le 2 décembre 2019.

III/ Le Collectif des professionnel.le.s sur les violences faites aux femmes et les enfants co-victimes.

Les violences subies par les femmes et leurs enfants co-victimes, constituent la manifestation la plus aiguë de l'inégalité femmes / hommes. C'est pourquoi, Sevrans sait combien il est urgent d'agir.

Plusieurs actions spécifiques ont été développées afin de lutter contre les violences faites aux femmes dont notamment :

- La création d'un Collectif Violences visant à rassembler des professionnel.le.s d'horizon divers afin de réfléchir ensemble et de proposer des projets pertinents en direction de ces femmes victimes et leurs enfants,
- Le renforcement de la ville dans le dispositif « Un toit pour elle »,
- La signature du contrat de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles,
- La mise en place d'un partenariat solide et efficace entre la ville et la Police Nationale aboutissant à
- La création d'un poste d'intervenante sociale auprès du commissariat de Sevrans.

Créé au 1er trimestre 2018, le Collectif des professionnel.le.s sur les violences faites aux femmes et les enfants co-victimes a pour objectif d'améliorer la prise en charge puis le suivi des femmes victimes de violences et leurs enfants à Sevrans. Il existe en effet un certain nombre de structures à l'échelle départementale, régionale et nationale. L'objectif du Collectif est bien de mettre l'accent sur la question des violences à Sevrans, avec une intervention renforcée de proximité.

Le Collectif constitue un groupe de travail intégré au CLSPDR. Il s'agit d'un groupe inter-qualifiant (avec échange de connaissances entre professionnel.le.s), selon les 3 approches usuelles dans le domaine : santé – juridique – insertion sociale et professionnelle.

Il vise en priorité à l'amélioration de la prévention, de la protection des femmes victimes et à leur bon accès aux droits, à un suivi optimum de leur parcours avec coordination des différent.e.s acteurs/actrices.

Il s'agit d'un renforcement de la capacité d'agir à l'échelle locale, avec l'appui des acteurs et actrices départementaux, régionaux, voir nationaux (Préfecture, Secrétariat d'État).

Les rencontres en 2019 :

Le jeudi 7 février 2019 : Suite à la demande du Collectif, cette séance était consacrée à « Comment préparer au mieux les victimes à aller porter plainte », en présence du Commandant Aulanier, du DCPOP M. Valade et de M. Kamiri Dir. de la Police Municipale.

L'intervenant, M. Jérôme Jannic, Directeur de SOS Victimes 93 a présenté le cadrage juridique du dépôt de plainte, éléments qui permettent de qualifier une plainte, une main courante ou qui relèvent plutôt d'un autre service. L'objectif de cette rencontre a été d'éclaircir certaines notions juridiques pour améliorer l'accompagnement social des femmes victimes dans le dépôt de plainte. En étroite collaboration avec le Commandant de Police, cette intervention a été l'occasion d'échanger autour des freins que peuvent percevoir les femmes dans le dépôt de plainte. 22 personnes présentes

Le mardi 12 mars 2019 : « Les impacts des violences dans les couples sur les enfants co-victimes », par Marie-Hélène Puyenhet-Marchand, Assistante sociale de la Circonscription de Service Social du Département 93 et Marie-Christine Dumont, conseillère conjugale et familiale de la Direction Petite-Enfance.

Les intervenantes ont présenté les symptômes conséquents aux violences intrafamiliales, depuis la grossesse et pendant tout le développement physique et cognitif de l'enfant jusqu'à l'âge adulte.

Elles ont ensuite présenté les différents comportements psychologiques qu'un enfant peut adopter en se positionnant par exemple soit du côté du père auteur des violences - pour se protéger-, soit du côté de la mère victime, selon la phase du cycle des violences. Les violences impactent sur l'épanouissement personnel et social de l'enfant et de l'adolescent, sur sa perception de la parentalité et des rôles des hommes et des femmes au sein du couple et surtout pour son avenir professionnel.

Enfin, pour les professionnel.les présent.tes à cette séance en particulier le service de Programme Réussite Educative et l'assistante sociale du Collège Painlevé, c'était aussi l'occasion de parler de la prise en charge et du suivi des enfants dans les cas d'exposition directe et psycho-trauma à Sevran. 19 personnes présentes

Le lundi 8 avril 2019 : « Point d'étape sur la réalisation des 2 plaquettes d'information » présentation par Rania Doudach, stagiaire chargée de mission pour la réalisation desdites plaquettes

Travail de co-construction d'un guide interne d'orientation locale des femmes victimes de violences dans la ville de Sevran :

Identifier les instances d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences.

Mise en en commun des modes d'orientation des femmes et des enfants dans la ville.

Le 28 mai 2019 : Syndrome du stress Post Traumatique sur les femmes et les enfants co-victimes de violences intrafamiliales, par :

Fatima Le Griguer : Coordinatrice de l'unité spécialisée d'accompagnement des psychotraumatisme (USAP) à l'hôpital intercommunal Robert-Ballanger.

Dr Guillaume Kammer : pédopsychiatre, Unité de Prise en charge Psychologique Spécialisée (UPPS), travaille en lien avec l'Unité Thérapeutique d'Accueil Familial (UTAF-UTEPP)

Les deux intervenants définissent le psychotraumatisme et en présentent les symptômes chez les victimes. Ces symptômes, en lien avec le cycle des violences, expliquent les difficultés des victimes, parfois, à produire un témoignage « simple et fiable » des événements de violences. Ces explications sont donc à prendre en compte lors de la préparation à un dépôt de plainte par exemple.

Le Dr Kammer présente le psycho-traumatisme chez les enfants. Le traumatisme a lieu dès la grossesse, et est même d'avantage marqué chez les tout petits enfants qui n'accèdent pas encore à la parole... 14 personnes présentes

Le 17 septembre 2019 : « Prostitution des mineur.e.s », présentation de la nouvelle Mission Mineur.e.s de l'association spécialisée l'Amicale du Nid, en présence de Monsieur DELUCHEY, directeur adjoint de l'Amicale du Nid 93, et Ariane MOREL, Chargée de mission dédiée aux mineur.e.s.

L'Amicale du Nid présente cette nouvelle mission sur le département, et les professionnel.le.s présent.e.s font part d'un certain nombre de témoignages. Il est alors décidé à la issue de la séance que l'Amicale reviendra pour une séance de formation spécifique sur la question. La création d'un dispositif de travail intégré au CLSPDR est également évoquée. L'association se tient à la disposition de la Ville pour toute conception d'actions de suivi.

La séance a également été l'occasion de présenter la nouvelle intervenante sociale auprès du Commissariat, Mme Nolvonn Lakhial. 24 personnes présentes

Le 29 novembre 2019 : à la Maison de quartier Edmond-Michelet, en présence de Monsieur le Maire :

L'organisation d'une soirée dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes :

- a) Remise du guide à destination des professionnel.le.s et de la carte de visite destinée aux femmes pouvant être confrontées aux violences conjugales et d'une carte de visite à destination des victimes.,
- b) Diffusion d'une pièce de théâtre avec la compagnie du Blanc-Mesnil "Parcours de femmes... Égalité à travers les frontières" ; public de la Maison de quartier
- c) Organisation d'un buffet dînatoire pour clore la soirée

IV/ LA SEMAINE DES DROITS DES FEMMES 2019

La troisième édition de la semaine dédiée aux droits des femmes a été organisée en tenant compte des orientations prises par l'ensemble des participants lors des différentes réunions de préparation.

Rappel des orientations fixées par les participants:

- Conception, élaboration et mise en place d'un événement phare durant la semaine.
- Co-construction de l'événement phare avec l'ensemble des partenaires
- Réduction du nombre de manifestations afin de gagner en lisibilité et facilité la participation des habitants,
- La manifestation devait se dérouler du 8 au 13 mars avec comme journée phare celle du 8 mars, journée internationale des droits des femmes,
- Respect des contraintes budgétaires.

Une thématique autour de « la réussite » a été choisie. Il convient de préciser que cette thématique est large et ne traite pas uniquement de la réussite sociale ou du professionnelle, elle allait bien au-delà. D'autres sujets ont été mis en avant comme celui de la lutte contre les violences envers les femmes.

9 manifestations ont été organisées avec la participation de 1390 personnes.

La programmation en résumé :

Manifestations	Spectateurs et / ou participants
Signature de la convention liée au dispositif un toit pour elle	50
La création du spectacle « Des fleurs qui s'ouvrent en mars, on n'a que le regard »	260
Meetup entrepreneuriat au féminin	117
Projection/Débat autour du film « Jusqu'à la garde »	30
Soirée Festive sur le thème « L'évolution des droits de la femme dans le monde »	110
Conférence « Zola de Z à A : Les femmes »	50
Exposition Concours d'affiches « De l'égalité entre les filles et les garçons »	220
Exposition Mina Belqadya	518
Ateliers Petite Enfance autour des stéréotypes fille/garçon.	35
TOTAL	1390

VI/ Les actions du Point d'Accès aux Droits en faveur des femmes

L'aboutissement de l'engagement du CCAS dans la prévention est le recrutement de l'intervenant social en commissariat (ISC).

Sur ce volet, une demande de financement a été faite dans le cadre du FIPDR 2019 qui a obtenu une suite favorable.

Le recrutement a été conduit conjointement avec le commissariat de Sevrans. L'intervenante a été recrutée fin juillet et est installée dans les diverses instances conduites par la ville ou les partenaires.

La convention Etat / Département/ CCAS a été votée par le Conseil d'Administration du CCAS. Le CCAS est en attente de l'organisation d'une signature officielle par la DTAC (dossier confié début octobre).

Quelques éléments chiffrés sur ses interventions:

En septembre: 30 dossiers confiés, 17 personnes reçues et concernent en tout 30 personnes (entretiens téléphoniques)

En octobre: 36 dossiers confiés, 23 personnes reçues et concernent en tout 42 personnes.

Le partenariat établi avec le commissariat de Sevrans a permis la concrétisation de plusieurs actions :

- L'intégration des 2 DCPOP à la C2R pilotée par le CCAS. Cette instance vise à traiter des situations complexes handicap et vieillissement. Siègent à la C2R le secteur psychiatrie, l'UNAFAM, le Conseil départemental, l'ARS via la MAIA.
- L'organisation d'un petit déjeuner le 12 décembre au commissariat pour y présenter le service social départemental ainsi que le CCAS.
- L'organisation d'une formation des policiers par SOS Victimes sur l'accueil des femmes victimes de violences et notamment le dépôt de plainte – projet validé par SOS Victimes 93 et le commissariat de Sevrans.
- L'organisation d'une rencontre entre la BLPF et la Sauvegarde l'Enfance (Etap'Ado) en décembre 2019.
- L'organisation d'une rencontre entre la BLPF et le CRIP (Cellule de Recueillement des Informations Préoccupantes – en matière de protection de l'enfance).
- Demande d'attribution de chèques taxis par SOS Victimes – pilote du dispositif. En attente de validation par le comité.

Ce dispositif vient compléter l'action du CCAS qui, pour rappel, permet la mise à l'abri temporaire, l'ouverture des droits pour mettre fin à la dépendance économique des victimes.

VI/ La Communication promeut l'égalité Femmes Hommes

Cette année encore, la Direction de la Communication s'est engagée à traiter ses productions en incluant les enjeux liés à l'égalité Femmes-Hommes.

Cette démarche s'articule à travers 3 grands principes :

L'ouverture aux problématiques d'égalité entre femmes et hommes ainsi que des violences faites aux femmes

La ville de Sevrans se saisit ainsi des journées du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (Journée internationale contre les violences faites aux femmes) pour traiter ses deux thématiques à travers notamment :

- Le journal municipal (n°174 - Dossier de Mars 2019 / n°180 – Grand article de Nov 2019)
- Une large campagne d'affichage annuelle autour du 8 mars assorti de programmes, de publications sur les réseaux sociaux, le site Internet etc.
- Le journal interne (n°33 – Article de Nov 2019)
- La création de supports ressources destinés aux professionnels et aux femmes victimes dans le cadre des violences faites aux femmes

L'égalité de traitement

De manière générale, les choix éditoriaux, graphiques ou photographiques intègrent une vigilance particulière à la représentation équilibrée entre hommes et femmes en nombre et en qualité.

En 2019, dans le journal municipal, on dénombrait ainsi 8 portraits de femmes/filles (en dehors des interviews culture qui sont liées à la programmation).

L'utilisation systématique du féminin quand le sujet est une femme, les accords des noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe, l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes dans les interviews... sont des préoccupations quotidiennes.

De même, la question de la parité des photos ou illustrations dans les différents supports de communication (Journal municipal, affichage, web, vidéo...) fait également l'objet d'une grande attention.

La lutte contre les stéréotypes

Si certaines représentations genrées représentent malheureusement une réalité sociétale, les productions de la Direction de la Communication tendent à les diversifier plus qu'à les interdire. Ainsi, sur des sujets à priori stéréotypés, l'attention sera portée notamment sur le choix des photos et des couleurs. (ex : sur des sujets liés à l'enfance ou la petite-enfance, les visuels veilleront à représenter à la fois la femme et l'homme, dans des postures similaires, à travers des couleurs non stéréotypées comme le rose par exemple). Cette démarche s'applique quels que soient les sujets et publics visés (ex : représenter les jeunes filles dans des activités considérées comme masculines, comme la science par exemple)

VII/ Un séminaire de sensibilisation en direction de l'ensemble des élu.e.s du Conseil Municipal

Il s'est déroulé le 12 novembre 2019 en salle du Conseil et a été animé par Madame Ambre Elhadad du Centre Hubertine Auclert avec lequel une convention d'accompagnement sur les différents aspects de la promotion de l'égalité femmes/hommes a été signée depuis deux ans. Ce séminaire a permis d'aborder les multiples questions d'ordre législatif, juridique, de mise en place de projets... Les échanges entre les élu.e.s et l'intervenante se sont avérés fructueux et très constructifs.

B/ Perspectives d'évolution

I/ Dans les domaines des luttes contre les violences et de la prévention

1/ Poursuivre les rencontres du Collectif, selon les thématiques nécessaires identifiées par les professionnel.le.s

2/ Initier des projets, notamment des événements (journées de mobilisation), des outils de communication, des actions en milieu scolaire et dans les structures socio-éducative, etc.

Réunions avec l'équipe du PRE : sur la thématique « La parentalisation des jeunes filles : repérer et agir ? » ; Réflexions autour d'un projet de campagne de prévention contre les violences faites aux jeunes filles : égalité filles/garçons, cyber-sexisme, parentalisation, prévention aux discriminations homophobes LGBTI.

3/ Renforcer le suivi de dossier de femmes victimes et des enfants co-victimes à travers : la mise en place (en cours) d'un groupe interdisciplinaire de suivi des femmes victimes et leurs enfants. Celui-ci aura pour objectif principal de formaliser le protocole de prise en charge et traitement de cas de femmes victimes par les professionnel.les.

II/ Dans le domaine de la communication

- Réflexion autour de l'écriture inclusive
- Etat des lieux chiffrés et détaillés de la représentation femme / homme des différents supports de communication chaque année.

III/ Dans le domaine culturel et des événements en direction des publics

Une Création théâtrale a commencé son travail d'atelier de création participative au dernier trimestre 2019. Cette création est programmée le 8 mars 2020 dans le cadre de la semaine des droits des femmes. Son titre :

HABITANTES DE SEVRAN ET MARSEILLE : LES FEMMES ET LEUR VILLE

C'est une coproduction : Service Culturel, Théâtre de la Poudrerie Théâtre de l'œuvre de Marseille et avec la participation des associations agissant sur les thématiques des droits des femmes de Marseille et Sevrans, Compétence Emploi Sevrans, les Maisons de Quartier, les habitantes des 2 villes.

La Ville de Sevrans, le Théâtre de la Poudrerie et la compagnie des Passages, implantée à Marseille, s'associent pour proposer un projet sur les femmes et leur ville. L'objectif : travailler avec des femmes, habitantes de Sevrans et de Marseille, pour réfléchir à la place qu'elles occupent dans la ville, dans l'espace public, et construire ainsi des regards croisés sur ces deux communes : Quels itinéraires j'emprunte dans la ville ? Comment je me déplace ? À quels lieux suis-je attachée ? Quels sont les lieux que je n'aime pas ? De quelle ville je rêve ?

IV/ La semaine des droits de femmes 2020

Cette quatrième édition se veut à la fois diversifiée par ses contenus et par son caractère intergénérationnel à savoir :

2 expositions

1 concours d'éloquence pour et par les élèves de 3eme du collège Brassens

3 pièces de théâtre dont 2 créations

2 spectacles autour de la chanson pour l'un et de l'humour pour l'autre

1 forum d'informations et d'échanges autour des femmes

1 rendez-vous de lecture de poésies

1 spectacle de scénettes humoristiques écrites et jouées par les enfants des centres de loisirs

1 spectacle de danse

- 1 conférence débat autour des femmes et de la BD
- 1 projection de film suivi d'un débat
- 1 conférence « les femmes et la philosophie » hors des dates (11 mars)
- 3 ateliers de sensibilisation dans les PMI
- 1 soirée consacrée à l'entrepreneuriat au féminin

Ce sont au total 20 manifestations qui seront présentées aux sevranaises et sevranaïes. Cette programmation a pris en compte les préoccupations des multiples partenaires. De fait, il est espéré que le plus grand nombre puisse se mobiliser sur l'ensemble de la programmation de la semaine.

VI/ Vers une démarche de construction d'un budget communal égalitaire - Promotion, sensibilisation, connaissances, formations, une démarche égalité femmes-hommes au sein des agents territoriaux de Sevrans.

Comme l'énonce le ROB 2020, auquel ce rapport est annexé, le budget 2019 a été l'occasion de commencer une démarche de construction d'un budget communal favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2020, cette volonté se concrétise : une ligne budgétaire dédiée à cette construction va permettre de former les agents pour acquérir cette culture nouvelle. La construction d'un budget égalitaire dès le premier euro est une recommandation du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Dans son avis du 11 janvier 2019, le HCE préconise que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un « nouveau critère de la validité du budget de l'État qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes ».

VII/ La mise en place d'un dispositif de prévention et de prise en charge des jeunes en matière de « Michetonnage » et de prostitution des mineurs

Outre les jeunes en situation de grande difficulté scolaire, aux limites d'un basculement vers des faits de délinquance, le phénomène de prostitution de mineur.e.s ou du « michetonnage » se développe de manière très inquiétante sur notre territoire et notamment sur les quartiers des Beaudottes et Rougemont. D'ailleurs, des témoignages de professionnel.le.s ont été exprimés lors de séances successives dans le premier semestre 2019 du Collectif violences... C'est pour cette raison que le Collectif a invité l'Amicale du Nids pour sa séance du 17 septembre 2019 dernier. A cette occasion, des associations des quartiers et le Délégué à la Cohésion Police Population (DCPOP) ont à nouveau mentionné des cas de « michetonnage » qui posent problèmes en termes d'accompagnement...

Les institutions, les professionnel(le)s sont tout à fait conscients qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif à la fois restreint, et qu'il respecte les protocoles de la Justice et de la Police Nationale en terme de confidentialité et autres aspects d'enquête judiciaire. Cette question doit être pensée au plus vite afin que ce phénomène puisse trouver des réponses d'organisations et d'accompagnements des jeunes victimes de ces faits avant qu'il ne soit trop tard.

Des pistes de travail sont proposées. Elles consistent, dans le cadre d'une action globale, à élaborer un projet selon 3 grands axes principaux qui prennent en compte les aspects psychologiques, sociaux, juridiques et sanitaires :

- I/ La Formation et la Prévention,
- II/ L'élaboration d'un processus efficace de signalements,
- III/ Le repérage de situations, leurs accompagnements pour sortir de l'engrenage.

Ces trois directions seront réfléchies avec pour objectifs la mise en place d'initiatives concrètes durant toute l'année 2020. Un groupe de travail composé de professionnel.le.s sera constitué sur la base d'une sensibilité et de compétences agrégées dans une même instance autour de cette question.

Annexe 7 : État de mise en application des rappels à la loi et des recommandations du rapport relatif au contrôle organique rendu en 2018 par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France

	Rappels au droit	Actions de la Ville
N°1	Conformément aux prescriptions de l'instruction codificatrice M14, établir un inventaire communal exhaustif et régulariser les écritures comptables notamment : 1) en intégrant toutes les immobilisations des comptes 231 "Immobilisations corporelles" aux comptes 21 pour les immobilisations déjà mises en service ; 2) en amortissant les frais d'études du compte 2031 ; 3) en provisionnant les créances douteuses et les contentieux ayant un potentiel impact financier ; 4) en admettant en non-valeur les créances prescrites ; 5) en mettant en adéquation les produits rattachés et les titres émis en exercice N+1	<ul style="list-style-type: none"> - Un agent a été spécialement affecté à la réalisation de l'inventaire communal au 1er janvier 2018. De plus, une référente inventaire a été nommée le 1er/06/2018 - La délibération sur l'amortissement des frais d'étude a été présentée au conseil municipal du 26 juin 2018. - Une dotation aux provisions de 295 000 € est inscrite au BP 2019 - Un travail d'apurement du compte 23 a été mené par les services financiers en partenariat avec le comptable public
N°2	Se mettre en conformité avec la réglementation relative au calcul et au paiement des intérêts moratoires, conformément aux dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	La Ville de Sevran doit s'acquitter d'intérêts moratoires conséquents, en raison d'une situation de trésorerie qui demeure fragile et dépendante des dotations de l'État. Malgré cette situation elle s'est attachée à améliorer son délai de paiement
N°3	Se conformer aux dispositions législatives relatives au temps de travail en appliquant une durée annuelle égale au 1607 heures légales	Le maintien d'une durée de travail inférieure à la référence légale de 1 607 heures a été voté dans le délai légal par une délibération n° 38 du conseil municipal du 18 décembre 2001 remise ci-joint. La ville a engagé un dialogue social approfondi avec les organismes paritaires afin de se conformer à la loi.
N°4	Mettre fin au versement de la prime annuelle pour les agents ne pouvant prétendre à une dotation vestimentaire	La ville a mis fin au versement du complément de prime annuelle aux agents ne pouvant y prétendre. Elle s'est attachée à répondre aux besoins professionnels et réglementaires dans le cadre du « tableau d'habillement » procédant aux achats globaux de chaussures, de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
N°5	Mettre fin au versement de la prime informatique aux agents qui n'exercent pas de fonctions informatiques au sens des décrets ,°71-342 et 71-343 du 29 avril 1971	Les arrêtés individuels de retrait de la prime informatique ont été pris en septembre 2018 pour les agents qui n'exercent pas de fonctions informatiques
N°6	Prendre une délibération conforme à la réglementation et modifier les arrêtés individuels afin de tenir compte de la suppression de la gratuité des charges accessoires pour les logements concédés par nécessité absolue de service	Le Conseil Municipal du 27 juin 2019, en sa délibération n° 54, a fixé la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements attribués en raison de contraintes liées à l'exercice de ces emplois

N°7	Respecter la réglementation relative aux marchés en procédant aux publicités nécessaires et en faisant des MAPA pour toutes les commandes supérieures à 25 000€	Le service marchés publics compte depuis le 01 novembre 2017 un référent contrat. Il a pour mission d'accompagner les services de la ville pour répondre à leurs interrogations concernant la gestion, le traitement et le suivi des contrats de moins de 25 000€ HT.
N°8	Signer des conventions de mise à disposition d'agents entre la commune et les deux associations concernées et prévoir le remboursement de ces mises à disposition	Les conventions de mise à disposition de deux agents sur trois ont été rédigées et signées. La troisième situation est en cours de régularisation
Recommandations		
N°1	Mettre en place un programme pluriannuel d'investissement	Un PPI technique a été élaboré par les services, il est formellement intégré dans les documents annexes du rapport d'orientation budgétaire 2020
N°2	Améliorer la fonction financière et comptable en : 1) adoptant un règlement financier ; 2) signant une convention de partenariat avec la trésorerie ; 3) ramenant les délais de paiement aux 30 jours réglementaires ; 4) poursuivant le travail de regroupement des régies	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Sevran a sollicité la trésorerie municipale pour la mise en place de ce règlement financier. Ce travail s'est poursuivi après l'entrée en fonction du nouveau trésorier au 1er octobre 2019 - Le délai global de paiement s'est nettement amélioré (cf ROB page 5). Le délai global de paiement reste très dépendant du délai de versement des dotations et reversements de l'État, qui représente une part conséquente du budget communal. - Un premier travail de clarification des régies du secteur jeunesse et enfance a été réalisé avec la centralisation des régies : une régie d'avances pour tous les centres de loisirs et une régie d'avances pour toutes les antennes jeunesse. Elle se complète par une meilleure information des régisseurs en les sensibilisant au respect de leurs obligations.
N°3	Prendre les arrêtés de nomination, changement d'échelon, d'attribution de régime indemnitaire préalablement au changement de situation, conformément à la réglementation	L'agent en charge du suivi du registre des arrêtés continue à régulariser les anciennes situations et à compléter le registre. Les agents gestionnaires régularisent progressivement les situations des agents présents au sein des effectifs.